



COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

Août 2016

LES POLITIQUES COMMUNES DES ÉTATS MEMBRES : COMMUNIQUÉ DE PRESSE; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR

Le rapport ci-joint sur les entretiens avec les institutions régionales de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) a été préparé par une équipe des services du Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre de la surveillance régionale réalisée périodiquement auprès de la CEMAC. La vocation régionale de ces entretiens vise à renforcer les discussions bilatérales que mènent les services du FMI avec les pays membres de la région, conformément à l'article IV des Statuts du FMI. Les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- **Communiqué de presse** résumant les opinions du Conseil d'administration formulées durant le débat du 13 juillet 2016 sur le rapport des services du FMI.
- **Rapport des services du FMI** préparé par une équipe des services du FMI . Ce rapport a été soumis à l'examen du Conseil d'administration le 13 juillet 2016, à l'issue des entretiens avec les responsables des institutions régionales de la CEMAC qui ont pris fin le 9 mai 2016. Sur la base des informations disponibles au moment de ces discussions, la rédaction du rapport a été achevée le 28 juin 2016.
- **Annexe d'information** préparée par le FMI
- **Déclaration de l'Administrateur**

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

Fonds Monétaire International • Services de Publication
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**



Communiqué de presse No. 16/361
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
le 26 juillet 2016

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, D. C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI conclut les entretiens annuels sur les politiques communes des pays de la CEMAC

Le 13 juillet 2016, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu les entretiens annuels sur les politiques et défis communs des États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)¹.

Le rythme de croissance de la CEMAC a été faible en 2015. Il a ralenti à 1,6 %, contre 4,9 % en 2014, à cause de la réduction des investissements publics et de la production de pétrole. On prévoit qu'il s'établisse à 1,9 % en 2016, la production pétrolière et les investissements restant atones. À partir de 2017, le taux de croissance devrait atteindre 3,5 % par an à la faveur d'un redressement progressif des prix du pétrole, soit à peu près 1 point de pourcentage en deçà de la moyenne de la décennie écoulée, marquée par des cours élevés du pétrole. En 2015, la croissance de la masse monétaire et du crédit à l'économie est devenue négative pour la première fois depuis une dizaine d'années, ce qui a contribué au maintien d'une faible inflation. Toujours en 2015, les déficits budgétaire et du compte courant de la région se sont creusés, passant respectivement à 6 % et 9 % du PIB, du fait de la baisse de 32 % des recettes d'exportations pétrolières. La persistance du prix bas du pétrole et de dépenses publiques élevées maintiendront ces déficits à quelque 6 % et 8 % du PIB, respectivement, en 2016. La remontée graduelle des prix du pétrole et l'assainissement budgétaire modéré qui est anticipé devraient réduire les déficits budgétaire et du compte courant régionaux à 3 % du PIB à l'horizon 2021. Les réserves de change ont baissé. Le système bancaire semble avoir réchappé à la baisse de l'activité économique jusqu'à présent.

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Dans le contexte de ces consultations bilatérales au titre de l'article IV, les services du FMI tiennent des discussions annuelles séparées avec les institutions régionales responsables des politiques communes dans quatre unions monétaires — la zone euro, l'Union monétaire des Caraïbes orientales, l'Union économique et monétaire de l'Afrique centrale et l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Pour chacune de ces unions monétaires, les équipes des services du FMI se rendent dans les institutions régionales responsables des politiques communes de l'union monétaire, recueillent des données économiques et financières, et s'entretiennent avec les responsables de l'union monétaire de l'évolution et des politiques économiques de l'union. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du Conseil d'administration. Les entretiens des services avec les institutions régionales et l'examen du rapport par le Conseil d'administration font partie intégrante des consultations au titre de l'article IV avec chaque pays membre.

Pour faire face au choc des prix du pétrole, les politiques doivent se centrer sur l'assainissement budgétaire et les réformes de l'économie réelle. Suite à ce choc, le financement monétaire a été le principal outil de réponse. Bien que le déficit primaire hors pétrole ait diminué de 8 points de pourcentage du PIB en 2015, cela n'a pas suffi à contenir le déficit budgétaire global. La coordination des politiques budgétaires des pays membres devrait être renforcée et un mécanisme de la mise en œuvre de la discipline budgétaire devrait être créé. Des réformes de l'économie réelle, axées sur l'amélioration du climat des affaires et la dynamisation des investissements privés, sont aussi nécessaires au maintien de la stabilité macroéconomique.

Les perspectives à moyen terme de la CEMAC constituent un défi. Un redressement des prix du pétrole inférieur aux attentes ou une rechute dans la situation sécuritaire dans le bassin du lac Tchad seraient susceptibles de compromettre la stabilité macroéconomique et l'investissement privé. Le repli de la croissance en Chine pourrait peser sur les prix des produits de base, notamment du pétrole, freiner la demande et restreindre les financements. Pendant cette période difficile, un renforcement des institutions régionales s'impose pour faire avancer l'intégration régionale et favoriser la croissance économique dans la région.

Évaluation du Conseil d'administration²

Les administrateurs s'associent aux grandes lignes de l'évaluation faite par les services du FMI. Ils se disent préoccupés par la détérioration des perspectives économiques de la région imputable à de multiples chocs, dont le repli des cours du pétrole, la situation sécuritaire délicate et la réponse insuffisante des politiques macroéconomiques. Compte tenu des risques considérables qui pèsent sur les perspectives à moyen terme, les administrateurs encouragent vivement les autorités à prendre des mesures résolues en temps opportun pour opérer un ajustement budgétaire et assurer la viabilité de la dette et la viabilité extérieure, reconstituer les réserves internationales et mener des réformes structurelles régionales afin de diversifier l'économie et d'améliorer les perspectives d'investissement. Des institutions régionales plus solides sont également essentielles pour améliorer l'intégration régionale, la cohérence des politiques et l'adhésion à ces dernières. Les administrateurs invitent en outre le FMI et les autres partenaires internationaux à renforcer leur appui pour aider les autorités à gérer les difficultés économiques actuelles.

Les administrateurs soulignent combien il est important de poursuivre l'assainissement budgétaire pour faire face au creusement des déficits budgétaires et du compte courant et préserver la stabilité macroéconomique. Tout en saluant les progrès récemment enregistrés, ils invitent les autorités à redoubler d'efforts pour élargir l'assiette fiscale hors pétrole et rationaliser et améliorer la qualité des dépenses afin d'accroître dans toute la mesure du possible les rendements économiques et la protection sociale. Ils saluent l'intention manifestée par les autorités de mener des politiques d'emprunt et de gestion de la dette prudentes, et ils les encouragent à emprunter à des conditions concessionnelles dans toute la mesure du possible. Les

²À l'issue de ces délibérations, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. On trouvera une explication des termes convenus utilisés communément dans les résumés des délibérations du Conseil d'administration à l'adresse: <http://www.imf.org/external/np/sec/misc/qualifiers.htm>.

administrateurs saluent en outre le nouveau cadre de convergence régionale, encore qu'il soit souhaitable d'envisager d'abaisser le plafond de la dette et de renforcer les mécanismes de suivi.

Tout en reconnaissant le rôle d'accompagnement qu'a joué la politique monétaire accommodante face aux chocs, les administrateurs notent que les possibilités d'un assouplissement plus poussé de la politique monétaire sont limitées et ils appellent à une plus grande prudence en la matière. Ils engagent les autorités à geler les avances statutaires aux États, à éviter le financement monétaire indirect et à accélérer les réformes du cadre de politique monétaire afin d'accroître son efficacité, y compris par une plus grande indépendance de la banque centrale. Les administrateurs soulignent qu'il est urgent et prioritaire de reconstituer les réserves, lesquelles se situent à un faible niveau, et qu'une meilleure mise en commun des réserves des pays membres demeure importante. Ils encouragent la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation des sauvegardes en suspens.

Les administrateurs notent la résilience du secteur financier et encouragent la mise au point d'un cadre macroprudentiel solide pour préserver la stabilité financière de la région. Ils saluent en outre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du PESF de 2015, et engagent les autorités à mettre en œuvre les recommandations qui demeurent en suspens, ainsi que les mesures destinées à élargir l'inclusion financière et à renforcer le dispositif de LBC/FT.

Les administrateurs soulignent qu'il est nécessaire de mener des réformes structurelles ambitieuses pour doper la compétitivité et la diversification, ouvrir des débouchés à l'investissement privé et améliorer le climat des affaires. Ils encouragent les autorités à renforcer les institutions régionales afin d'améliorer la collaboration et la gestion macroéconomique.

Les avis exprimés aujourd'hui par les administrateurs feront partie des échanges relatifs aux consultations au titre de l'article IV avec les pays membres de la CEMAC qui auront lieu d'ici les prochaines délibérations du Conseil d'administration sur les politiques communes de la CEMAC. Les prochaines délibérations sur les politiques communes de la CEMAC devraient avoir lieu selon le cycle normal de 12 mois.

CEMAC : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2012–17

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|--|--------|--------|--------|--------|--------|
| | | | | Estim. | Proj. | Proj. |
| | (Variation annuelle en pourcent) | | | | | |
| Revenu national et prix | | | | | | |
| PIB à prix constants | 5,4 | 2,1 | 4,9 | 1,6 | 1,9 | 3,3 |
| PIB pétrolier | -0,3 | -8,0 | 3,0 | -0,4 | -1,5 | 0,2 |
| PIB non pétrolier | 5,9 | 4,6 | 5,0 | 2,6 | 2,7 | 4,1 |
| Prix à la consommation (moyenne de la période) ¹ | 3,9 | 2,1 | 2,7 | 2,3 | 2,0 | 2,7 |
| Prix à la consommation (en fin de période) ¹ | 3,2 | 2,4 | 2,6 | 1,6 | 2,7 | 2,4 |
| | (Variation annuelle en pourcent de la monnaie au sens large en début de période) | | | | | |
| Monnaie et crédit | | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | 9,5 | -0,4 | -7,6 | -17,7 | -8,5 | -3,9 |
| Avoirs intérieurs nets | 6,7 | 9,0 | 14,9 | 15,6 | 12,1 | 11,2 |
| Monnaie au sens large | 16,6 | 6,7 | 9,4 | -2,2 | 3,6 | 7,4 |
| | (Pourcent du PIB, sauf indications contraires) | | | | | |
| Épargne nationale brute | 30,8 | 26,5 | 27,1 | 20,2 | 21,1 | 20,0 |
| Investissement intérieur brut | 30,1 | 31,4 | 32,7 | 29,7 | 28,8 | 25,1 |
| dont: investissement public | 14,0 | 14,5 | 14,3 | 10,7 | 9,8 | 7,9 |
| Opérations financières des administrations publiques | | | | | | |
| Recettes totales hors dons | 27,6 | 26,8 | 25,0 | 20,2 | 19,0 | 18,8 |
| Dépenses publiques | 29,2 | 30,3 | 29,6 | 26,6 | 25,9 | 23,8 |
| Solde budgétaire primaire de base ² | -0,6 | -1,6 | -2,5 | -4,4 | -2,9 | -1,2 |
| Solde budgétaire de base ³ | -1,3 | -2,2 | -3,1 | -5,2 | -4,1 | -2,4 |
| Solde budgétaire global hors dons | -1,6 | -3,5 | -4,6 | -6,4 | -6,8 | -5,0 |
| Solde budgétaire primaire, dons compris | -0,3 | -2,3 | -3,3 | -5,0 | -4,7 | -3,0 |
| Solde budgétaire total hors pétrole, hors dons ⁴ | -31,0 | -29,1 | -25,9 | -18,0 | -15,9 | -13,6 |
| Solde budgétaire primaire hors pétrole, dons compris ⁴ | -28,9 | -27,3 | -24,0 | -16,3 | -13,4 | -11,2 |
| Secteur extérieur | | | | | | |
| Exportations de biens et de services non facteurs | 57,0 | 53,7 | 50,8 | 41,5 | 36,3 | 37,0 |
| Importations de biens et de services non facteurs | 42,4 | 41,0 | 43,0 | 42,3 | 36,9 | 34,8 |
| Solde des échanges de biens et services non facteurs | 14,6 | 12,7 | 7,9 | -0,8 | -0,6 | 2,2 |
| Solde des transactions courantes, dons compris | 2,9 | -0,8 | -3,3 | -9,4 | -7,7 | -5,2 |
| Dettes publiques extérieures | 13,1 | 15,5 | 18,5 | 23,4 | 25,6 | 25,8 |
| Réserves de changes officielles brutes (fin de période) | | | | | | |
| Millions de dollars | 17.531 | 18.222 | 15.309 | 10.139 | 7.866 | 7.634 |
| Mois d'importations de biens et de services (moins importations intra-régionales) | 5,7 | 5,6 | 6,1 | 4,6 | 3,4 | 3,3 |
| En pourcent de la masse monétaire au sens large | 88,7 | 83,7 | 64,3 | 52,0 | 38,5 | 34,5 |
| <i>Pour mémoire:</i> | | | | | | |
| PIB nominal (en milliards de FCFA) | 45.877 | 45.572 | 46.702 | 43.369 | 43.423 | 47.019 |
| FCFA par dollar US, en moyenne | 511 | 494 | 494 | 591 | ... | ... |
| Prix du pétrole (en dollars par baril) | 105 | 104 | 96 | 51 | 44 | 51 |

Sources : autorités; estimations et projections des services du FMI.

¹ Pondérés par les parts de chaque pays membre dans le PIB de la CEMAC, en parité de pouvoir d'achat en dollars.

² À l'exclusion des dons, des investissements financés sur ressources extérieures et des charges d'intérêts.

³ À l'exclusion des dons et des investissements financés sur ressources extérieures.

⁴ En pourcentage du PIB non pétrolier.



COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES POLITIQUES COMMUNES DES ÉTATS MEMBRES

Le 28 juin 2016

THÈMES PRINCIPAUX

Contexte et risques. La CEMAC est secouée par les chocs provoqués par les prix du pétrole. Les perspectives se sont dégradées alors que les pays membres continuent de subir les conséquences de ces chocs. Les autorités régionales et nationales n'ont pas encore pris toutes les mesures qui s'imposent pour faire face au ralentissement économique et restent confrontées à un important manque de moyens. Le secteur bancaire est resté indemne du ralentissement économique jusqu'à présent, mais les retards de paiement de l'État pourraient ébranler sa solidité. Les risques sont importants : un redressement des cours du pétrole plus faible que prévu ou une aggravation de la situation sécuritaire risquent de fragiliser la stabilité macroéconomique.

Recommandations de politique macro-économique

- **Combinaison de mesures.** La réaction des pouvoirs publics à la chute des recettes pétrolières et à la hausse des dépenses sécuritaires a été insuffisante. Elle s'est traduite par une contraction des réserves, aujourd'hui inférieures aux niveaux recommandés. Il est nécessaire d'assainir les finances publiques et de réformer l'économie réelle, en s'efforçant d'améliorer le climat des affaires et de stimuler l'investissement public, afin de préserver la stabilité macroéconomique. Une réponse incomplète risque de mettre en péril la viabilité extérieure.
- **Réformes de la politique monétaire et des mesures de sauvegarde.** La politique monétaire accommodante de la BEAC a contribué à réduire les réserves et a retardé le rééquilibrage budgétaire. Parallèlement, les autorités doivent encore renforcer les mécanismes de transmission monétaires qui restent peu efficaces. Le Conseil d'administration de la BEAC a chargé les services de la banque centrale de mettre en œuvre deux recommandations importantes en matière de sauvegardes.

- **Liens macrofinanciers et secteur financier.** Les liens importants entre le secteur public et le secteur bancaire requièrent : i) la non-accumulation d'arriérés pour assurer la stabilité du système bancaire et ii) un cadre microprudentiel solide pour soutenir la stabilité macrofinancière. Des progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre de certaines recommandations du PESF de 2015.
- **Intégration régionale et cadre de convergence.** Les institutions de la CEMAC restent confrontées à des contraintes internes qui compromettent leur capacité à promouvoir l'intégration régionale et la croissance. Le nouveau cadre de convergence approuvé récemment peut contribuer à gérer l'instabilité des recettes. Les projets d'adoption d'une règle d'épargne à moyen terme aideraient la CEMAC à créer une marge de manœuvre budgétaire pour faire face aux chocs des matières premières à venir.

Approuvé par
**Anne-Marie Gulde-
 Wolf et Bob Traa**

Les entretiens se sont déroulés du 25 avril au 9 mai 2016 à Libreville (Gabon) et Yaoundé (Cameroun) avec la Banque centrale des États de l'Afrique centrale (BEAC), la Commission bancaire (COBAC), la Commission de la CEMAC et la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC). L'équipe était composée de MM. de Zamaróczy (chef de mission), Fleuriet (Département des marchés monétaires et de capitaux, MCM), Gijon, Nassar, van Houtte (Département Afrique), Kalonji (représentant-résident) et Tchakoté (économiste-résident). Mme Koulefiannou a prêté son concours à la mission dans le domaine administratif, et M. Mengistu dans le domaine de la recherche. L'équipe a également rencontré des représentants du monde universitaire, du secteur financier et de la communauté des donateurs.

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| UNE COMMUNAUTÉ FREINÉE PAR LES PRIX BAS DU PÉTROLE | 5 |
| ENTRETIENS DE POLITIQUE GÉNÉRALE—FAIRE FACE AU RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE | 8 |
| A. Une position extérieure exposée aux risques | 8 |
| B. Un rééquilibrage urgent des finances publiques | 10 |
| C. Un nouveau cadre de convergence pour la stabilité régionale | 13 |
| D. Une politique monétaire qui atteint ses limites | 15 |
| E. Un secteur financier régional qui accuse des vulnérabilités | 17 |
| F. Renforcer les institutions régionales | 20 |
| ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI | 22 |
| ENCADRÉ | |
| 1. Nouveau cadre de convergence | 14 |
| GRAPHIQUES | |
| 1. Principaux indicateurs économiques, 2000–15 | 6 |
| 2. Comparaisons régionales et internationales, 2011–16 | 7 |
| 3. Indicateurs externes sélectionnés, 2007–16 | 9 |
| 4. Évolution de la dette extérieure, 2014–16 | 12 |
| 5. Évolution monétaire, 2016 | 15 |
| 6. Estimations de l'écart de production, 1990–2015 | 16 |

TABLEAUX

| | |
|--|----|
| 1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2014–21 | 24 |
| 2. Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2015 | 25 |
| 3. Comptes nationaux, 2014–21 | 26 |
| 4. Taille relative des économies de la CEMAC et importance du secteur pétrolier, 2014–21 | 27 |
| 5a. Soldes budgétaires, 2014–21 | 28 |
| 5b. Soldes budgétaires hors pétrole, 2014–21 | 29 |
| 6a. Balance des paiements, 2014–21 | 30 |
| 6b. Indicateurs de balance des paiements par pays, 2014–21 | 31 |
| 7. Taux de changes effectifs nominal et réel, 2006–15 | 32 |
| 8. Conformité aux critères de convergence, 2013–16 | 33 |
| 9. Situation monétaire, 2013–17 | 34 |
| 10. Classement des banques, décembre 2015 | 35 |
| 11. Indicateurs de solidité financière, 2014–15 | 36 |
| 12. Non respect des ratios prudentiels, 2013–2015 | 37 |

ANNEXES

| | |
|--|----|
| I. Matrice d'évaluation des risques | 38 |
| II. Réactions aux avis précédemment émis par le par le FMI | 40 |
| III. Évaluation de la viabilité extérieure | 42 |
| IV. Recommandations du PESF 2015 | 48 |
| V. Liens macrofinanciers | 49 |

UNE COMMUNAUTÉ FREINÉE PAR LES PRIX BAS DU PÉTROLE

1. La situation sécuritaire de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) s'est améliorée en 2015, mais la situation économique s'est nettement détériorée. D'une part, les menaces de Boko Haram qui pesaient sur la sécurité dans la région du Lac Tchad ont diminué grâce à une coopération militaire régionale, même si elles continuent d'exercer une forte pression sur le budget du Cameroun et du Tchad. En République centrafricaine, les troubles civils se sont apaisés après les élections présidentielles de février 2016. D'autre part, les chocs liés aux prix pétroliers ont pesé sur les cinq pays exportateurs de pétrole membres de la CEMAC. Les cours du pétrole ont reculé de plus de 55 % depuis juin 2014 et le pétrole représentant plus des trois quarts des exportations régionales et la moitié des recettes budgétaires en 2014, la plupart des pays sont confrontés à des pressions budgétaires (graphique 1 ; tableaux 1–3). Malgré les richesses en ressources naturelles de la CEMAC, les résultats économiques de celle-ci restent en deçà de ceux de ses pairs (graphique 2). Enfin, les défis économiques que doit relever la CEMAC sont accentués par une coopération régionale qui demeure timorée.

2. La croissance régionale a diminué de plus de moitié en 2015 et les perspectives à moyen terme sont incertaines. La croissance a ralenti, à 1,6 % contre 4,9 % en 2014, du fait de la baisse des investissements publics et de la production pétrolière. D'après les prévisions, la croissance devrait s'établir à 1,9 % en 2016, alors que la production pétrolière et l'investissement restent atones. À partir de 2017, la croissance devrait être portée en moyenne à 3½ % par an grâce à un redressement progressif des cours du pétrole. L'expansion de la masse monétaire et du crédit à l'économie a été négative en 2015 pour la première fois depuis dix ans, ce qui a contribué au maintien d'une faible inflation.

3. Les « déficits jumeaux » de la région se sont creusés en 2015 et devraient s'accroître en 2016. Le déficit budgétaire et le déficit des transactions courantes de la région ont été portés respectivement à 7 % et 9 % du PIB en 2015, alors que le produit des exportations de pétrole chutait de 32 % (tableaux 4a–5b). La persistance de faibles prix du pétrole et de dépenses publiques élevées contribuera à maintenir les deux déficits respectivement autour de 6% et 8 % du PIB en 2016. Le relèvement progressif des cours du pétrole et le rééquilibrage modéré des finances publiques attendu devraient ramener le déficit budgétaire régional à 2½ % d'ici à 2021. De même, le compte des transactions courantes devrait s'améliorer grâce à une reprise des exportations et une baisse des importations publiques.

4. La politique budgétaire désormais prédomine. A la suite du choc lié aux cours du pétrole, le financement monétaire du déficit a été la principale mesure pour y faire face. Bien que le déficit primaire hors pétrole ait été réduit de plus de 8 points de pourcentage du PIB en 2015, cette réponse a été insuffisante pour maîtriser le déficit budgétaire global. L'un des principaux points faibles de la CEMAC est le manque de coordination de la politique budgétaire entre les États membres, et la non-application d'une discipline budgétaire. Malgré une décennie de cours du pétrole élevés et d'une croissance solide, la plupart des pays de la CEMAC n'ont ni diversifié leurs économies, ni mis en place des amortisseurs suffisants.

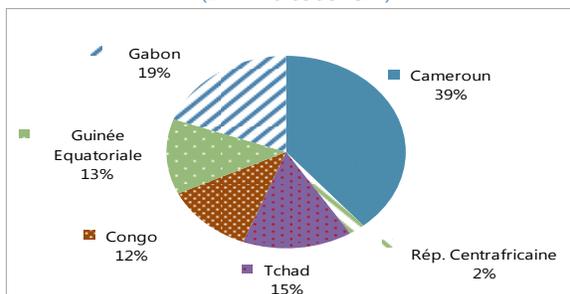
5. L'exposition des banques au secteur public constitue la principale courroie de transmission des risques macrofinanciers. La contraction des recettes pétrolière a fait diminuer les dépôts en banque du secteur public. La hausse des retards de paiement des États et la baisse des

programmes d'investissements publics pourraient augmenter les prêts improductifs des banques, en particulier au secteur du bâtiment et des travaux publics. Cette augmentation des prêts improductifs pourrait alors limiter le crédit au secteur privé et compromettre la croissance du PIB non pétrolier.

Graphique 1. CEMAC : Principaux indicateurs économiques, 2000–15

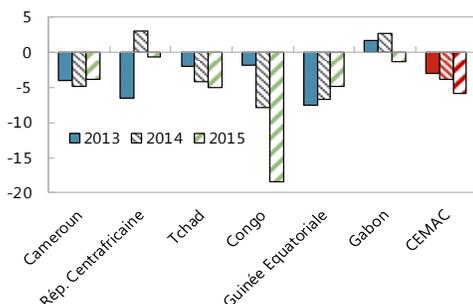
La chute des cours du pétrole a fait augmenter la part de l'économie du Cameroun dans la CEMAC de cinq points de pourcentage en 2015.

CEMAC: PIB nominal, 2015
(En milliards de FCFA)



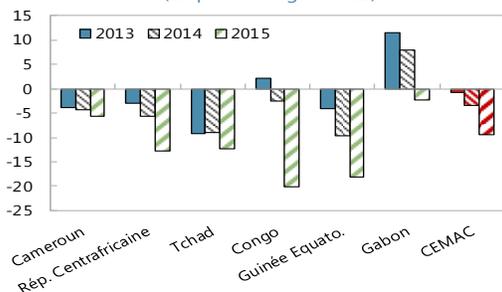
La baisse des recettes pétrolières n'a été que partiellement compensée par une contraction modeste des dépenses ; cette situation a creusé le déficit budgétaire global de la région en 2015.

CEMAC : Solde budgétaire global, 2013–15
(En pourcentage du PIB)



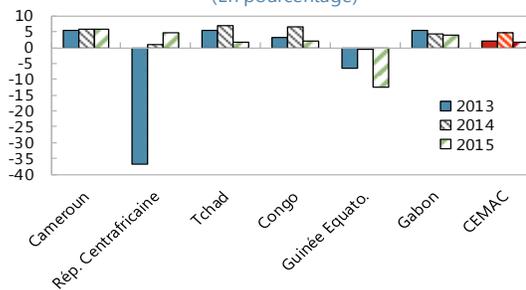
Le pétrole représentait 63 % des exportations de pétrole de la CEMAC en 2015, contre 80 % en 2014. La chute des exportations de pétrole a creusé d'un tiers le déficit courant en 2015.

CEMAC: Compte courant, 2013–15
(En pourcentage du PIB)



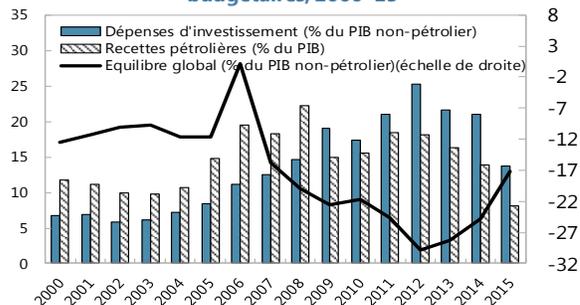
En 2015, la croissance régionale a diminué de moitié, notamment du fait de la baisse des investissements publics.

CEMAC : Croissance du PIB réel, 2013–15
(En pourcentage)



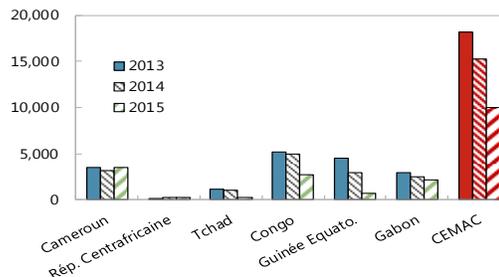
Les dépenses d'investissement ont reculé du fait de la baisse des recettes pétrolières, et ont contribué à améliorer le déficit budgétaire hors pétrole en 2015.

CEMAC : Principaux indicateurs budgétaires, 2000–15



Les réserves internationales ont diminué entre la fin de 2013 et la fin de 2015 en raison de la baisse des exportations de pétrole et de la stabilité relative des importations.

CEMAC: Réserves internationales, 2013–15
(En millions de dollars EU)



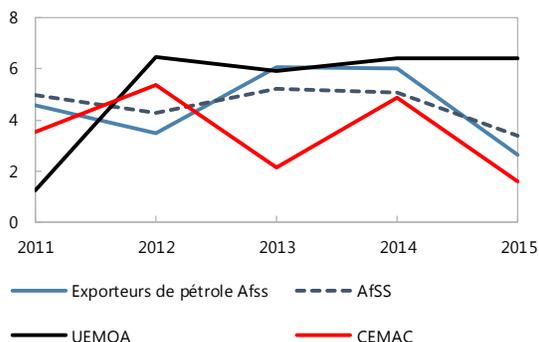
Sources : Autorités de la CEMAC ; base de données WEO ; et estimations des services du FMI.

Graphique 2. CEMAC : Comparaisons régionales et internationales, 2011–16

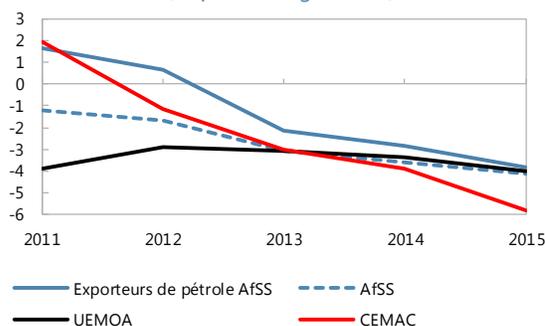
La croissance économique a diminué de moitié en 2015 et n'a pas suivi le rythme des groupes de pays africains de référence.

En 2015, la CEMAC affichait la pire situation budgétaire des groupes de pays de référence d'Afrique subsaharienne du fait de la chute des recettes pétrolières.

Croissance du PIB réel, 2011–15
(En pourcentage)



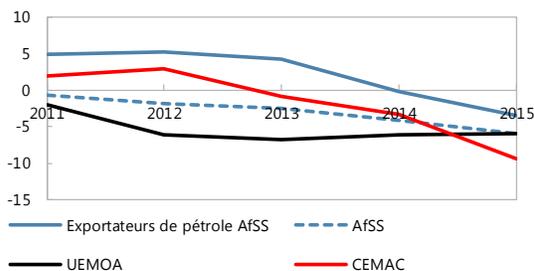
Solde budgétaire global, 2011–15
(En pourcentage du PIB)



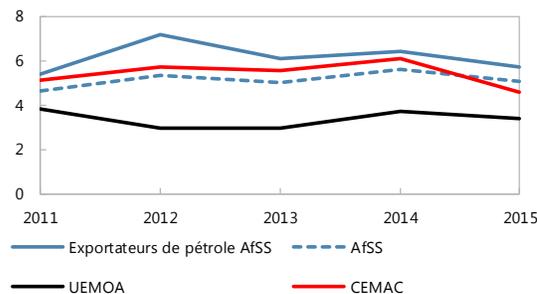
Le déficit courant a aussi été le plus important des groupes de pays de référence en 2015.

À la fin de 2015, la couverture des réserves était inférieure aux niveaux recommandés dans une union monétaire.

Solde du compte courant, 2011–15
(En pourcentage)



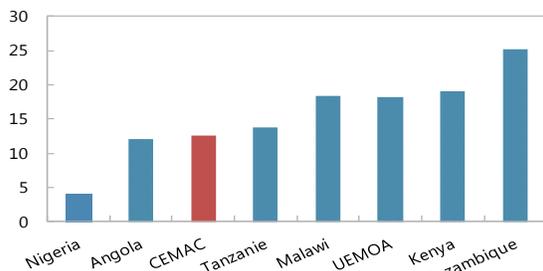
Réserves internationales, 2011–15
(Mois d'importations futures)



Les recettes non-pétrolières de la CEMAC ont été inférieures à celles de la plupart des pays comparables d'Afrique subsaharienne en 2015.

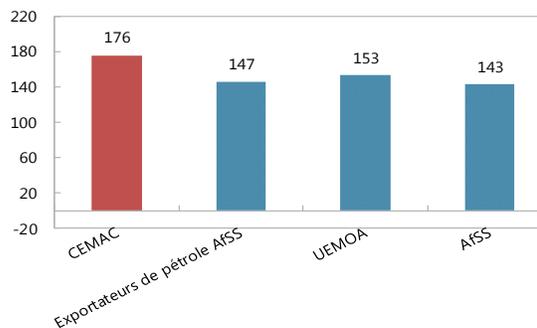
Un climat des affaires difficile limite l'investissement privé et entrave la diversification de l'économie.

Recettes non pétrolières, 2015
(En pourcentage du PIB)



Note : Pour l'UEMOA, le Kenya, la Tanzanie, le Malawi et le Mozambique, les recettes non-pétrolières sont égales aux recettes totales.

Facilité de faire des affaires, 2016
(Classement : 1=meilleur, 189=pire)



Sources : Autorités de la CEMAC ; base de données WEO ; Banque mondiale et estimations des services du FMI.

6. Les perspectives à moyen terme sont lourdes de risques (annexe I). Un redressement des cours du pétrole plus faible que prévu ou une nouvelle aggravation de la situation sécuritaire pourraient fragiliser la stabilité macroéconomique et l'investissement privé. Un ralentissement de la croissance chinoise pourrait peser sur les cours des produits de base, en particulier du pétrole, diminuer la demande et réduire les financements. Les conseils des services du FMI émis par le passé ont eu une incidence limitée (annexe II).

ENTRETIENS DE POLITIQUE GÉNÉRALE—FAIRE FACE AU RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE

Dans un contexte de diminution des réserves internationales, de rétrécissement des marges de manœuvre budgétaires et de déséquilibres macroéconomiques croissants, les entretiens ont été axés sur les politiques destinées à atténuer le choc pétrolier structurel, renforcées par des mesures structurelles régionales et nationales, une intégration régionale et une diversification de l'économie.

A. Une position extérieure exposée aux risques

7. La compétitivité de la CEMAC dans les secteurs non pétroliers est faible et sa position extérieure pourrait s'affaiblir davantage à court terme. À la fin de 2015, la couverture des réserves représentait 4,6 mois d'importations futures et 52 % de la masse monétaire au sens large. Malgré la dépréciation de l'euro en 2014–15, les taux de change effectifs réels (REER) et nominaux se sont appréciés au cours de la période de 12 mois allant jusqu'à avril 2016 du fait de l'écart d'inflation et de l'appréciation du franc CFA par rapport aux devises des partenaires commerciaux. Selon des évaluations modélisées, le taux de change effectif réel semble légèrement surévalué (de 6 % environ) par rapport aux normes du compte courant (graphique 3 ; tableau 6 ; annexe III). De plus, d'importants problèmes structurels de compétitivité persistent.

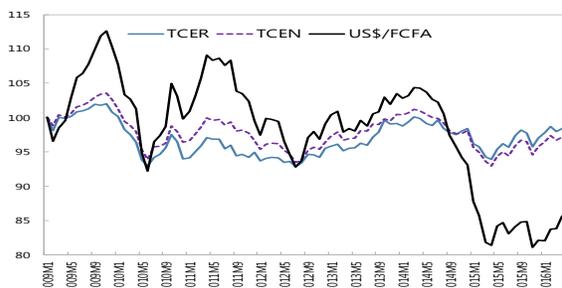
8. Les services du FMI se sont déclarés préoccupés par la chute marquée des réserves. Entre décembre 2014 et mars 2016, les réserves internationales se sont contractées de 41 % en francs CFA. Dès la fin mars 2016, la couverture des réserves était ramenée à 3,9 mois d'importations futures, soit moins que le niveau jugé adéquat (5 mois) pour une union monétaire riche en ressources naturelles et ayant un régime de change fixe¹. D'après les projections des services du FMI, faute d'un infléchissement de la politique, la couverture des réserves pourrait atteindre en 2016 son niveau le plus bas depuis une décennie. Les services du FMI ont engagé la CEMAC à adopter une combinaison de mesures plus vigoureuses à l'échelle de la communauté (rééquilibrage des finances publiques, fin de la politique d'accompagnement monétaire et mesures structurelles) à titre préventif.

¹ «Assessing Reserves Adequacy», IMF Policy Paper, février 2011 et «Assessing Reserves Adequacy—Specific Proposals», IMF Policy Paper, avril 2015.

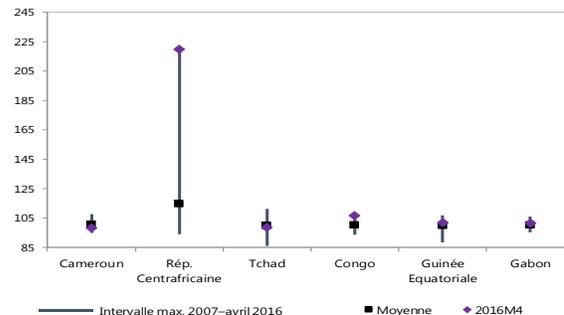
9. Les services du FMI ont rappelé qu'ils recommandaient de rapatrier les avoirs extérieurs et d'améliorer la gestion des réserves. Dans un contexte de chute des avoirs étrangers, au sein de la CEMAC comme en dehors, les États membres et leurs organismes (les compagnies pétrolières nationales par exemple) devraient rapatrier ces avoirs pour favoriser la viabilité externe de la Communauté. La BEAC a mis en œuvre des efforts pour améliorer la gestion et les performances de ses réserves afin d'encourager les États membres à respecter les règles régionales en matière de rapatriement. Les perspectives actuelles exigent cependant des mesures complémentaires, telles que celles recommandées en 2015 dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF). Il s'agit notamment des mesures suivantes : i) définir le niveau optimal des réserves ; ii) améliorer la structure du portefeuille de réserves afin de respecter les nouvelles exigences de liquidité et iii) adopter une nouvelle méthode de gestion des dépôts des États membres et veiller à ce que les réserves de change soient adossées à des ressources à long terme (Document de la série des «*Selected Issues*»—SIP—1). Enfin, une rémunération accrue des réserves devrait inciter davantage à rapatrier les avoirs extérieurs.

Graphique 3. CEMAC : Indicateurs externes sélectionnés, 2007–16

CEMAC : Taux de change effectifs réels et nominaux, 2009–avril 2016
(2009M1=100)

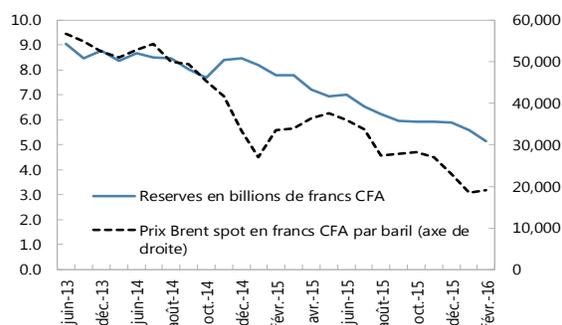


CEMAC : Taux de change réels effectifs, 2007–avril 2016
(2010=100)



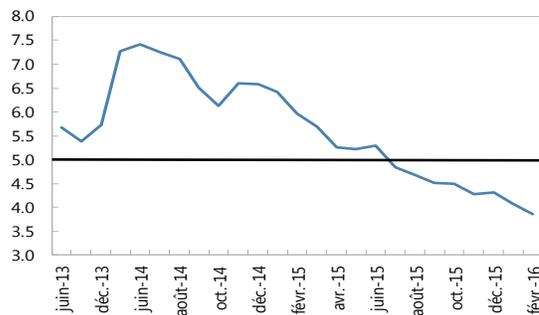
BEAC : Évolution des réserves, juin 2013–mars 2016
(Unités comme indiqué)

Les réserves ont diminué avec la chute des cours du pétrole.



BEAC : Couverture des réserves, juin 2013–mars 2016
(En mois d'importations futures)

Le ratio de couverture des réserves est inférieur à cinq mois d'importations.



Sources : Autorités de la CEMAC ; estimations des services du FMI.

10. La BEAC doit renforcer son bilan. Pour maintenir la proportion requise de réserves liquides, en 2015, la BEAC a vendu 37 % de son portefeuille d'investissements (à leur valeur de marché). Elle a ainsi réalisé un profit important, dont un tiers environ a été distribué à ses États membres sous forme de dividendes. Compte tenu de la poursuite de la baisse des réserves, la BEAC pourrait être amenée à procéder à des opérations analogues en 2016. Les services du FMI ont recommandé de conserver la totalité du produit des ventes pour renforcer le bilan de la BEAC.

Point de vue des autorités

11. Les autorités ont partagé les préoccupations des services du FMI au sujet de la baisse des réserves. Elles ont mis en œuvre des réformes visant à améliorer la gestion des réserves, encourager leur rapatriement et rendre plus transparente leur gestion, ce qui a aussi renforcé le bilan de la BEAC. Les autorités cherchent un moyen de mettre en commun les réserves sans obliger les États membres à rapatrier leurs avoirs en monnaie étrangère en créant des comptes de correspondants de la BEAC dans de grands établissements financiers internationaux publics et privés. Elles ont convenu que les pouvoirs publics et les entreprises privées, en particulier les compagnies pétrolières, doivent respecter pleinement les obligations de mise en commun des réserves. Elles considèrent qu'en cas de chute brutale des réserves, la garantie donnée par le Trésor français protégera le taux de change du franc CFA.² Pour veiller au respect de leurs obligations à l'égard du Trésor français, elles ont procédé régulièrement à des ventes d'actifs afin de répondre à leurs besoins de liquidités en devises.

B. Un rééquilibrage urgent des finances publiques

12. En présence d'un régime de change fixe et d'une transmission faible de la politique monétaire, les politiques visant à parer au choc lié aux cours du pétrole doivent être axées sur le rééquilibrage des finances publiques et les réformes de l'économie réelle³. L'analyse des services du FMI permet de penser qu'un ajustement par un rééquilibrage budgétaire est le moyen le plus adapté aux pays exportateurs de produits de base à régime de change fixe. Les politiques budgétaires nationales allaient de politiques assez prudentes (en 2015, le déficit budgétaire global du Gabon représentait 1 % du PIB) à des politiques laxistes (le déficit du Congo s'élevait à 18 % du PIB). Les services du FMI ont jugé que la stabilité macroéconomique de la région demandait un rééquilibrage budgétaire dans l'ensemble des pays de la CEMAC. Compte tenu de la durée attendue du choc des prix du pétrole et du faible volume de l'épargne publique, les services du FMI ont recommandé que les autorités régionales invitent leurs homologues nationaux à prendre des mesures visant à accroître les recettes non-pétrolières et freiner les dépenses. Les services du FMI ont encouragé l'élargissement de l'assiette de l'impôt afin de progresser vers l'objectif de la CEMAC, à savoir les recettes non-pétrolières représentant 17 % du PIB. Le rééquilibrage budgétaire doit privilégier la qualité des dépenses, préserver les dépenses sociales prioritaires (éducation et santé par

² Les articles 5 et 6 de la Convention entre la BEAC et la France (signée en 1973 et révisée la dernière fois en 2014), autorise des découverts du compte d'opérations de la BEAC au Trésor français.

³ Pour une analyse des canaux de transmission de la politique monétaire, voir SIP 2, « Liens macrofinanciers et efficacité de la politique monétaire » dans le rapport sur les consultations régionales 2015 sur la CEMAC (15/308).

exemple) et achever les projets d'infrastructures bien avancés et qui favorisent clairement le développement.

13. La capacité des banques commerciales à financer les déficits budgétaires pourrait avoir atteint ses limites. Bien que certaines banques disposent de liquidités abondantes, notamment grâce à la décision récente de diminuer de moitié les réserves obligatoires, la réglementation prudentielle limite le financement de l'État au-delà du court terme. Les tests de résistance que les services du FMI ont réalisés récemment révèlent que sans une nouvelle augmentation du capital des banques, il serait risqué pour elles d'accroître les prêts souverains.

14. Les services du FMI ont insisté sur la nécessité de maîtriser l'endettement (graphique 4). Les autorités régionales devraient presser les pays membres à adopter des politiques de la dette prudentes et à emprunter à des conditions concessionnelles dans la mesure du possible. En effet, les États membres ont un accès limité aux marchés internationaux des capitaux, si ce n'est à des taux prohibitifs. Une dette accumulée rapidement ne ferait que retarder le rééquilibrage budgétaire et diminuerait les réserves régionales lorsqu'il faudra assurer le service de la nouvelle dette extérieure (SIP 2). La BEAC devrait envisager de créer un établissement régional chargé d'émettre des emprunts, analogue aux titres de l'UMEOA en Afrique de l'Ouest, afin de rendre les marchés obligataires régionaux plus efficaces.

15. Les services du FMI ont présenté un scénario prévoyant un « ajustement modéré » et un scénario « sans ajustement » (tableau 1 du texte). Dans le scénario prévoyant un ajustement modéré, les services ont supposé, conformément aux déclarations de plusieurs pays de la CEMAC, que les pays adopteraient des politiques d'ajustement limité afin de favoriser la stabilité macroéconomique. Certaines réformes structurelles seraient mises en œuvre afin de doper la croissance hors pétrole, axées sur l'amélioration du climat des affaires et le développement de l'investissement privé, notamment en rationalisant la réglementation, en encourageant l'harmonisation fiscale et en améliorant la facilitation des échanges au sein de la Communauté. En revanche, dans le scénario sans ajustement, on prévoit la poursuite des politiques en vigueur, qui aboutit à une détérioration des perspectives économiques régionales et une chute des réserves.^{4, 5}

⁴ Suivant ce scénario, les réserves se stabilisent à moyen terme grâce à un redressement des cours du pétrole et un essor de la production pétrolière au Congo. Cependant, faute de réformes, les effets du « Dutch Disease » perpétuent une croissance limitée, un chômage et un sous-emploi élevés et la pauvreté.

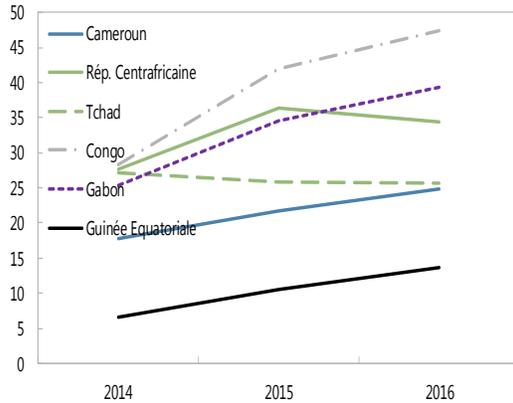
⁵ La croissance non pétrolière est tirée par les grands programmes d'infrastructure dans la région. Un certain nombre de grands projets d'infrastructure sera opérationnel à partir de 2017, ce qui contribuera à la croissance non pétrolière. Toutefois, ce modèle de développement est basé sur des emprunts de taille non concessionnels, et donc il sera difficile de maintenir au-delà du moyen terme. Dans le scénario alternatif, les pays de la CEMAC peuvent être contraints de procéder à un ajustement plus brutal. Ceci pourrait entraîner des suspensions ou des retards dans les projets d'investissement public, ce qui aura un impact négatif sur la croissance non pétrolière.

Graphique 4. CEMAC : Évolution de la dette extérieure, 2014–16

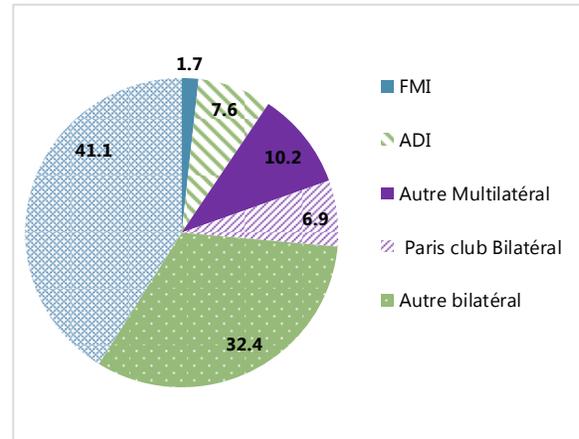
La dette extérieure de la région a continué d'augmenter rapidement.

La dette extérieure de la région est aux deux tiers non concessionnelle.

CEMAC : Encours de la dette extérieure, 2014–16
(En pourcentage du PIB)



CEMAC : Ventilation de la dette extérieure, fin 2014
(En pourcentage)



Sources : Autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

Point de vue des autorités

16. Les autorités ont convenu avec les services du FMI que les perspectives économiques étaient difficiles. Elles ont reconnu qu'il était nécessaire d'encourager un rééquilibrage budgétaire au niveau des pays, mais ont relevé que les autorités régionales ne pouvaient pas imposer une discipline budgétaire aux États membres. Elles ont émis l'opinion que les projections des services du FMI sur les cours du pétrole étaient trop pessimistes et pourraient donc surestimer l'ampleur du rééquilibrage nécessaire. Elles ont rappelé que les pays étaient conscients de la nécessité d'un rééquilibrage mais qu'en cas de besoin, ils pourraient mobiliser des financements supplémentaires car les marchés régionaux des capitaux pouvaient encore absorber davantage de dette publique. Les projets de la BEAC de revitaliser les marchés obligataires régionaux iraient également dans ce sens. Les autorités ont considéré que la création d'un établissement régional chargé d'émettre des emprunts publics est utile à long terme, mais elles jugent que d'autres mesures sont plus appropriées à court terme (meilleure coordination des Trésors nationaux dans la planification de l'émission d'emprunts, harmonisation des procédures des institutions de dépôts régionales, concurrence accrue entre les intervenants sur le marché, etc.).

Tableau 1 du texte. CEMAC : Évolution possible de l'économie, 2016–21

(Unités comme indiqué)

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|------|------|------|------|------|------|
| Croissance du PIB (en pourcentage) | | | | | | |
| Scénario d'ajustement modéré | 1.9 | 3.3 | 3.8 | 4.1 | 3.4 | 3.7 |
| Scénario sans ajustement | 2.5 | 3.4 | 2.9 | 3.5 | 2.9 | 3.2 |
| Dont : croissance hors pétrole (en pourcentage) | | | | | | |
| Scénario d'ajustement modéré | 2.7 | 4.1 | 4.3 | 4.5 | 4.5 | 4.5 |
| Scénario sans ajustement | 3.1 | 4.1 | 3.4 | 3.9 | 4.0 | 4.0 |
| Déficit budgétaire global (en pourcentage du PIB régional) | | | | | | |
| Scénario d'ajustement modéré | -6.8 | -5.0 | -4.1 | -2.9 | -2.7 | -2.3 |
| Scénario sans ajustement | -8.6 | -6.9 | -5.8 | -3.7 | -3.4 | -3.1 |
| Déficit courant extérieur (en pourcentage du PIB régional) | | | | | | |
| Scénario d'ajustement modéré | -7.7 | -5.2 | -4.7 | -4.0 | -3.6 | -3.1 |
| Scénario sans ajustement | -8.3 | -6.3 | -5.7 | -4.1 | -3.7 | -3.1 |
| Ratio de couverture des réserves (en mois d'importations futures) | | | | | | |
| Scénario d'ajustement modéré | 3.4 | 3.3 | 3.2 | 3.3 | 3.5 | 3.9 |
| Scénario sans ajustement | 3.3 | 2.7 | 2.5 | 2.4 | 2.4 | 2.4 |
| Source : Projections des services du FMI. | | | | | | |

C. Un nouveau cadre de convergence pour la stabilité régionale

17. Le ralentissement économique souligne la nécessité de réformer le cadre de convergence régional (tableau 8). À la fin de 2015, la Commission de la CEMAC a présenté un cadre révisé qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Ce nouveau cadre comprend un certain nombre d'éléments novateurs, notamment les suivants : i) une nouvelle règle budgétaire reposant sur une moyenne triennale du déficit budgétaire global ; ii) un plafonnement du déficit public, renforcé par un frein à l'endettement ; iii) un critère de l'inflation révisé et iv) de nouveaux critères secondaires (encadré 1). La Commission étudie des moyens d'inclure un mécanisme d'épargne budgétaire afin d'aider à mettre en place des marges de manœuvre budgétaires pour faire face aux chocs des matières premières à venir.

18. Les services du FMI ont salué l'adoption du nouveau cadre qui constitue une étape importante du renforcement de la surveillance macroéconomique. Bien que ce cadre ne corresponde pas tout à fait aux conseils qu'avaient donnés les services du FMI, il représente un progrès en vue de ralentir le rythme d'accumulation de la dette⁶. Les services du FMI ont considéré

⁶ Les services du FMI avaient préconisé une baisse du plafond de 70 % du ratio total dette/PIB.

qu'en raison des difficultés à contrôler certains critères (la non-accumulation d'arriérés par exemple), il faudrait compléter le nouveau cadre par un mécanisme de suivi renforcé. Les services du FMI ont adhéré à l'idée de créer un mécanisme d'épargne budgétaire.

Encadré 1. CEMAC. Nouveau cadre de convergence

Règle budgétaire

Une nouvelle règle budgétaire fondée sur le solde global avec une règle d'épargne des recettes pétrolières.

$$\text{Règle} = (\text{solde global})/\text{PIB} - \alpha (\text{recettes pétrolières})/\text{PIB}$$

Le paramètre α sera la part des recettes pétrolières que chaque pays convient d'épargner. La nouvelle règle sera fondée sur des moyennes triennales pour lisser les fluctuations à court terme.

Plafond de la dette

Un nouveau critère de la dette fondé sur la valeur actualisée nette de la dette publique totale, avec un plafond de la dette représentant 70 % du PIB. Un nouveau mécanisme évaluera la différence entre les niveaux de dette moyenne sur trois ans et une norme à long terme. Il devrait limiter l'accumulation rapide de la dette.

Inflation

Un nouveau critère utilisant la dette moyenne sur trois ans au lieu de l'indice annuel.

Accumulation d'arriérés

Aucun changement (c'est-à-dire aucun arriéré n'est autorisé).

19. Les services du FMI ont encouragé les autorités à améliorer la coordination et l'harmonisation des politiques régionales. Il s'agirait notamment d'appliquer une règle de solde budgétaire structurel exigeant, entre autres, des données exhaustives, des capacités techniques prévisionnelles et une aptitude à analyser les liens entre les secteurs et les cycles économiques (SIP 3). Ces mesures étant longues à mettre au point, à court terme, il faudrait se fixer comme priorité de respecter le nouveau critère budgétaire. L'application des six directives sur la gestion des finances publiques au niveau régional permettrait aussi d'améliorer la coordination (SIP 4). De même, les autorités de la CEMAC devraient faciliter l'harmonisation des politiques fiscales afin de réduire la dépendance à l'égard du commerce international au profit d'impôts intérieurs ayant une large assiette. Ceci est particulièrement important alors que les négociations sur les échanges internationaux vont réduire les tarifs douaniers (voir infra).

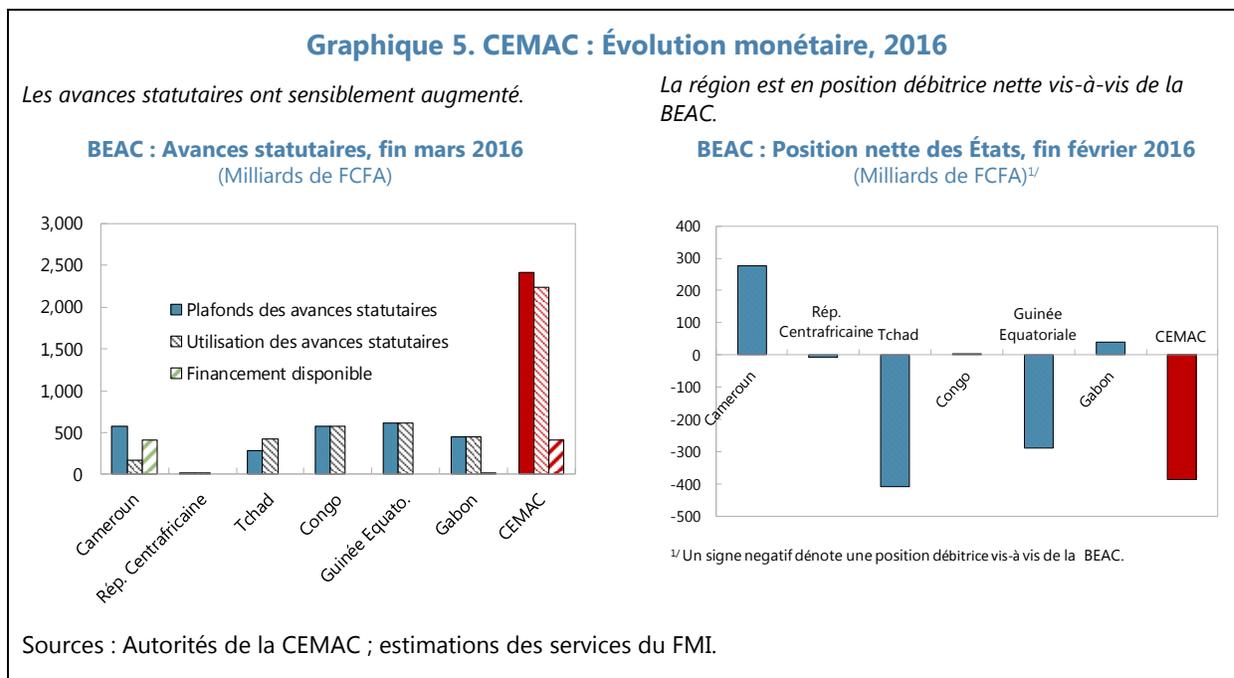
Point de vue des autorités

20. La Commission de la CEMAC a indiqué que le nouveau cadre sera soumis à l'approbation des chefs d'État de la CEMAC. Bien que ce nouveau cadre ait déjà été adopté par les ministres des finances, son approbation par les présidents le rendrait encore plus légitime. De plus, elle aiderait à mettre en place de nouveaux mécanismes tels que l'instrument d'épargne budgétaire. Pour renforcer le suivi, la Commission intensifierait sa coopération avec la BEAC afin de partager des données macroéconomiques. La Commission s'efforce avec détermination de travailler avec les

autorités nationales pour transposer les directives sur la gestion des finances publiques de la CEMAC dans les législations nationales. Elle espère que des progrès notables seront accomplis d'ici la fin de 2017.

D. Une politique monétaire qui atteint ses limites

21. La BEAC a mis en place une politique monétaire accommodante. Elle a eu recours à des instruments monétaires directs et indirects pour aider les États membres. En premier lieu, elle est revenue sur sa politique de suppression progressive des « avances statutaires » (c'est-à-dire des prêts budgétaires sans condition) en août 2015, puis elle les a rétablies à leur niveau statutaire, ce qui s'est traduit par une hausse de 52 % de ces avances dans l'ensemble des pays de la CEMAC. En deuxième lieu, la BEAC a approuvé des avances supplémentaires exceptionnelles à la République centrafricaine et au Tchad (50 % de leur plafond légal). Aujourd'hui, seul le Cameroun se situe en deçà de son plafond légal (graphique 5)⁷. Troisièmement, la BEAC a aussi baissé son taux de refinancement à plusieurs reprises, et a relevé les plafonds de refinancement des titres d'État pour les banques commerciales. Enfin quatrièmement, en avril 2016, elle a réduit de moitié le coefficient de réserves obligatoires, libérant l'équivalent d'un cinquième de l'encours des avances statutaires sous forme de nouvelles liquidités bancaires.



22. Les services du FMI ont considéré que la politique monétaire accommodante avait atteint ses limites et avait contribué à la diminution des réserves. Les services du FMI ont estimé que l'ampleur du financement monétaire réalisé par le passé n'était pas justifiée compte tenu des estimations *ex post* de l'écart de production régional. En effet, quatre pays, qui représentent quelque 85 % du PIB de la région, affichaient un écart de production positif, ou pratiquement nul

⁷ Le plafond des avances statutaires est fixé à 20 % des recettes budgétaires de l'année précédente.

(graphique 6). Dans ces conditions, une relance monétaire allait vraisemblablement entretenir les tensions sur l'inflation et le taux de change. De plus, le financement monétaire a non seulement retardé le rééquilibrage monétaire, mais a aussi freiné le développement des marchés des capitaux régionaux (SIP 5), limité la transmission de la politique monétaire et nuit à l'efficacité des nouveaux instruments de politique monétaire élaborés par la BEAC⁸. De plus, les services du FMI se sont demandé si la BEAC serait en mesure de revenir rapidement sur cette politique en cas de besoin. Les services du FMI ont recommandé de bloquer les avances statutaires à leur niveau actuel, en attendant de reprendre leur élimination progressive lorsque les circonstances le permettront⁹. Ils ont également recommandé que la BEAC renonce aux financements monétaires indirects, notamment en relevant les plafonds de refinancement des banques commerciales ou en accordant des financements supplémentaires à la banque régionale de développement (BDEAC). Ces deux recommandations sont logiques compte tenu de la baisse de la masse monétaire au sens large et du crédit à l'économie en 2015 par rapport à l'année précédente. Les services du FMI ont expliqué que l'adoption de ces recommandations enverrait un signal fort aux États membres sur la nécessité d'assainir les finances publiques afin de soutenir le taux de change.

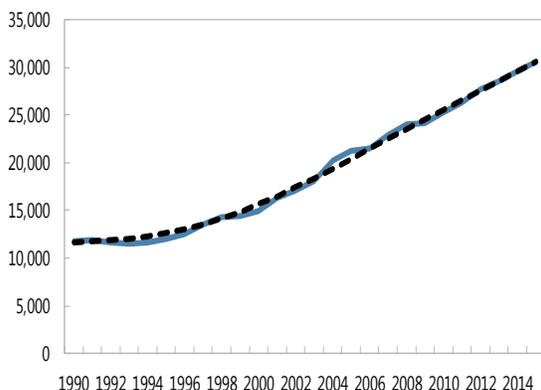
Graphique 6. CEMAC : Estimations de l'écart de production, 1990–2015

L'écart de production de la CEMAC ne semblait pas propice à la mise en œuvre d'une politique monétaire accommodante.

Seuls deux pays représentant quelque 15 % du PIB régional affichaient un écart de production négatif en 2015.

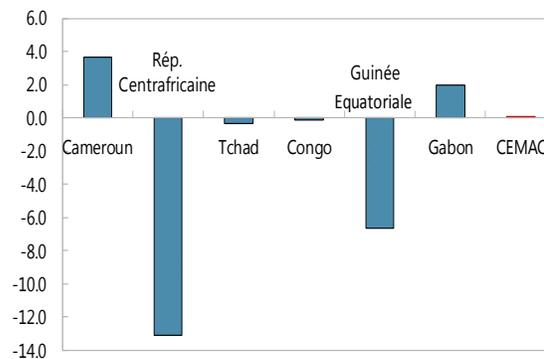
CEMAC : Estimation de l'écart de production, 1990–2015^{1/}

(Milliards de francs CFA)



CEMAC : Estimation de l'écart de production, 2015

(En pourcentage)



^{1/} Écart de production estimé à l'aide d'une décomposition de Hodrick–Prescott.

Sources : autorités de la CEMAC ; estimations des services du FMI.

23. Les services du FMI ont engagé la BEAC à poursuivre l'élaboration de ses instruments de politique monétaire. Ils ont pris note des progrès réalisés pour stimuler les transactions interbancaires et mettre en place un cadre de prévision de la liquidité. Étant donné que les canaux de transmission monétaire restent faibles, la BEAC devrait accélérer les réformes (de la gestion des

⁸ La BEAC gèrera les liquidités en fonctions des besoins du marché monétaire.

⁹ Les services du FMI reconnaissent que si cette recommandation était mise en œuvre, on pourrait considérer que le Cameroun est pénalisé par rapport à ses pairs car il limite le recours aux avances statutaires.

réserves par exemple) avec l'assistance technique du FMI, et renforcer sa capacité à réaliser des opérations de politique monétaire. Les services du FMI se sont déclarés favorables à la décision de la BEAC, qui sera prochainement mise en œuvre, de normaliser les ratios de réserves obligatoires des différentes banques. Ils se sont cependant prononcés contre la modification des calculs qui pourrait, concrètement, aggraver la surliquidité (en excluant les actifs inférieurs à certains seuils des réserves obligatoires). Par ailleurs, les services du FMI ont approuvé la décision de cesser d'injecter et de retirer simultanément des liquidités car cela améliore la transparence de la politique monétaire et du marché monétaire interbancaire.

Point de vue des autorités

24. Les autorités ont insisté sur le fait qu'elles ne pouvaient pas rester passives alors que les pays membres subissaient un grave choc exogène. Elles ont estimé que dans les circonstances exceptionnelles actuelles, le soutien de la position budgétaire de leurs pays membres relevait de leur mission. Elles ont fait valoir que les projets d'infrastructures en cours des pays membres devaient continuer de pérenniser les plans de développement. Elles considèrent que leur politique monétaire accommodante est analogue à celle appliquée par d'autres banques centrales qui sont confrontées à des situations difficiles comparables.

25. Les autorités ont insisté sur les progrès réalisés dans la réforme des instruments de politique monétaire. Elles ont considéré que les décisions qu'elles ont prises récemment sur les instruments monétaires rendaient leur politique monétaire plus efficace. En particulier, une nouvelle convention de pension livrée, qui doit être mise en place au deuxième semestre de 2016, devrait réduire le risque de crédit dans les opérations interbancaires et faciliter le développement de ces dernières. Elles étaient cependant conscientes des limites imposées par les difficultés du climat des affaires sur le développement des marchés interbancaires et obligataires.

E. Un secteur financier régional qui accuse des vulnérabilités

26. Jusqu'à présent, le secteur financier a été en mesure de faire face à la conjoncture difficile, mais la question des banques en difficulté reste à l'ordre du jour.

- *De manière générale, il semble que les banques soient rentables, même si la situation varie selon les pays et le type d'établissement. La plupart des banques ont un modèle économique qui repose sur des commissions, et qui les a jusqu'à présent partiellement protégées du ralentissement de l'activité. Toutefois, avec l'augmentation des prêts non productifs, certaines banques sont déjà victimes d'une baisse notable du produit des intérêts.*
- *Les liquidités des banques ont diminué du fait de la baisse des dépôts des États, mais restent globalement adéquates. L'excès de liquidités des banques à la BEAC représentait 12 % de leur bilan en janvier 2016, contre 15 % en septembre 2014. Les avoirs liquides et les dépôts interbancaires, hors réserves légales, sont restés stables, à 26 % du total des actifs pendant cette même période. La baisse récente du ratio des réserves obligatoires devrait porter les liquidités bancaires à près de 30 %, ce qui garantirait que les banques restent liquides.*

- *Le ratio de solvabilité des banques est resté élevé et relativement constant.* À la fin de 2015, le ratio des fonds propres/actifs pondérés des risques représentait de l'ordre de 13 %, ce qui est conforme aux constatations du dernier PESF. La hausse des prêts non productifs, passés de 11,9 % du total des prêts en septembre 2014 à 12,6 % en janvier 2016, n'a pas ébranlé la solidité globale des banques jusqu'à présent, comme le montrent les ratios de solvabilité généralement inchangés. Pendant la même période, les fonds propres nets ajustés sont également restés inchangés, du fait de l'augmentation du capital dans le secteur bancaire de près de 8 %. La majorité des prêts improductifs provient des prêts entre apparentés et n'est pas due au ralentissement. De même, les prêts improductifs des institutions de microfinance ont augmenté modérément, passant de 13,3 % du total des prêts en décembre 2014 à 14,0 % en septembre 2015. Toutefois, l'autorité régionale de contrôle bancaire (la COBAC) indique que les prêts improductifs pourraient dépasser 20 % dans certaines institutions de microfinance.
- *Sur 52 banques, 8 ont des fonds propres négatifs et ne respectent pas la norme de solvabilité.* Le total des actifs de ces banques représente moins de 5 % du total des actifs bancaires, et l'incapacité des autorités nationales et régionales à les fermer demeure un problème et envoie un mauvais signal au secteur financier.

27. Les services du FMI ont relevé que les banques semblent avoir surmonté le ralentissement de l'économie jusqu'à présent, mais que les facteurs de vulnérabilité augmentent. Cette situation s'explique en partie par les retards de paiement de l'État au secteur privé, en particulier dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, qui est très endetté auprès des banques nationales. Ainsi, en Guinée équatoriale, le crédit au secteur du BTP représentait 57 % des prêts bancaires bruts à la fin janvier 2016. Des tests de résistance réalisés récemment révèlent que les risques macroéconomiques ont augmenté dans trois pays depuis les constatations du dernier PESF. Ces tests montrent que si le choc des prix du pétrole se diffusait davantage dans l'économie réelle, la solvabilité des banques se détériorerait. Pour évaluer ce risque, la COBAC devrait procéder à de nouveaux tests de résistance pour tous les États membres.

28. Les services du FMI ont souligné qu'il était important que le cadre microprudentiel soit efficace pour éviter la propagation des risques macrofinanciers (annexe V). Compte tenu de l'importance des liens directs et indirects entre le secteur public et le secteur financier, les réformes en cours du cadre microprudentiel sont fondamentales pour assurer la stabilité financière. Des progrès ont été enregistrés après les recommandations du PESF de 2015, en particulier dans le traitement des prêts entre apparentés, la supervision transfrontalière et le traitement des prêts improductifs. Il faut déployer davantage d'efforts pour mettre en œuvre les autres recommandations du PESF (annexe IV). Les services du FMI ont encouragé la COBAC à accroître le ratio de solvabilité des banques d'importance systémique et à développer le contrôle bancaire sur une base consolidée. Les services du FMI ont souscrit aux efforts de la COBAC visant à renforcer son cadre prudentiel à l'aide d'un contrôle efficace axé sur les risques de liquidités et de change.

29. Les services du FMI ont encouragé la BEAC à mettre au point son cadre macroprudentiel. Il faut renforcer les outils d'analyse et les capacités institutionnelles pour relever les défis économiques actuels. En 2012, la BEAC a créé un Comité de stabilité financière (FSC) mais sa première réunion de travail n'a eu lieu qu'en avril 2015. Le programme d'analyse du Comité est

ambitieux, mais limité par le manque de données macrofinancières. La méthode actuelle reposant sur des avis d'experts ne permet pas de cartographier les risques en détail, mais constitue une étape fondamentale dans l'élaboration d'indicateurs de vulnérabilité.

30. Les services du FMI ont relevé que le contrôle bancaire s'était amélioré après le recrutement de nouveaux employés. Cependant, après les recommandations du PESF, il faudrait appliquer plusieurs mesures complémentaires pour mieux adapter le cadre prudentiel de la COBAC aux particularités de la CEMAC. Compte tenu des différents profils de risques des banques, il serait judicieux d'adopter l'approche du premier pilier de Bâle II pour permettre à la COBAC d'adapter les exigences de fonds propres au profil de risques des banques. Pour tenir compte de l'insuffisance de certaines garanties ou sûretés de prêts, la COBAC devrait accroître les pondérations de risques appliquées à ces actifs pour calculer le ratio de solvabilité afin de prendre en considération plus précisément les risques qu'ils comportent. Enfin, la BEAC et les autorités nationales devraient s'entendre sur la résolution des banques en difficulté sans retard.

31. Les services du FMI ont salué les progrès dans le contrôle des institutions de microfinance. La COBAC a lancé *e-Sesame*, plate-forme de collecte de données visant à améliorer les informations financières. En outre, des effectifs plus nombreux dans le service de la COBAC chargé de la microfinance devraient se traduire par un suivi plus étroit et des inspections plus fréquentes. La COBAC prévoit d'actualiser les règles prudentielles de façon à relever le niveau minimal de fonds propres des institutions de microfinance et limiter les prêts aux non-membres. Les services du FMI ont cependant relevé que le renforcement de la gouvernance au sein des institutions de microfinance exige un système judiciaire plus efficace et des poursuites plus fermes des infractions.

32. Les services du FMI ont conseillé d'encourager l'inclusion financière. La BEAC, de concert avec les autorités nationales, devrait faciliter l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises (PME) et des ménages. Avec les risques de crédit accrus que présentent les entreprises publiques et de BTP, les banques cherchent de nouveaux clients, en particulier des PME. Or le manque de transparence financière et de fiabilité de la comptabilité, ainsi que les problèmes de gouvernance des PME, freinent la croissance du crédit. Les services du FMI ont relevé que les services bancaires mobiles se sont rapidement développés grâce aux changements récents du cadre juridique qui régit l'émission de monnaie électronique. Il faudrait encourager cette évolution à l'aide d'une réglementation appropriée et d'un renforcement des contrôles.

Point de vue des autorités

33. Les autorités ont souscrit à l'évaluation du secteur financier par les services du FMI. Elles ont convenu que les banques n'ont été que légèrement affectées par le ralentissement économique grâce à leur modèle économique. Elles ont relevé que certaines banques avaient renforcé leurs fonds propres. Il n'en reste pas moins qu'elles restent vigilantes, suivent attentivement la situation du secteur bancaire et se tiennent prêtes, en cas de besoin, à mettre en œuvre des plans d'urgence, consistant notamment à nommer des administrateurs provisoires dans les banques en difficulté. Elles ont souligné que l'augmentation récente des effectifs de la COBAC (avec 34 nouveaux

cadres supérieurs) permettrait d'exercer un contrôle plus étroit et de se rendre plus souvent dans les banques et les institutions de microfinancement.

34. Les autorités ont souscrit à l'évaluation par les services du FMI des liens

macrofinanciers. Elles ont convenu qu'il faudrait en priorité améliorer le contrôle macroprudentiel et qu'il faudrait mettre en place un cadre macroprudentiel pour favoriser le développement du secteur financier. Elles sont déterminées à renforcer la réglementation en instaurant un contrôle transnational sur une base consolidée, à mettre en œuvre le deuxième pilier de Bâle II et à améliorer la coopération entre les institutions financières régionales par l'intermédiaire du FSC.

F. Renforcer les institutions régionales

35. L'incertitude des perspectives économiques devrait encourager les autorités régionales et nationales à renforcer les institutions de la CEMAC et à travailler en collaboration plus étroite.

Plusieurs institutions ne disposent pas des moyens humains et financiers voulus et les pays ne coordonnent pas leurs politiques de façon à avoir un impact significatif au niveau régional (programmes d'investissements publics, fiscalité, etc.). Des institutions régionales efficaces pourraient encourager les efforts visant à diversifier la croissance, améliorer la gestion des budgets et favoriser le développement du secteur financier. La Commission de la CEMAC devrait collaborer avec les administrations nationales afin d'améliorer le climat des affaires et encourager l'investissement privé et la diversification économique. De même, la BDEAC devrait prendre l'initiative de coordonner des projets régionaux d'infrastructures.

36. Les services du FMI ont pris note des progrès enregistrés dans la mise en œuvre des réformes des mesures de sauvegarde.

Au début mai 2016, le Conseil d'administration de la BEAC a chargé l'institution de lancer des travaux sur l'amélioration de la gouvernance et l'adoption des normes internationales pour la comptabilité financière (IFRS). Cette décision répond aux deux principales obligations formulées par la mission d'évaluation des sauvegardes du Département financier du FMI en 2016 (voir le rapport complémentaire du Département financier).

37. Les services du FMI ont salué le renforcement de la capacité opérationnelle de la

COBAC. L'autorité de contrôle régional a plus que doublé le nombre de ses inspecteurs et a déployé un nouveau système d'information financière. Il faut cependant faire davantage d'efforts pour renforcer la qualité des informations financières et des statistiques du secteur financier. De même, la COBAC devrait accélérer l'adoption de règles plus strictes relatives aux prêts entre apparentés et au contrôle des institutions de microfinance.

38. Les services du FMI ont relevé que la Commission de la CEMAC restait confrontée à des défis majeurs.

La Commission a quitté son siège depuis 2013, ce qui entrave ses capacités opérationnelles. Malgré les contraintes qu'elle subit, elle a persévéré et lancé des réformes importantes, notamment l'adoption d'une nouvelle structure de contrôle régionale, l'harmonisation des politiques nationales en vue de réduire les barrières non tarifaires au commerce intra-régional et l'intégration des politiques douanières nationales dans une politique régionale commune. Avec l'entrée en vigueur en août 2016 de l'Accord de partenariat économique (APE) entre le Cameroun et l'Union européenne, il faudrait adopter un APE à l'échelle de la région pour éviter le risque qu'un

démantèlement tarifaire entre le Cameroun et l'Union européenne compromettre le commerce intra-régional. Les services du FMI ont encouragé la Commission à coordonner ses efforts avec ceux des États membres de façon à améliorer le climat des affaires et garantir la libre circulation des biens et des personnes.

39. Les services du FMI ont pris note du fait que la BDEAC envisageait de devenir une institution de développement régionale de premier plan. Après avoir augmenté son capital en 2014, la BDEAC met en œuvre des réformes tout en développant ses activités d'investissement. Outre l'harmonisation de ses procédures de gestion et d'exploitation avec les pratiques optimales internationales, la Banque doit soutenir davantage la conception, le financement et la mise en œuvre de projets d'investissement régionaux, notamment sous forme de partenariats public-privé.

40. Les services du FMI ont appelé à renforcer le cadre juridique régional de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), de façon à respecter les normes de 2012 du Groupe d'action financière (GAFI)¹⁰. Il faut mobiliser des ressources pour faire en sorte que la COBAC applique efficacement un contrôle fondé sur les risques de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et respecte les exigences en matière de LBC/FT. Le GABAC, organisme régional de type GAFI pour l'Afrique centrale reconnu récemment, collabore aujourd'hui avec le réseau mondial du GAFI pour lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, évaluer le respect par ses membres des normes du GAFI et fournir une assistance technique.

41. Il est important de disposer de données statistiques solides pour mettre en œuvre la politique économique. Des efforts louables ont certes été déployés pour préparer des indicateurs de solidité financière, mais les progrès sont freinés par le manque de moyens au sein de la BEAC et dans les offices nationaux des statistiques. Cette situation est aggravée par les difficultés de coordination entre les institutions régionales et nationales. Pour améliorer la fourniture de données, la BEAC pourrait envisager de mettre en place un système de préparation et de partage des statistiques, analogue à celui utilisé dans la banque régionale d'Afrique de l'Ouest.

Point de vue des autorités

42. Les autorités ont considéré que la modernisation et le plan de réformes de la BEAC étaient loin d'être achevés. Elles ont relevé que des efforts étaient encore nécessaires pour moderniser les systèmes de gestion de l'information et du budget.

43. La Commission et la BDEAC ont noté qu'elles relevaient des défis sur de nombreux fronts. La capacité opérationnelle de la Commission est limitée par l'absence d'un siège permanent et d'une position commune des États membres sur des questions fondamentales telles que l'APE ou la réforme du climat des affaires dans la région. La Commission a noté que tout accord de partenariat économique régional devrait prendre en compte le niveau de développement économique de chaque État membre. Les autorités de la BDEAC ont convenu qu'il était nécessaire de

¹⁰ Le GAFI est un organisme intergouvernemental dont les objectifs sont l'élaboration de normes et la promotion de l'application efficace de mesures législatives, réglementaires et opérationnelles en matière de lutte contre le blanchissement de capitaux et de financement du terrorisme.

de rationaliser et d'améliorer la législation applicable aux partenariats public-privé. Elles préparent une nouvelle stratégie d'investissement régional, cherchent à mettre en place une notation financière indépendante et lèvent des fonds en faveur de projets régionaux.

44. Les autorités ont souligné qu'elles avaient déployé des efforts considérables pour améliorer les statistiques régionales. La BEAC a pratiquement achevé une base de données économiques et financières sur la région, qui devrait être opérationnelle en 2016. Elles ont cependant relevé des difficultés à recueillir des données au niveau national du fait de l'insuffisance de données dans certains pays membres.

ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

45. La situation économique de la CEMAC s'est nettement détériorée et les perspectives à moyen terme sont lourdes de risques. Le choc sur les cours du pétrole a pesé sur les pays producteurs de pétrole. La révision à la baisse des investissements publics et le manque de diversification économique pourraient avoir des conséquences durables sur le développement et toucher les pans les plus vulnérables de la population. Une réaction des pouvoirs publics insuffisante au choc sur les cours du pétrole et au choc sécuritaire risque de compromettre la stabilité économique de la région.

46. Les pouvoirs publics doivent prendre des mesures plus fermes pour faire face au choc sur les cours du pétrole. La politique budgétaire est le moyen le plus approprié pour faire face aux chocs structurels dans les pays exportateurs de produits de base à régime de change fixe. Faute de marges de manœuvre budgétaires suffisantes, les mesures budgétaires pour faire face aux pertes de recettes pétrolières et à l'accroissement des dépenses sécuritaires ont été insuffisantes. La politique monétaire accommodante de la BEAC a atteint ses limites et retardé le rééquilibrage budgétaire. Les réserves de change ont diminué et devraient rester en deçà des niveaux recommandés à moyen terme. Ces niveaux risquent d'être insuffisants pour résister à une nouvelle chute des prix du pétrole ou à un autre choc exogène. La BEAC devrait mieux assurer le plein respect de l'obligation de mettre en commun les réserves par les États membres et les organismes publics. Dans ces conditions, les services du FMI ont recommandé de bloquer les avances statutaires à leur niveau actuel, en attendant de reprendre leur élimination progressive lorsque les circonstances le permettront, et d'adopter une politique de la dette prudente.

47. Le nouveau cadre de convergence peut contribuer à renforcer la gestion macroéconomique régionale. Il constitue un progrès, mais ses critères requièrent un renforcement du mécanisme de contrôle, avec la participation des autorités régionales et nationales. Les services du FMI souscrivent au projet de la Commission de créer un mécanisme d'épargne budgétaire pour faire face aux chocs à venir sur les recettes. Les autorités de la CEMAC devraient renforcer la coordination et l'harmonisation régionales, et notamment transposer les six directives de la CEMAC sur la gestion des finances publiques.

48. Le secteur financier semble avoir absorbé le choc sur les cours du pétrole jusqu'à présent. La plupart des facteurs de vulnérabilité sont dus davantage à des problèmes internes de

gouvernance qu'au ralentissement économique. Cependant, les retards de paiement de pays émergents pourraient fragiliser le secteur bancaire.

49. Un cadre microprudentiel efficace est essentiel pour éviter la propagation des risques macrofinanciers. Les liens directs et indirects entre le secteur public et le secteur bancaire peuvent propager les risques et compromettre la stabilité macrofinancière. Des progrès ont été enregistrés après les recommandations du PESF de 2015, en particulier sur le traitement des prêts entre apparentés, la supervision transfrontalière et le traitement des prêts improductifs. D'autres doivent encore être mises en œuvre. Les services du FMI ont encouragé la COBAC à accroître le ratio de solvabilité des banques d'importance systémique, à développer le contrôle bancaire sur une base consolidée et à appliquer un contrôle fondé sur les risques efficace.

50. Les liquidités du secteur bancaire restent abondantes, en particulier à la suite de la réduction récente du ratio de réserves obligatoires. La BEAC a élaboré de nouveaux instruments de politique monétaire, qui devraient être mis en place à la fin de 2016. Cependant, les liquidités excessives et l'absence d'un marché interbancaire et d'un marché obligataire suffisamment développés entravent la transmission de la politique monétaire. Il faut suivre attentivement l'effet de ces liquidités sur les prix et les marchés des changes. La BEAC devrait parachever son cadre de prêteur en dernier ressort afin de répondre à des besoins de liquidités particuliers.

51. Après quelque retard, la BEAC a enregistré un certain progrès dans la mise en œuvre des recommandations en matière de sauvegardes restantes. La décision du Conseil d'administration de la BEAC de lancer une réforme de la gouvernance et d'adopter les IFRS sont autant de mesures importantes vers l'achèvement de la réforme des sauvegardes.

52. Les autorités régionales et nationales devraient favoriser l'intégration régionale en renforçant les institutions de la CEMAC. Des institutions régionales efficaces pourraient encourager les efforts visant à diversifier la croissance, améliorer la coordination des politiques publiques et favoriser le développement du secteur financier. Plusieurs institutions ne disposent pas des moyens humains et financiers nécessaires pour contribuer efficacement à la création d'un marché commun intégré.

53. Les carences des statistiques régionales restent préoccupantes. Les autorités régionales (la BEAC et la COBAC) ont certes fait des efforts pour améliorer la qualité des principales données économiques, mais des lacunes importantes demeurent. Dans le contexte économique actuel, il est essentiel de disposer d'informations statistiques actualisées et de qualité pour mettre en œuvre les politiques économiques.

54. Les discussions avec les autorités de la CEMAC continueront d'être organisées selon un cycle de 12 mois conformément à la décision n° 13654-(06/1) adoptée le 6 janvier 2006.

Tableau 1. CEMAC : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2014–21

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | | Estim. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. |
| (Variation annuelle en pourcentage) | | | | | | | | |
| Revenu national et prix | | | | | | | | |
| PIB à prix constants | 4,9 | 1,6 | 1,9 | 3,3 | 3,8 | 4,1 | 3,4 | 3,7 |
| PIB pétrolier | 3,0 | -0,4 | -1,5 | 0,2 | 1,6 | 2,3 | -2,6 | -0,9 |
| PIB non pétrolier | 5,0 | 2,6 | 2,7 | 4,1 | 4,3 | 4,5 | 4,5 | 4,5 |
| Prix à la consommation (moyenne pour la période) ¹ | 2,7 | 2,3 | 2,0 | 2,7 | 2,4 | 2,4 | 2,4 | 2,4 |
| Prix à la consommation (fin de période) ¹ | 2,6 | 1,6 | 2,7 | 2,4 | 2,4 | 2,4 | 2,5 | 2,3 |
| Variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période) | | | | | | | | |
| Monnaie et crédit | | | | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | -7,6 | -17,7 | -8,5 | -3,9 | ... | ... | ... | ... |
| Avoirs intérieurs nets | 14,9 | 15,6 | 12,1 | 11,2 | ... | ... | ... | ... |
| Monnaie au sens large | 9,4 | -2,2 | 3,6 | 7,4 | ... | ... | ... | ... |
| (Pourcentage du PIB, sauf indication contraire) | | | | | | | | |
| Épargne nationale brute | 27,1 | 20,2 | 21,1 | 20,0 | 19,9 | 19,6 | 19,5 | 19,2 |
| Investissements intérieurs bruts | 32,7 | 29,7 | 28,8 | 25,1 | 24,6 | 23,5 | 23,1 | 22,3 |
| Dont : publics | 14,3 | 10,7 | 9,8 | 7,9 | 7,2 | 6,7 | 6,7 | 6,7 |
| Opérations financières de l'État | | | | | | | | |
| Recettes totales, dons exclus | 25,0 | 20,2 | 19,0 | 18,8 | 18,9 | 19,2 | 19,3 | 19,4 |
| Dépenses publiques | 29,6 | 26,6 | 25,9 | 23,8 | 23,0 | 22,1 | 22,1 | 21,7 |
| Solde budgétaire primaire de base ² | -2,5 | -4,4 | -2,9 | -1,2 | -0,2 | 0,7 | 1,2 | 1,5 |
| Solde budgétaire de base ³ | -3,1 | -5,2 | -4,1 | -2,4 | -1,5 | -0,6 | -0,1 | 0,2 |
| Solde budgétaire global, dons exclus | -4,6 | -6,4 | -6,8 | -5,0 | -4,1 | -2,9 | -2,7 | -2,3 |
| Solde budgétaire primaire, dons inclus | -3,3 | -5,0 | -4,7 | -3,0 | -2,2 | -1,0 | -0,8 | -0,5 |
| Solde budgétaire global hors pétrole, dons exclus (% du PIB non pétrolier) | -25,9 | -18,0 | -15,9 | -13,6 | -12,4 | -11,1 | -10,4 | -9,5 |
| Solde budgétaire primaire hors pétrole, dons inclus (% du PIB non pétrolier) | -24,0 | -16,3 | -13,4 | -11,2 | -10,0 | -8,8 | -8,1 | -7,3 |
| Dette publique totale | 31,2 | 39,0 | 43,0 | 42,9 | 43,7 | 43,3 | 43,3 | 43,0 |
| Secteur extérieur | | | | | | | | |
| Exportations de biens et services non facteurs | 50,8 | 41,5 | 36,3 | 37,0 | 36,6 | 36,3 | 34,9 | 34,2 |
| Importations de biens et services non facteurs | 43,0 | 42,3 | 36,9 | 34,8 | 33,6 | 32,7 | 31,4 | 30,4 |
| Solde des biens et services non facteurs | 7,9 | -0,8 | -0,6 | 2,2 | 3,0 | 3,7 | 3,6 | 3,8 |
| Compte courant, dons inclus | -3,3 | -9,4 | -7,7 | -5,2 | -4,7 | -4,0 | -3,6 | -3,1 |
| Dette publique extérieure | 18,5 | 23,4 | 25,6 | 25,8 | 26,5 | 26,2 | 26,0 | 25,6 |
| Réserves officielles brutes (fin de période) | | | | | | | | |
| Millions de dollars | 15.309 | 10.139 | 7.866 | 7.634 | 7.872 | 8.346 | 9.006 | 9.596 |
| Mois d'import. biens et services (moins importations intra-régionales) | 6,1 | 4,6 | 3,4 | 3,3 | 3,2 | 3,3 | 3,5 | 3,9 |
| Pourcentage de la monnaie au sens large | 64,3 | 52,0 | 38,5 | 34,5 | ... | ... | ... | ... |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | | |
| PIB nominal (milliards de francs CFA) | 46.702 | 43.369 | 43.423 | 47.019 | 49.982 | 53.512 | 56.745 | 60.266 |
| Francs CFA par dollar, moyenne | 494 | 591 | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Production de pétrole (milliers de barils/jour) | 914 | 951 | 930 | 920 | 932 | 952 | 923 | 914 |
| Prix du pétrole (dollars par baril) | 96 | 51 | 44 | 51 | 53 | 55 | 57 | 59 |

Sources : Données des autorités ; estimations et projections des services du FMI.

¹ En utilisant comme pondération la part des pays membres dans le PIB de la CEMAC en dollars en PPA.² Hors dons, investissements financés sur ressources extérieures et paiement d'intérêts.³ Hors dons et investissements financés sur ressources extérieures.

Tableau 2. CEMAC : Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2015

| | 1990 | | 2015 | |
|--|--------|-------|--------|-------|
| | CEMAC | AfSS | CEMAC | AfSS |
| Objectif 1 : Éradiquer la pauvreté extrême et la faim | | | | |
| Ratio emploi/population, plus de 15 ans, total (%) | 64 | 63 | 67 | 65 |
| Ratio emploi/population, 15-24 ans, total (%) | 50 | 49 | 45 | 47 |
| PIB par personne employée (PPA 2011, dollars constants) | 16.447 | 6.810 | 25.517 | 9.344 |
| Revenu détenu par la part inférieure de 20 % | ... | ... | 5 | ... |
| Prévalence de la malnutrition, poids/âge (% des enfants de moins de 5 ans) | 18 | ... | 14 | ... |
| Écart de pauvreté à 1,25 dollar/jour (PPA) (%) | ... | ... | 34 | ... |
| Taux de pauvreté à 1,25 dollar/jour (PPA) (% de la population) | ... | ... | 15 | ... |
| Emplois vulnérables, total (% de l'emploi total) | ... | ... | 60 | ... |
| Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous | | | | |
| Taux d'alphabétisation, filles (% des filles de 15–24 ans) | ... | 58 | 69 | 66 |
| Taux d'alphabétisation, garçons (% des garçons de 15–24 ans) | ... | 73 | 77 | 76 |
| Persistance jusqu'à la dernière année primaire, total (% cohorte) | 40 | 56 | 52 | 57 |
| Taux d'achèvement enseignement primaire, total (% groupe d'âge concerné) | 41 | 54 | 56 | 69 |
| Scolarisation totale, primaire (% net) | 65 | ... | 79 | 77 |
| Objectif 3 : Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes | | | | |
| Proportion des sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (%) | 12 | ... | 17 | 24 |
| Taux d'inscription des filles à l'enseignement primaire par rapport aux garçons (%) | 72 | 83 | 90 | 93 |
| Taux d'inscription des filles à l'enseignement secondaire par rapport aux garçons (%) | 52 | 76 | 68 | 86 |
| Taux d'inscription des filles à l'enseignement universitaire par rapport aux garçons (%) | 27 | 52 | 51 | 73 |
| Part des femmes employées en dehors de l'agriculture (% de l'emploi non agricole) | 13 | ... | ... | .. |
| Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile | | | | |
| Vaccination contre la rougeole (% des enfants 12–23 mois) | 56 | 57 | 61 | 73 |
| Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes) | 93 | 108 | 62 | 56 |
| Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1 000) | 155 | 180 | 91 | 83 |
| Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle | | | | |
| Taux de fécondité des adolescentes (naissances pour 1 000 femmes de 15–19 ans) | 163 | 136 | 111 | 103 |
| Accouchements pratiqués par un personnel soignant qualifié (% du total) | 58 | ... | 64 | 48 |
| Prévalence de la contraception (% des femmes de 15-49 ans) | 16 | 16 | 24 | 26 |
| Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100 000 naissances vivantes) | 1.045 | 990 | 568 | 547 |
| Femmes enceintes recevant des soins prénataux (%) | 79 | ... | 80 | 78 |
| Besoins en contraception non satisfaits (% femmes mariées de 15-49 ans) | 22 | ... | 26 | 23 |
| Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies | | | | |
| Incidence de la tuberculose (pour 100 000 personnes) | 260 | 278 | 290 | 281 |
| Prévalence du VIH, femmes (% des 15-24 ans) | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Prévalence du VIH, hommes (% des 15-24 ans) | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Prévalence du VIH, total (% de la population 15-49 ans) | 2 | 2 | 4 | 5 |
| Taux de détection des cas de tuberculose (% , toutes formes) | 39 | 29 | 64 | 48 |
| Objectif 7 : Assurer un environnement durable | | | | |
| Émissions de CO2 (kg par \$ PPA de PIB) | 0 | 1 | 0 | 0 |
| Émissions de CO2 (tonnes métriques par habitant) | 1 | 1 | 2 | 1 |
| Zones forestières (% de la superficie) | 53 | 31 | 48 | 28 |
| Accès à des équipements sanitaires améliorés (% de la population ayant accès) | 21 | 24 | 35 | 30 |
| Accès à des sources d'eau améliorées (% de la population ayant accès) | 50 | 48 | 69 | 68 |
| Régions marines protégées (% de la superficie) | 1 | 3 | 9 | 6 |
| Zones terrestres protégées (% de la superficie terrestre totale) | 8 | 11 | 21 | 15 |
| Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement | | | | |
| APD nette reçue par habitant (dollars courants) | 94 | 35 | 47 | 48 |
| Service de la dette (GCE et FMI uniquement, en % exportations, hors envois de fonds) | 13 | ... | 5 | 4 |
| Utilisateurs d'Internet (pour 100 personnes) | 0 | 0 | 9 | 19 |
| Abonnements au téléphone portable (pour 100 personnes) | 0 | 0 | 81 | 71 |
| Lignes de téléphone (pour 100 personnes) | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Taux de fécondité, total (naissances par femme) | 6 | 6 | 5 | 5 |
| Autres | | | | |
| RNB par habitant, méthode Atlas (dollars courants) | 849 | 600 | 4.217 | 1.646 |
| RNB, méthode Atlas (dollars courants), milliards | 21 | 304 | 14 | 1.604 |
| Formation brute de capital (% du PIB) | 18 | 18 | 30 | 22 |
| Espérance de vie à la naissance, total (années) | 52 | 50 | 57 | 59 |
| Taux d'alphabétisation, total adultes (% des 15 ans et plus) | 34 | 53 | 67 | 60 |
| Population, total (millions) | 25 | 507 | 48 | 974 |
| Commerce extérieur (% du PIB) | 55 | 50 | 95 | 61 |

Source : Indicateurs du développement dans le monde.

Tableau 3. CEMAC : Comptes nationaux, 2014–21^{1/}

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | | Estim. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. |
| (Variation annuelle en pourcentage) | | | | | | | | |
| PIB réel | | | | | | | | |
| Cameroun | 5,9 | 5,9 | 4,9 | 4,6 | 4,9 | 4,7 | 4,7 | 4,6 |
| République Centrafricaine | 1,0 | 4,8 | 5,2 | 5,5 | 5,8 | 5,8 | 5,8 | 5,8 |
| Tchad | 6,9 | 1,8 | -0,4 | 1,6 | 5,1 | 8,2 | 3,4 | 3,5 |
| Congo, République du | 6,8 | 2,3 | 1,7 | 5,0 | 3,1 | 2,0 | 1,7 | 2,9 |
| Guinée Équatoriale | -0,3 | -12,4 | -6,0 | -3,4 | -2,8 | -2,3 | -1,8 | -0,7 |
| Gabon | 4,3 | 4,0 | 3,2 | 4,5 | 4,7 | 4,9 | 5,0 | 4,9 |
| CEMAC | 4,9 | 1,6 | 1,9 | 3,3 | 3,8 | 4,1 | 3,4 | 3,7 |
| PIB nominal | | | | | | | | |
| Cameroun | 6,9 | 7,9 | 7,0 | 6,6 | 6,9 | 6,7 | 6,7 | 6,7 |
| République Centrafricaine | 12,2 | 11,3 | 11,3 | 11,1 | 10,9 | 10,9 | 10,8 | 9,3 |
| Tchad | 7,6 | -6,4 | -3,9 | 9,4 | 6,8 | 11,9 | 6,4 | 6,8 |
| Congo, République du | 0,5 | -21,9 | -0,6 | 14,6 | 3,5 | 4,6 | 3,7 | 5,0 |
| Guinée Équatoriale | -9,3 | -28,6 | -16,3 | 3,2 | 0,6 | 1,1 | 0,9 | 2,5 |
| Gabon | 3,4 | -6,1 | 2,9 | 9,0 | 7,8 | 7,7 | 7,5 | 7,1 |
| CEMAC | 2,5 | -7,1 | 0,1 | 8,3 | 6,3 | 7,1 | 6,0 | 6,2 |
| PIB réel non pétrolier | | | | | | | | |
| Cameroun | 5,6 | 5,2 | 5,1 | 5,1 | 5,1 | 5,1 | 5,0 | 4,9 |
| République Centrafricaine | 1,0 | 4,8 | 5,2 | 5,5 | 5,8 | 5,8 | 5,8 | 5,8 |
| Tchad | 7,1 | -2,9 | 0,5 | 2,5 | 3,8 | 4,3 | 4,4 | 4,4 |
| Congo, République du | 7,9 | 4,8 | 0,2 | 3,2 | 3,4 | 3,5 | 3,6 | 3,6 |
| Guinée Équatoriale | -0,5 | -3,7 | -7,6 | -3,7 | -1,6 | -1,0 | -0,5 | 0,8 |
| Gabon | 5,0 | 4,0 | 5,4 | 6,6 | 5,6 | 5,8 | 5,8 | 5,7 |
| CEMAC | 5,0 | 2,6 | 2,7 | 4,1 | 4,3 | 4,5 | 4,5 | 4,5 |
| Inflation (moyenne sur la période) | | | | | | | | |
| Cameroun | 1,9 | 2,8 | 2,2 | 2,2 | 2,2 | 2,2 | 2,2 | 2,2 |
| République Centrafricaine | 11,6 | 4,5 | 4,0 | 3,5 | 3,0 | 3,0 | 3,0 | 3,0 |
| Tchad | 1,7 | 3,7 | 0,0 | 5,2 | 3,0 | 3,0 | 3,0 | 3,0 |
| Congo, République du | 0,9 | 2,0 | 3,3 | 2,8 | 2,6 | 2,6 | 2,6 | 2,4 |
| Guinée Équatoriale | 4,3 | 2,2 | 1,4 | 1,4 | 1,5 | 1,6 | 1,7 | 1,8 |
| Gabon | 4,5 | 0,1 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 |
| CEMAC | 2,7 | 2,3 | 2,0 | 2,7 | 2,4 | 2,4 | 2,4 | 2,4 |
| Inflation (en fin de période) | | | | | | | | |
| Cameroun | 2,6 | 2,8 | 2,2 | 2,2 | 2,2 | 2,2 | 2,2 | 2,2 |
| République Centrafricaine | 9,7 | 4,8 | 4,0 | 3,5 | 3,0 | 3,0 | 3,0 | 3,0 |
| Tchad | 3,7 | -0,3 | 5,0 | 3,0 | 3,0 | 3,0 | 3,0 | 3,0 |
| Congo, République du | 0,5 | 2,2 | 3,1 | 2,7 | 2,6 | 2,6 | 2,5 | 2,5 |
| Guinée Équatoriale | 4,3 | 1,5 | 1,4 | 1,5 | 1,5 | 1,6 | 1,8 | 1,9 |
| Gabon | 1,7 | 0,1 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 |
| CEMAC | 2,6 | 1,6 | 2,7 | 2,4 | 2,4 | 2,4 | 2,5 | 2,3 |
| (Pourcentage du PIB) | | | | | | | | |
| Épargne nationale brute | | | | | | | | |
| Cameroun | 17,3 | 16,2 | 15,6 | 15,0 | 14,4 | 13,1 | 12,6 | 12,2 |
| République Centrafricaine | 4,6 | 4,9 | 6,9 | 7,3 | 8,5 | 9,6 | 12,0 | 13,8 |
| Tchad | 21,5 | 14,6 | 26,4 | 16,8 | 18,6 | 17,6 | 17,1 | 17,7 |
| Congo, République du | 39,6 | 13,3 | 23,1 | 25,9 | 23,3 | 22,5 | 22,4 | 22,4 |
| Guinée Équatoriale | 25,0 | 27,6 | 20,3 | 20,5 | 20,4 | 21,5 | 22,1 | 22,7 |
| Gabon | 42,9 | 33,9 | 30,9 | 31,0 | 32,1 | 33,4 | 33,9 | 31,9 |
| CEMAC | 27,1 | 20,2 | 21,1 | 20,0 | 19,9 | 19,6 | 19,5 | 19,2 |
| (Pourcentage du PIB) | | | | | | | | |
| Investissements intérieurs bruts | | | | | | | | |
| Cameroun | 21,7 | 21,8 | 21,3 | 20,3 | 19,4 | 17,9 | 17,2 | 16,4 |
| République Centrafricaine | 10,2 | 13,9 | 16,9 | 17,2 | 17,9 | 19,0 | 19,9 | 21,0 |
| Tchad | 30,5 | 27,0 | 37,7 | 24,4 | 25,9 | 23,1 | 23,3 | 23,5 |
| Congo, République du | 42,2 | 33,4 | 30,0 | 26,4 | 25,4 | 24,5 | 24,7 | 24,8 |
| Guinée Équatoriale | 48,7 | 45,7 | 35,2 | 28,2 | 25,8 | 24,6 | 22,4 | 21,0 |
| Gabon | 34,9 | 36,7 | 34,4 | 34,6 | 35,1 | 36,1 | 36,0 | 34,5 |
| CEMAC | 32,7 | 29,7 | 28,8 | 25,1 | 24,6 | 23,5 | 23,1 | 22,3 |

Sources : Données des autorités ; estimations et projections des services du FMI.

^{1/} Les chiffres de la CEMAC sont calculés à l'aide du PIB moyen pondéré en parité de pouvoir d'achat (PPA) selon les données des pays membres.

**Tableau 4. CEMAC : Taille relative des économies et importance
du secteur pétrolier, 2014–21**

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|-------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | | Estim. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. |
| (Pourcentage du PIB nominal de la CEMAC) | | | | | | | | |
| PIB nominal | | | | | | | | |
| Cameroun | 33,4 | 38,8 | 41,5 | 40,9 | 41,1 | 41,0 | 41,2 | 41,4 |
| République Centrafricaine | 1,8 | 2,2 | 2,5 | 2,6 | 2,7 | 2,8 | 2,8 | 2,8 |
| Tchad | 14,7 | 14,9 | 14,3 | 14,4 | 14,5 | 15,1 | 15,2 | 15,3 |
| Congo, République du | 14,3 | 12,1 | 12,0 | 12,7 | 12,3 | 12,1 | 11,8 | 11,7 |
| Guinée Équatoriale | 16,4 | 12,6 | 10,6 | 10,1 | 9,5 | 9,0 | 8,6 | 8,3 |
| Gabon | 19,2 | 19,5 | 19,3 | 19,5 | 19,9 | 20,1 | 20,4 | 20,6 |
| CEMAC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| (Pourcentage du PIB nominal de chaque pays) | | | | | | | | |
| PIB pétrolier nominal | | | | | | | | |
| Cameroun | 6,3 | 4,7 | 3,8 | 3,9 | 3,8 | 3,5 | 3,1 | 2,8 |
| République Centrafricaine | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Tchad | 25,2 | 20,0 | 16,3 | 17,3 | 19,4 | 22,8 | 22,1 | 21,5 |
| Congo, République du | 54,4 | 39,5 | 37,7 | 42,7 | 41,7 | 41,0 | 38,0 | 36,6 |
| Guinée Équatoriale | 46,6 | 31,5 | 30,4 | 34,3 | 34,4 | 34,5 | 34,1 | 33,4 |
| Gabon | 37,9 | 31,8 | 24,3 | 23,5 | 23,0 | 22,3 | 21,4 | 20,5 |
| CEMAC ^{1/} | 28,5 | 19,7 | 16,3 | 17,5 | 17,4 | 17,4 | 16,4 | 15,7 |
| (Pourcentage du total des exportations de chaque pays) | | | | | | | | |
| Exportations de pétrole | | | | | | | | |
| Cameroun | 41,7 | 38,5 | 36,1 | 37,1 | 36,9 | 35,8 | 34,6 | 33,3 |
| République Centrafricaine | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Tchad | 82,1 | 76,8 | 70,1 | 72,2 | 75,1 | 79,5 | 78,4 | 77,9 |
| Congo, République du | 84,6 | 73,7 | 71,0 | 73,4 | 72,5 | 71,8 | 69,2 | 67,9 |
| Guinée Équatoriale | 89,6 | 85,6 | 82,2 | 82,2 | 81,4 | 80,3 | 79,3 | 78,7 |
| Gabon | 83,9 | 76,5 | 67,8 | 67,5 | 66,9 | 65,7 | 63,1 | 60,3 |
| CEMAC ^{2/} | 79,3 | 71,4 | 66,1 | 67,0 | 66,5 | 66,2 | 64,3 | 62,9 |
| (Pourcentage du total des recettes budgétaires de chaque pays) | | | | | | | | |
| Recettes budgétaires pétrolières | | | | | | | | |
| Cameroun | 23,7 | 19,8 | 12,5 | 13,6 | 13,8 | 13,7 | 13,3 | 12,9 |
| République Centrafricaine | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Tchad | 49,3 | 17,0 | 19,6 | 20,0 | 22,8 | 31,8 | 33,1 | 34,6 |
| Congo, République du | 68,6 | 37,8 | 42,0 | 47,0 | 45,6 | 45,3 | 42,6 | 40,4 |
| Guinée Équatoriale | 86,5 | 80,5 | 76,8 | 72,9 | 70,7 | 69,5 | 67,6 | 65,4 |
| Gabon | 44,0 | 33,6 | 21,6 | 21,9 | 21,7 | 21,1 | 20,0 | 18,7 |
| CEMAC ^{3/} | 54,2 | 38,9 | 32,6 | 32,0 | 31,3 | 31,3 | 29,9 | 28,6 |

Sources : Données des autorités ; estimations et projections des services du FMI.

^{1/} Somme du PIB pétrolier nominal des pays divisé par le PIB nominal de la CEMAC.

^{2/} Somme des exportations de pétrole des pays divisée par les exportations totales de la CEMAC.

^{3/} Somme des recettes budgétaires pétrolières des pays divisée par les recettes budgétaires de la CEMAC.

Tableau 5a. CEMAC : Soldes budgétaires, 2014–21^{1/}

(Pourcentage du PIB)

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | | Estim. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. |
| Solde budgétaire global (dons exclus) | | | | | | | | |
| Cameroun | -5,1 | -5,0 | -8,1 | -6,6 | -6,3 | -5,3 | -5,8 | -5,6 |
| République Centrafricaine | -7,8 | -7,8 | -9,0 | -7,2 | -6,6 | -6,3 | -5,8 | -5,1 |
| Tchad | -6,2 | -8,4 | -8,8 | -4,9 | -5,0 | -3,5 | -3,1 | -3,0 |
| Congo, République du | -8,4 | -18,3 | -7,2 | -1,3 | 1,3 | 2,4 | 1,9 | 1,6 |
| Guinée Équatoriale | -6,7 | -4,8 | -6,5 | -10,3 | -8,1 | -5,5 | -2,5 | 0,5 |
| Gabon | 2,7 | -1,2 | -2,3 | -2,6 | -2,3 | -2,0 | -1,5 | -0,8 |
| CEMAC | -4,6 | -6,4 | -6,8 | -5,0 | -4,1 | -2,9 | -2,7 | -2,3 |
| Solde budgétaire global (dons inclus) | | | | | | | | |
| Cameroun | -4,8 | -5,0 | -7,9 | -6,4 | -6,1 | -5,1 | -5,7 | -5,5 |
| République Centrafricaine | 3,0 | -0,6 | -4,1 | -2,8 | -2,3 | -2,1 | -1,9 | -1,2 |
| Tchad | -4,2 | -4,9 | -4,7 | -1,0 | -1,6 | -0,4 | 0,0 | -0,2 |
| Congo, République du | -7,9 | -18,3 | -6,8 | -1,0 | 1,6 | 2,7 | 2,1 | 1,9 |
| Guinée Équatoriale | -6,7 | -4,8 | -6,5 | -10,3 | -8,1 | -5,5 | -2,5 | 0,5 |
| Gabon | 2,7 | -1,2 | -2,3 | -2,6 | -2,3 | -2,0 | -1,5 | -0,8 |
| CEMAC | -3,9 | -5,8 | -5,9 | -4,2 | -3,4 | -2,3 | -2,1 | -1,8 |
| Solde de base^{2/} | | | | | | | | |
| Cameroun | -7,4 | -6,6 | -9,2 | -7,3 | -6,7 | -6,1 | -5,6 | -5,3 |
| République Centrafricaine | -5,7 | -2,9 | -3,0 | -2,2 | -1,1 | -1,5 | 0,0 | 0,2 |
| Tchad | -3,9 | -4,4 | -6,9 | -2,1 | -0,9 | 0,3 | 1,2 | -1,1 |
| Congo, République du | -2,9 | -9,2 | -6,0 | 1,1 | 3,5 | 3,9 | 2,6 | 2,3 |
| Guinée Équatoriale | -6,7 | -3,1 | -8,2 | -10,6 | -6,7 | -3,7 | -1,1 | 1,1 |
| Gabon | 5,5 | 0,0 | 1,0 | 1,7 | 2,5 | 3,0 | 3,2 | 3,5 |
| CEMAC | -3,1 | -5,2 | -4,1 | -2,4 | -1,5 | -0,6 | -0,1 | 0,2 |
| Solde budgétaire primaire (dons inclus)^{3/} | | | | | | | | |
| Cameroun | -4,3 | -4,5 | -6,6 | -5,2 | -4,8 | -3,7 | -4,2 | -4,0 |
| République Centrafricaine | 3,6 | -0,1 | -3,4 | -2,3 | -1,8 | -1,6 | -1,5 | -1,0 |
| Tchad | -3,6 | -4,6 | -4,1 | -0,4 | -0,7 | 0,4 | 0,7 | 0,3 |
| Congo, République du | -7,7 | -18,0 | -6,3 | -0,5 | 2,1 | 3,2 | 2,5 | 2,3 |
| Guinée Équatoriale | -6,1 | -4,2 | -5,6 | -9,2 | -7,5 | -4,9 | -1,9 | 0,9 |
| Gabon | 3,8 | 1,0 | -0,2 | -0,3 | 0,0 | 0,3 | 0,9 | 1,5 |
| CEMAC | -3,3 | -5,0 | -4,7 | -3,0 | -2,2 | -1,0 | -0,8 | -0,5 |
| Recettes publiques (dons exclus) | | | | | | | | |
| Cameroun | 18,1 | 16,6 | 14,5 | 14,6 | 14,7 | 14,8 | 14,8 | 14,8 |
| République Centrafricaine | 4,9 | 7,1 | 8,1 | 8,9 | 9,5 | 10,1 | 11,6 | 12,6 |
| Tchad | 15,9 | 8,7 | 9,8 | 10,0 | 10,5 | 12,1 | 12,7 | 13,4 |
| Congo, République du | 41,9 | 27,8 | 31,3 | 32,7 | 33,7 | 34,3 | 34,8 | 34,9 |
| Guinée Équatoriale | 33,7 | 37,8 | 35,9 | 29,8 | 29,9 | 29,8 | 29,6 | 29,3 |
| Gabon | 26,1 | 21,3 | 19,8 | 20,3 | 20,4 | 20,6 | 20,8 | 21,0 |
| CEMAC | 25,0 | 20,2 | 19,0 | 18,8 | 18,9 | 19,2 | 19,3 | 19,4 |
| Dépenses publiques | | | | | | | | |
| Cameroun | 23,1 | 21,6 | 22,6 | 21,3 | 21,0 | 20,1 | 20,6 | 20,4 |
| République Centrafricaine | 12,7 | 14,9 | 17,1 | 16,0 | 16,0 | 16,4 | 17,5 | 17,7 |
| Tchad | 22,1 | 17,1 | 18,7 | 14,9 | 15,5 | 15,6 | 15,9 | 16,4 |
| Congo, République du | 50,2 | 46,2 | 38,5 | 34,0 | 32,3 | 31,9 | 32,9 | 33,3 |
| Guinée Équatoriale | 40,4 | 42,5 | 42,3 | 40,0 | 38,0 | 35,3 | 32,0 | 28,8 |
| Gabon | 23,5 | 22,5 | 22,1 | 22,8 | 22,7 | 22,6 | 22,3 | 21,8 |
| CEMAC | 29,6 | 26,6 | 25,9 | 23,8 | 23,0 | 22,1 | 22,1 | 21,7 |
| Pour mémoire : | | | | | | | | |
| Recettes non pétrolières (CEMAC) | 11,3 | 12,6 | 12,9 | 12,7 | 13,0 | 13,1 | 13,5 | 13,8 |

Sources : Données des autorités ; estimations et projections des services du FMI.

^{1/} Tous les chiffres de la CEMAC sont calculés à l'aide du PIB moyen pondéré en parité de pouvoir d'achat (PPA) selon les données des pays membres.^{2/} Solde budgétaire global hors dons et investissements financés sur ressources extérieures.^{3/} Solde budgétaire global dons inclus, hors paiement d'intérêts.

Tableau 5b. CEMAC : Soldes budgétaires hors pétrole, 2014–21^{1/}
(% du PIB non pétrolier)

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|-------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | | Estim. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. |
| Solde budgétaire hors pétrole (dons exclus) | | | | | | | | |
| Cameroun | -10,1 | -8,8 | -10,4 | -9,0 | -8,7 | -7,6 | -8,0 | -7,8 |
| République Centrafricaine | -7,7 | -7,8 | -12,0 | -6,8 | -4,9 | -4,6 | -2,8 | -2,7 |
| Tchad | -20,0 | -13,1 | -13,8 | -9,3 | -10,1 | -10,9 | -10,8 | -11,0 |
| Congo, République du | -82,0 | -47,7 | -32,9 | -29,4 | -24,3 | -22,5 | -21,1 | -19,8 |
| Guinée Équatoriale | -67,1 | -51,3 | -48,9 | -48,7 | -44,6 | -40,0 | -34,0 | -28,0 |
| Gabon | -14,4 | -12,1 | -8,4 | -7,4 | -6,4 | -5,2 | -4,2 | -3,1 |
| CEMAC | -25,9 | -18,0 | -15,9 | -13,6 | -12,4 | -11,1 | -10,4 | -9,5 |
| Solde budgétaire hors pétrole (dons inclus) | | | | | | | | |
| Cameroun | -9,7 | -8,6 | -10,1 | -8,8 | -8,5 | -7,5 | -7,9 | -7,7 |
| République Centrafricaine | 3,0 | -3,1 | -3,5 | -2,7 | -1,6 | -2,5 | -1,0 | -0,8 |
| Tchad | -17,4 | -8,8 | -8,9 | -4,6 | -5,9 | -6,7 | -6,7 | -7,5 |
| Congo, République du | -81,0 | -47,7 | -32,2 | -28,9 | -23,8 | -22,0 | -20,7 | -19,4 |
| Guinée Équatoriale | -67,1 | -51,3 | -48,9 | -48,7 | -44,6 | -40,0 | -34,0 | -28,0 |
| Gabon | -14,4 | -12,1 | -8,4 | -7,4 | -6,4 | -5,2 | -4,2 | -3,1 |
| CEMAC | -24,9 | -17,3 | -14,8 | -12,7 | -11,6 | -10,3 | -9,7 | -8,9 |
| Solde de base² | | | | | | | | |
| Cameroun | -7,9 | -6,9 | -9,6 | -7,6 | -6,9 | -6,3 | -5,8 | -5,5 |
| République Centrafricaine | -5,7 | -2,9 | -3,0 | -2,2 | -1,1 | -1,5 | 0,0 | 0,2 |
| Tchad | -5,3 | -5,5 | -8,3 | -2,5 | -1,2 | 0,3 | 1,5 | -1,3 |
| Congo, République du | -6,4 | -15,2 | -9,6 | 1,9 | 6,0 | 6,7 | 4,2 | 3,6 |
| Guinée Équatoriale | -12,6 | -4,5 | -11,8 | -16,1 | -10,2 | -5,7 | -1,6 | 1,6 |
| Gabon | 8,9 | 0,0 | 1,3 | 2,2 | 3,3 | 3,9 | 4,1 | 4,5 |
| CEMAC | -4,3 | -6,5 | -4,9 | -2,9 | -1,8 | -0,8 | -0,2 | 0,3 |
| Solde budgétaire primaire hors pétrole (dons inclus)^{3/} | | | | | | | | |
| Cameroun | -9,2 | -8,2 | -8,8 | -7,5 | -7,2 | -6,0 | -6,4 | -6,1 |
| République Centrafricaine | 3,6 | -2,3 | -2,8 | -2,2 | -1,0 | -1,6 | -0,2 | -0,2 |
| Tchad | -16,6 | -8,3 | -8,1 | -3,8 | -4,7 | -5,8 | -5,9 | -6,8 |
| Congo, République du | -80,5 | -47,2 | -31,5 | -27,9 | -23,0 | -21,1 | -20,0 | -18,8 |
| Guinée Équatoriale | -65,9 | -50,5 | -47,6 | -47,1 | -43,7 | -39,1 | -33,2 | -27,3 |
| Gabon | -12,4 | -9,1 | -5,6 | -4,4 | -3,3 | -2,1 | -1,1 | -0,2 |
| CEMAC | -24,0 | -16,3 | -13,4 | -11,2 | -10,0 | -8,8 | -8,1 | -7,3 |
| Recettes publiques (dons exclus) | | | | | | | | |
| Cameroun | 19,3 | 17,4 | 15,0 | 15,2 | 15,3 | 15,3 | 15,3 | 15,2 |
| République Centrafricaine | 4,9 | 7,1 | 8,1 | 8,9 | 9,5 | 10,1 | 11,6 | 12,6 |
| Tchad | 21,2 | 10,9 | 11,8 | 12,1 | 13,0 | 15,6 | 16,3 | 17,1 |
| Congo, République du | 91,8 | 46,0 | 50,3 | 57,1 | 57,7 | 58,1 | 56,1 | 55,1 |
| Guinée Équatoriale | 63,0 | 55,1 | 51,5 | 45,3 | 45,6 | 45,5 | 44,8 | 43,9 |
| Gabon | 42,1 | 31,2 | 27,1 | 27,4 | 27,2 | 27,1 | 27,0 | 27,0 |
| CEMAC | 35,0 | 25,1 | 22,7 | 22,8 | 22,9 | 23,2 | 23,1 | 23,0 |
| Dépenses publiques | | | | | | | | |
| Cameroun | 24,6 | 22,7 | 23,5 | 22,1 | 21,8 | 20,8 | 21,2 | 21,0 |
| République Centrafricaine | 12,7 | 14,9 | 17,1 | 16,0 | 16,0 | 16,4 | 17,5 | 17,7 |
| Tchad | 29,5 | 21,4 | 22,3 | 18,1 | 19,2 | 20,2 | 20,4 | 21,0 |
| Congo, République du | 110,2 | 76,4 | 61,8 | 59,4 | 55,4 | 54,0 | 53,1 | 52,5 |
| Guinée Équatoriale | 75,6 | 62,1 | 60,8 | 60,9 | 58,0 | 53,9 | 48,6 | 43,2 |
| Gabon | 37,8 | 33,0 | 30,3 | 30,9 | 30,3 | 29,8 | 28,9 | 28,0 |
| CEMAC | 41,4 | 33,1 | 30,9 | 28,8 | 27,9 | 26,8 | 26,4 | 25,8 |
| Pour mémoire : | | | | | | | | |
| Recettes non pétrolières (CEMAC) | 15,8 | 15,8 | 15,4 | 15,4 | 15,7 | 15,9 | 16,1 | 16,3 |

Sources : Données des autorités ; estimations et projections des services du FMI.

^{1/} Tous les chiffres de la CEMAC sont calculés à l'aide du PIB moyen pondéré en parité de pouvoir d'achat (PPA) des pays membres.

^{2/} Solde budgétaire global hors dons et investissements financés sur ressources extérieures.

^{3/} Solde budgétaire hors pétrole dons inclus, hors paiement d'intérêts.

Tableau 6a. CEMAC : Balance des paiements, 2014–21

(Milliards de FCFA, sauf indication contraire)

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|---------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | | Estim. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. |
| | (Milliards de francs CFA) | | | | | | | |
| Solde du compte courant | -1.551 | -4.089 | -3.356 | -2.440 | -2.353 | -2.119 | -2.036 | -1.858 |
| Solde des biens et services | 3.686 | -355 | -272 | 1.022 | 1.515 | 1.956 | 2.017 | 2.277 |
| Exportations totales | 23.745 | 18.011 | 15.747 | 17.406 | 18.307 | 19.432 | 19.807 | 20.590 |
| Exportations de biens | 21.584 | 15.918 | 13.662 | 15.171 | 15.950 | 16.948 | 17.193 | 17.808 |
| Exportations de pétrole | 17.113 | 11.364 | 9.030 | 10.163 | 10.601 | 11.227 | 11.059 | 11.193 |
| Exportations non pétrolières | 4.471 | 4.554 | 4.632 | 5.008 | 5.349 | 5.721 | 6.133 | 6.615 |
| Exportations de services | 2.161 | 2.092 | 2.085 | 2.235 | 2.357 | 2.484 | 2.614 | 2.782 |
| Importations totales | 20.059 | 18.365 | 16.019 | 16.383 | 16.792 | 17.477 | 17.790 | 18.313 |
| Importations de biens | 12.795 | 11.704 | 10.073 | 10.568 | 10.748 | 11.054 | 11.202 | 11.463 |
| Importations de services | 7.265 | 6.662 | 5.946 | 5.816 | 6.044 | 6.422 | 6.588 | 6.850 |
| Revenu, net | -5.854 | -4.075 | -3.511 | -3.900 | -4.050 | -4.264 | -4.264 | -4.356 |
| Revenu, crédits | 184 | 234 | 235 | 219 | 218 | 223 | 228 | 232 |
| Revenu, débits | -6.043 | -4.313 | -3.746 | -4.120 | -4.269 | -4.491 | -4.497 | -4.593 |
| Dont : | | | | | | | | |
| Revenu des investissements, débit | -1.929 | -1.525 | -1.058 | -1.155 | -1.368 | -1.753 | -1.883 | -2.079 |
| Dont : intérêts payés sur la dette publique | -92 | -126 | -256 | -240 | -281 | -292 | -298 | -306 |
| Transferts courants, net | 618 | 341 | 426 | 434 | 179 | 186 | 206 | 219 |
| Transferts privés courants, net | 141 | 189 | 271 | 276 | 2 | 5 | 11 | 10 |
| Transferts officiels courants, net | 477 | 152 | 155 | 159 | 177 | 182 | 195 | 209 |
| Solde du compte de capital et du compte financier | 3.735 | 3.763 | 3.356 | 2.440 | 2.353 | 2.119 | 2.036 | 1.857 |
| Solde du compte de capital (transferts de capitaux inclus) | 159 | 163 | 245 | 231 | 235 | 231 | 241 | 232 |
| Solde du compte financier (réserves incluses) | 3.576 | 3.600 | 3.111 | 2.209 | 2.119 | 1.887 | 1.795 | 1.626 |
| Investissements directs, net | 3.812 | 1.765 | 2.059 | 1.951 | 2.002 | 1.994 | 1.989 | 2.058 |
| Investissements de portefeuille, net | 12 | 12 | 12 | 13 | 13 | 13 | 14 | 14 |
| Autres investissements, net | -1.687 | -1.234 | -289 | 111 | 241 | 152 | 169 | -109 |
| Avoirs en réserves (accumulation -) | 1.440 | 3.056 | 1.328 | 134 | -138 | -273 | -377 | -338 |
| Erreurs et omissions, net | -2.184 | 326 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | | |
| PIB nominal | 46.702 | 43.369 | 43.423 | 47.019 | 49.982 | 53.512 | 56.745 | 60.266 |
| Réserves officielles brutes (fin de période) | | | | | | | | |
| Millions de dollars | 15.309 | 10.139 | 7.866 | 7.634 | 7.872 | 8.346 | 9.006 | 9.596 |
| Mois d'importations de biens et services | 6,1 | 4,6 | 3,4 | 3,3 | 3,2 | 3,3 | 3,5 | 3,9 |

Sources : BEAC ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 6b. CEMAC : Indicateurs de balance des paiements par pays, 2014–21^{1/}
(Pourcentage du PIB)

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|--------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|-----------------------|
| | | Estm. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. |
| Solde des transactions courantes | | | | | | | | |
| Cameroun | -4,4 | -5,5 | -5,7 | -5,3 | -4,9 | -4,8 | -4,6 | -4,2 |
| République Centrafricaine | -5,6 | -12,8 | -11,1 | -10,6 | -10,2 | -8,9 | -8,7 | -8,2 |
| Tchad | -9,0 | -12,4 | -11,3 | -7,7 | -7,3 | -5,5 | -6,2 | -5,7 |
| Congo, République du | -2,6 | -20,2 | -6,6 | 0,0 | -1,4 | -1,1 | -1,1 | -0,9 |
| Guinée Équatoriale | -9,6 | -18,1 | -14,9 | -7,6 | -5,3 | -3,2 | -0,3 | 1,8 |
| Gabon | 8,0 | -2,2 | -4,3 | -4,1 | -3,8 | -3,6 | -2,9 | -2,3 |
| CEMAC | -3,3 | -9,4 | -7,7 | -5,2 | -4,7 | -4,0 | -3,6 | -3,1 |
| Solde transactions courantes hors pétrole | | | | | | | | |
| Cameroun | -3,9 | -5,1 | -5,7 | -5,0 | -4,6 | -4,1 | -3,5 | -3,0 |
| Tchad | -13,5 | -12,4 | -5,6 | -4,7 | -6,6 | -11,0 | -11,5 | -11,2 |
| Congo, République du | -26,9 | -35,3 | -21,4 | -16,9 | -18,4 | -16,9 | -16,3 | -15,4 |
| Guinée Équatoriale | -73,6 | -72,3 | -65,4 | -63,1 | -58,8 | -53,6 | -48,3 | -43,6 |
| Gabon | -14,7 | -17,0 | -12,6 | -12,5 | -11,8 | -11,1 | -10,0 | -8,9 |
| CEMAC | -22,2 | -20,8 | -15,4 | -14,0 | -12,9 | -12,2 | -11,1 | -10,0 |
| Exportations de pétrole | | | | | | | | |
| Cameroun | 8,7 | 6,9 | 5,7 | 5,9 | 5,8 | 5,4 | 5,1 | 4,8 |
| République Centrafricaine | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Tchad | 23,1 | 18,5 | 14,1 | 15,4 | 18,0 | 22,4 | 21,2 | 20,8 |
| Congo, République du | 57,0 | 41,8 | 40,0 | 45,1 | 44,0 | 43,7 | 39,9 | 38,4 |
| Guinée Équatoriale | 85,1 | 77,7 | 74,4 | 74,3 | 72,8 | 69,8 | 67,6 | 65,8 |
| Gabon | 42,3 | 30,4 | 24,5 | 24,2 | 23,2 | 22,2 | 21,1 | 20,0 |
| CEMAC | 36,6 | 26,2 | 20,8 | 21,6 | 21,2 | 21,0 | 19,5 | 18,6 |
| Exportations de biens et services non facteurs | | | | | | | | |
| Cameroun | 30,6 | 27,6 | 25,1 | 25,0 | 24,6 | 23,8 | 23,0 | 22,2 |
| République Centrafricaine | 37,6 | 34,6 | 32,0 | 31,2 | 29,7 | 29,7 | 27,4 | 27,0 |
| Tchad | 44,1 | 43,1 | 42,0 | 37,7 | 37,9 | 37,8 | 36,8 | 36,1 |
| Congo, République du | 63,5 | 77,3 | 63,7 | 59,7 | 57,0 | 56,9 | 55,5 | 55,0 |
| Guinée Équatoriale | 54,2 | 62,1 | 60,1 | 52,6 | 50,3 | 47,3 | 43,9 | 41,4 |
| Gabon | 38,8 | 37,6 | 32,1 | 31,6 | 30,6 | 30,1 | 29,2 | 28,4 |
| CEMAC | 43,0 | 42,3 | 36,9 | 34,8 | 33,6 | 32,7 | 31,4 | 30,4 |
| Solde du compte de capital | | | | | | | | |
| Cameroun | 0,0 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| République Centrafricaine | 2,1 | 4,6 | 8,7 | 4,3 | 3,5 | 2,2 | 1,9 | 1,9 |
| Tchad | 1,5 | 1,7 | 2,2 | 2,4 | 2,3 | 2,2 | 2,3 | 2,0 |
| Congo, République du | 0,5 | 0,0 | 0,4 | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,2 | 0,3 |
| Guinée Équatoriale | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Gabon | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| CEMAC | 0,3 | 0,4 | 0,6 | 0,5 | 0,5 | 0,4 | 0,4 | 0,4 |
| Investissement Direct Étranger | | | | | | | | |
| Cameroun | 2,9 | 2,1 | 1,8 | 1,6 | 1,4 | 1,2 | 1,1 | 0,9 |
| République Centrafricaine | 0,1 | 0,3 | 1,6 | 1,8 | 1,8 | 1,7 | 1,7 | 1,7 |
| Tchad | 5,2 | 5,1 | 8,6 | 4,4 | 4,9 | 3,8 | 3,7 | 3,5 |
| Congo, République du | 19,6 | 10,6 | 12,1 | 12,3 | 11,9 | 12,0 | 10,8 | 10,7 |
| Guinée Équatoriale | 15,4 | 2,8 | 3,2 | 3,1 | 3,1 | 3,1 | 3,3 | 3,2 |
| Gabon | 5,6 | 4,4 | 5,1 | 5,0 | 4,8 | 4,5 | 4,6 | 4,7 |
| CEMAC | 8,2 | 4,1 | 4,7 | 4,1 | 4,0 | 3,7 | 3,5 | 3,4 |
| Réserves | | | | | | | | |
| | | | | | | | | (Millions de dollars) |
| Cameroun | 3.168 | 3.536 | 3.337 | 3.052 | 2.726 | 2.356 | 1.967 | 1.536 |
| République Centrafricaine | 260 | 214 | 174 | 131 | 86 | 42 | -2 | -40 |
| Tchad | 1.076 | 369 | 399 | 549 | 649 | 769 | 899 | 578 |
| Congo, République du | 4.926 | 2.221 | 1.401 | 1.305 | 1.258 | 1.406 | 1.584 | 1.889 |
| Guinée Équatoriale | 2.907 | 1.205 | 903 | 822 | 744 | 671 | 632 | 588 |
| Gabon | 2.478 | 1.863 | 1.628 | 1.586 | 1.719 | 1.953 | 2.248 | 2.552 |
| CEMAC | 15.309 | 10.139 | 7.866 | 7.634 | 7.872 | 8.346 | 9.006 | 9.596 |

Sources : BEAC ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 7. CEMAC : Taux de change effectifs nominal et réel, 2006–15

| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---------------------------------|-------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Taux de change effectif nominal | | | | | | | | | | |
| | (Indice, 2010=100) | | | | | | | | | |
| Cameroun | 98,1 | 101,1 | 103,7 | 104,6 | 100,0 | 101,2 | 98,1 | 101,7 | 103,3 | 99,5 |
| République Centrafricaine | 99,6 | 102,6 | 105,2 | 104,3 | 100,0 | 100,8 | 97,8 | 101,3 | 103,0 | 98,7 |
| Tchad | 96,9 | 99,4 | 102,0 | 103,0 | 100,0 | 101,1 | 98,8 | 100,7 | 102,1 | 98,5 |
| Congo, République du | 99,6 | 102,3 | 106,1 | 105,2 | 100,0 | 101,1 | 98,2 | 102,0 | 103,4 | 97,1 |
| Guinée Équatoriale | 95,8 | 100,2 | 106,0 | 104,7 | 100,0 | 102,0 | 96,9 | 99,4 | 99,2 | 90,2 |
| Gabon | 100,2 | 102,4 | 104,3 | 103,5 | 100,0 | 100,3 | 97,8 | 100,7 | 102,0 | 98,9 |
| CEMAC ¹ | 98,0 | 101,1 | 104,3 | 104,3 | 100,0 | 101,1 | 98,0 | 101,0 | 102,2 | 97,5 |
| | (Variation annuelle en pourcentage) | | | | | | | | | |
| Cameroun | -0,5 | 3,1 | 2,5 | 0,9 | -4,4 | 1,2 | -3,1 | 3,6 | 1,6 | -3,7 |
| République Centrafricaine | -0,1 | 3,0 | 2,5 | -0,8 | -4,2 | 0,8 | -3,0 | 3,5 | 1,7 | -4,2 |
| Tchad | 0,0 | 2,5 | 2,7 | 1,0 | -2,9 | 1,1 | -2,3 | 1,9 | 1,4 | -3,5 |
| Congo, République du | -0,1 | 2,7 | 3,7 | -0,8 | -5,0 | 1,1 | -2,9 | 3,8 | 1,4 | -6,1 |
| Guinée Équatoriale | -0,3 | 4,6 | 5,8 | -1,3 | -4,5 | 2,0 | -4,9 | 2,6 | -0,2 | -9,1 |
| Gabon | 0,0 | 2,2 | 1,9 | -0,7 | -3,4 | 0,3 | -2,5 | 3,0 | 1,3 | -3,1 |
| CEMAC ¹ | -0,2 | 3,1 | 3,2 | 0,0 | -4,1 | 1,1 | -3,2 | 3,1 | 1,2 | -4,6 |
| Taux de change effectif réel | | | | | | | | | | |
| | (Indice, 2010=100) | | | | | | | | | |
| Cameroun | 100,3 | 101,3 | 104,4 | 106,7 | 100,0 | 100,2 | 96,7 | 99,5 | 100,8 | 98,3 |
| République Centrafricaine | 94,2 | 95,4 | 102,8 | 104,9 | 100,0 | 99,0 | 99,2 | 102,3 | 127,6 | 166,3 |
| Tchad | 101,0 | 91,5 | 98,8 | 108,1 | 100,0 | 94,0 | 101,7 | 101,8 | 103,1 | 101,0 |
| Congo, République du | 93,6 | 95,4 | 99,9 | 103,1 | 100,0 | 99,3 | 96,8 | 103,9 | 103,5 | 100,6 |
| Guinée Équatoriale | 84,2 | 88,3 | 95,8 | 99,0 | 100,0 | 101,3 | 95,2 | 97,2 | 100,3 | 104,4 |
| Gabon | 95,2 | 99,7 | 103,1 | 103,9 | 100,0 | 98,6 | 96,5 | 98,2 | 102,8 | 99,4 |
| CEMAC ¹ | 95,3 | 96,2 | 101,2 | 104,5 | 100,0 | 99,0 | 97,2 | 100,0 | 102,1 | 100,8 |
| | (Variation annuelle en pourcentage) | | | | | | | | | |
| Cameroun | 1,5 | 1,0 | 3,0 | 2,2 | -6,3 | 0,2 | -3,5 | 3,0 | 1,3 | -2,5 |
| République Centrafricaine | 4,0 | 1,2 | 7,7 | 2,0 | -4,6 | -1,0 | 0,2 | 3,1 | 24,8 | 30,3 |
| Tchad | 4,8 | -9,4 | 7,9 | 9,5 | -7,5 | -6,0 | 8,2 | 0,1 | 1,3 | -2,1 |
| Congo, République du | 1,7 | 1,9 | 4,8 | 3,2 | -3,0 | -0,7 | -2,5 | 7,3 | -0,5 | -2,8 |
| Guinée Équatoriale | 1,5 | 4,8 | 8,6 | 3,3 | 1,0 | 1,3 | -6,1 | 2,2 | 3,2 | 4,1 |
| Gabon | -3,6 | 4,7 | 3,5 | 0,8 | -3,8 | -1,4 | -2,2 | 1,8 | 4,6 | -3,2 |
| CEMAC ¹ | 1,2 | 1,0 | 5,2 | 3,3 | -4,3 | -1,0 | -1,8 | 2,8 | 2,2 | -1,3 |

Source : IMF Information Notice System.

¹ Les données de la CEMAC sont pondérées selon le PIB national en PPA en dollars.

Tableau 8. CEMAC : Conformité aux critères de convergence, 2013–16

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|----------------------|------|--------|-------|-------|
| | | | Estim. | Proj. | Proj. |
| | (Pourcentage du PIB) | | | | |
| Solde budgétaire de base ¹ (≥ 0) | | | | | |
| Cameroun | -8,3 | -7,4 | -6,6 | -9,2 | -7,3 |
| République Centrafricaine | -7,5 | -5,7 | -2,9 | -3,0 | -2,2 |
| Tchad | -2,0 | -3,9 | -4,4 | -6,9 | -2,1 |
| Congo, République du | 5,7 | -2,9 | -9,2 | -6,0 | 1,1 |
| Guinée Équatoriale | -7,5 | -6,7 | -3,1 | -8,2 | -10,6 |
| Gabon | 4,9 | 5,5 | 0,0 | 1,0 | 1,7 |
| <i>Nombre de pays ayant raté le critère</i> | 4 | 5 | 5 | 5 | 4 |
| Inflation des prix à la consommation ($\leq 3\%$) | | | | | |
| Cameroun | 2,1 | 1,9 | 2,8 | 2,2 | 2,2 |
| République Centrafricaine | 6,6 | 11,6 | 4,5 | 4,0 | 3,5 |
| Tchad | 0,2 | 1,7 | 3,7 | 0,0 | 5,2 |
| Congo, République du | 4,6 | 0,9 | 2,0 | 3,3 | 2,8 |
| Guinée Équatoriale | 3,2 | 4,3 | 2,2 | 1,4 | 1,4 |
| Gabon | 0,5 | 4,5 | 0,1 | 2,5 | 2,5 |
| <i>Nombre de pays ayant raté le critère</i> | 3 | 3 | 2 | 2 | 2 |
| Niveau de la dette publique ($\leq 70\%$ PIB) | | | | | |
| Cameroun | 18,7 | 28,0 | 31,2 | 36,1 | 39,2 |
| République Centrafricaine | 38,5 | 51,1 | 48,5 | 47,2 | 41,2 |
| Tchad | 29,7 | 38,5 | 40,0 | 41,7 | 37,9 |
| Congo, République du | 38,2 | 47,5 | 70,6 | 69,4 | 61,5 |
| Guinée Équatoriale | 7,9 | 12,0 | 19,6 | 26,3 | 28,5 |
| Gabon | 29,2 | 32,2 | 44,0 | 47,7 | 46,7 |
| <i>Nombre de pays ayant raté le critère</i> | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 |
| Non-accumulation des arriérés de l'État ² (≤ 0) | | | | | |
| Cameroun | -0,1 | -0,1 | -0,1 | 0,0 | 0,0 |
| République Centrafricaine | 2,3 | -1,4 | -1,1 | -0,5 | -0,7 |
| Tchad | -3,6 | -2,0 | -2,1 | -1,7 | -1,6 |
| Congo, République du | -2,7 | -0,7 | -0,3 | -0,7 | -0,6 |
| Guinée Équatoriale | 0,0 | 0,3 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Gabon | -1,5 | -3,6 | -3,1 | -0,9 | 0,0 |
| <i>Nombre de pays ayant raté le critère</i> | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 |

Sources : Données des autorités ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Solde budgétaire global, hors dons et investissements financés sur ressources extérieures.

² Comprend les arriérés de paiement intérieurs et extérieurs. Données fournies par les autorités nationales, qui ne coïncident pas nécessairement avec les constatations des équipes de la CEMAC. Un signe négatif dénote une réduction du stock d'arriérés.

Tableau 9. CEMAC : Situation monétaire, 2013–17

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 Proj. | 2017 Proj. |
|--------------------------------------|---|----------|----------|---------------|---------------|
| | (Milliards de FCFA) | | | | |
| Avoirs extérieurs nets ^{1/} | 8.788,1 | 7.974,7 | 5.888,5 | 4.914,9 | 4.453,3 |
| BEAC | 8.123,2 | 7.719,8 | 5.547,8 | 3.910,0 | 3.337,4 |
| Avoirs extérieurs | 8.777,5 | 8.417,0 | 6.238,3 | 4.596,1 | 4.418,6 |
| <i>Dont :</i> | | | | | |
| Compte d'opérations | 4.974,4 | 3.847,6 | 3.288,3 | 2.068,3 | 1.988,4 |
| Engagements extérieurs | -654,3 | -697,1 | -690,5 | -686,2 | -1.081,2 |
| Banques commerciales | 664,9 | 254,8 | 340,7 | 1.004,9 | 1.115,9 |
| Avoirs extérieurs | 1.097,3 | 672,9 | 735,2 | 1.560,8 | 1.672,2 |
| Engagements extérieurs | -432,4 | -418,1 | -394,5 | -555,8 | -556,3 |
| Avoirs intérieurs nets | 2.201,3 | 3.800,9 | 5.633,1 | 7.027,1 | 8.368,2 |
| Crédit net à l'État | -2.430,2 | -1.712,3 | -6,0 | 959,0 | 1.155,7 |
| BEAC, net | -2.802,8 | -1.449,7 | -96,3 | 845,6 | 1.028,6 |
| <i>Dont :</i> | | | | | |
| Avances | 477,9 | 1.193,9 | 2.130,2 | 3.102,9 | 3.200,6 |
| Dépôts du secteur gouvernemental | -3.502,0 | -2.883,0 | -2.484,2 | -2.486,7 | -2.400,1 |
| Banques commerciales, net | 372,6 | -262,6 | 90,3 | 113,4 | 127,1 |
| Crédit net aux organismes publics | -407,5 | -263,3 | -516,0 | -414,0 | 284,5 |
| Crédit net au secteur privé | 5.634,7 | 6.939,6 | 6.850,7 | 7.177,9 | 7.623,7 |
| Autres postes, net | -595,8 | -1.163,2 | -695,7 | -695,7 | -695,7 |
| Monnaie au sens large | 10.760,9 | 11.775,6 | 11.521,5 | 11.942,0 | 12.821,5 |
| Circulation fiduciaire hors banques | 2.998,4 | 3.098,5 | 3.008,1 | 3.005,8 | 3.179,0 |
| Dépôts bancaires | 7.762,5 | 8.677,1 | 8.513,4 | 8.936,3 | 9.642,6 |
| | (Variation annuelle en % de la monnaie au sens large, début de période) | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | -0,4 | -7,6 | -17,7 | -8,5 | -3,9 |
| Avoirs intérieurs nets | 9,0 | 14,9 | 15,6 | 12,1 | 11,2 |
| Crédit à l'État, net | -2,2 | 6,7 | 14,5 | 8,4 | 1,6 |
| Crédit au secteur privé, net | 10,7 | 12,1 | -0,8 | 2,8 | 3,7 |
| Autres postes, net | 2,5 | -5,3 | 4,0 | 0,0 | 0,0 |
| Monnaie au sens large | 6,7 | 9,4 | -2,2 | 3,6 | 7,4 |
| Vélocité (PIB/monnaie au sens large) | 4,2 | 4,0 | 3,8 | 3,6 | 3,7 |
| | (Pourcentage du PIB) | | | | |
| Monnaie au sens large | 23,6 | 25,2 | 26,6 | 27,5 | 27,3 |
| Dépôts banques privées | 16,9 | 16,9 | 14,1 | 14,8 | 14,8 |
| Crédit net au secteur privé | 11,5 | 14,9 | 15,8 | 16,5 | 16,2 |

Sources : BEAC ; estimations et projections des services du FMI

1/ Les avoirs extérieurs nets ne sont pas directement comparables aux flux de réserves dans la balance des paiements du fait des réserves internationales propres à la CEMAC.

Tableau 10. CEMAC : Classement des banques, décembre 2015^{1/}

(Unités)

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | Non classées |
|-------------------------------|---|----|----|---|---|--------------|
| Pays (nombre de banques) | | | | | | |
| Cameroun (14) | 0 | 5 | 5 | 2 | 2 | 0 |
| République Centrafricaine (4) | 0 | 1 | 3 | 0 | 0 | 0 |
| Tchad (8) | 0 | 1 | 4 | 2 | 1 | 0 |
| République du Congo (11) | 0 | 3 | 6 | 1 | 1 | 0 |
| Guinée Équatoriale (5) | 0 | 2 | 2 | 1 | 0 | 0 |
| Gabon (10) | 1 | 2 | 3 | 2 | 2 | 0 |
| CEMAC (52) | 1 | 14 | 23 | 8 | 6 | 0 |

Source : Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC).

^{1/} Notations : 1=solide ; 2=bonne ; 3=pas entièrement satisfaisante; 4=fragile; 5=critique.

^{2/} La COBAC utilisant des critères rigoureux, elle juge que la situation des banques appartenant aux trois premières catégories est globalement bonne.

Tableau 11. CEMAC : Indicateurs de solidité financière, 2014–15

(En pourcentage)

| | Cameroun | | République centrafricaine | | Tchad | | Congo | | Guinée équatoriale | | Gabon | | CEMAC | |
|---|----------|-------|---------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|--------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 |
| Adéquation du capital | | | | | | | | | | | | | | |
| Capital propre/actifs pondérés des risques | 11,2 | 10,1 | 42,2 | 37,4 | 13,4 | 14,6 | 16,1 | 17,6 | 25,5 | 23,8 | 13,4 | 7,8 | 13,4 | 13,5 |
| Fonds propres de base/actifs pondérés des risques | 9,8 | 9,3 | 40,3 | 36,7 | 12,0 | 13,2 | 13,7 | 15,8 | 26,2 | 24,4 | 12,0 | 8,0 | 12,6 | 12,8 |
| Capital propre/actifs | 3,3 | 8,7 | 18,1 | 23,2 | 8,9 | 12,3 | 4,5 | 13,8 | 4,1 | 12,9 | 9,1 | 11,7 | 10,6 | 11,4 |
| Qualité des actifs, rentabilité et liquidité | | | | | | | | | | | | | | |
| Créances douteuses/total des prêts | 9,8 | 10,5 | 27,7 | 26,0 | 11,7 | 16,5 | 2,5 | 4,6 | 19,7 | 17,7 | 11,7 | 7,5 | 8,8 | 10,0 |
| Prêts non performants moins provisions/fonds propres | 14,2 | 28,0 | 44,4 | 34,6 | 23,9 | 44,8 | 0,3 | 11,1 | 40,5 | 40,4 | 23,9 | 26,6 | 26,1 | 28,0 |
| Résultats et rentabilité | | | | | | | | | | | | | | |
| Rendement des actifs | 0,8 | 1,2 | 0,8 | -0,3 | 1,8 | 1,6 | 1,0 | 1,5 | 0,7 | 1,1 | 1,8 | 0,9 | 1,2 | 1,2 |
| Rendement des fonds propres | 21,8 | 13,8 | 3,8 | -1,4 | 19,4 | 13,1 | 23,4 | 10,6 | 16,9 | 8,4 | 19,4 | 8,0 | 11,1 | 10,3 |
| Liquidité | | | | | | | | | | | | | | |
| Actifs liquides/total des actifs | 9,0 | 23,0 | 22,7 | 39,9 | 25,7 | 26,0 | 17,1 | 20,5 | 15,6 | 35,8 | 25,7 | 24,3 | 29,4 | 25,4 |
| Actifs liquides/actifs à CT | 139,5 | 147,5 | 203,1 | 276,1 | 152,9 | 142,1 | 182,9 | 112,3 | 194,0 | 200,7 | 152,9 | 148,3 | 156,3 | 151,1 |
| Total des dépôts/total des prêts (non interbancaires) | 112,2 | 113,4 | 71,9 | 75,0 | 107,8 | 93,6 | 173,5 | 104,5 | 177,7 | 91,9 | 105,5 | 96,5 | 101,9 | 96,2 |

Source : Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC).

Tableau 12. CEMAC : Non respect des ratios prudentiels, 2013–15

| | Adéquation du capital | | | Liquidité ¹ | | | Actifs immobilisés ² | | | Transformation des échéances ³ | | | Capital minimum ⁴ | | | Limite sur exposition unique ⁵ | | |
|-------------------------------|--|------|------|------------------------|------|------|---------------------------------|------|------|---|------|------|------------------------------|------|------|---|------|------|
| | 2013 | 2014 | 2015 | 2013 | 2014 | 2015 | 2013 | 2014 | 2015 | 2013 | 2014 | 2015 | 2013 | 2014 | 2015 | 2013 | 2014 | 2015 |
| | 8% | | | Min 100 % | | | Min 100 % | | | Min 50 % | | | Min 10 milliards FCFA | | | Max 45 % | | |
| Pays (nombre de banques) | (Unités) | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Cameroun (14) | 5 | 4 | 3 | 2 | 3 | 3 | 5 | 4 | 4 | 5 | 4 | 3 | 5 | 3 | 1 | 7 | 5 | 5 |
| République Centrafricaine (4) | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 3 | 2 | 1 |
| Tchad (8) | 0 | 1 | 1 | 1 | 0 | 1 | 0 | 2 | 2 | 1 | 1 | 3 | 3 | 2 | 1 | 1 | 3 | 1 |
| République du Congo (11) | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 4 | 1 | 1 | 5 | 1 | 1 | 2 | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 |
| Guinée Équatoriale (5) | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 |
| Gabon (10) | 1 | 3 | 3 | 1 | 3 | 2 | 2 | 4 | 4 | 1 | 3 | 4 | 3 | 1 | 0 | 3 | 4 | 5 |
| CEMAC (52) | 7 | 9 | 8 | 5 | 6 | 10 | 8 | 12 | 15 | 9 | 10 | 12 | 16 | 7 | 3 | 17 | 17 | 15 |
| | (Pourcentage des dépôts ⁶) | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Cameroun (14) | 28 | 24 | 29 | 4 | 21 | 6 | 28 | 24 | 23 | 28 | 24 | 6 | n.a. | 9 | 2 | 41 | 29 | 29 |
| République Centrafricaine (4) | 0 | 0 | 0 | 17 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | n.a. | 0 | 0 | 91 | 24 | 24 |
| Tchad (8) | 0 | 13 | 1 | 15 | 0 | 12 | 0 | 18 | 16 | 14 | 13 | 28 | n.a. | 6 | 1 | 15 | 38 | 15 |
| République du Congo (11) | 3 | 0 | n.a. | 0 | 0 | 56 | 5 | 2 | 19 | 3 | 2 | 1 | n.a. | n.a. | n.a. | 52 | 4 | n.a. |
| Guinée Équatoriale (5) | 0 | 32 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 32 | 0 | 15 | 32 | 0 | n.a. | 0 | 0 | 23 | 32 | 23 |
| Gabon (10) | 2 | 5 | 4 | 2 | 19 | 2 | 13 | 19 | 21 | 2 | 5 | 10 | n.a. | 2 | 0 | 15 | 19 | 21 |

Source : Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC).

¹ Actifs à court terme jusqu'à un mois (échéance restante) sur passifs à court terme jusqu'à un mois (échéance restante).

² Capital net et autre ressources permanentes sur immobilisations.

³ Actifs à long terme de plus de 5 ans sur passifs à long terme de plus de 5 ans.

⁴ Le capital minimum est de 5 milliards de FCFA pour tous les pays.

⁵ L'exposition importante unique est limitée à 45 % du capital.

⁶ Dépôts des banques en infraction en pourcentage du total des dépôts de chaque pays.

Annexe I. CEMAC : Matrice d'évaluation des risques¹

| Source/probabilité | Effet attendu | Politiques proposées pour atténuer les risques |
|---|--|---|
| <p>Ralentissement de la croissance mondiale plus prononcé que prévu</p> <p>• Ralentissement marqué en Chine, provoqué par les difficultés des entreprises qui se propagent par l'intermédiaire du système bancaire parallèle, précipitant une inversion de l'effet de levier et entraînant une incertitude et des sorties de capitaux. La faiblesse de la demande intérieure réduit davantage les prix des produits de base, perturbe les marchés internationaux des capitaux et réduit la croissance mondiale.</p> <p>Probabilité : faible à court terme, moyenne ensuite.</p> <p>• Ralentissement marqué dans d'autres grands marchés émergents/pays pionniers. L'évolution du cycle du crédit et les répercussions de l'endettement excessif des ménages et des entreprises (y compris en devises), alors que les investisseurs se désengagent des titres des entreprises des pays émergents, ce qui provoque un désendettement désordonné qui pourrait avoir des retombées sur les économies avancées.</p> <p>Probabilité : moyenne à court terme.</p> | <p>Moyen</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le ralentissement de la croissance en Chine va continuer de faire baisser le cours des produits de base, et notamment du pétrole, et aura un effet négatif sur les exportations de la CEMAC. La baisse des revenus du secteur pétrolier va compromettre la viabilité des finances publiques dans la plupart des pays de la CEMAC. • Le ralentissement de la croissance en Chine pourrait freiner le financement extérieur des grands projets d'infrastructure et assombrir les perspectives de croissance à long terme de la CEMAC. • Recul de l'investissement étranger dans la CEMAC, principalement des pays émergents, en particulier dans le secteur pétrolier. | <ul style="list-style-type: none"> • Adopter des mesures de rééquilibrage budgétaire plus vigoureuses pour réduire les « déficits jumeaux » et assurer la viabilité extérieure. • Développer le marché obligataire régional pour aider à répondre aux besoins de financement des pays membres de la CEMAC. • Mettre en œuvre un programme ambitieux de réformes structurelles pour encourager la diversification de l'économie, notamment en prenant des mesures visant à attirer davantage de capitaux privés. • Diversifier les marchés à l'exportation vers d'autres pays émergents pour compenser le ralentissement de l'économie chinoise. • Améliorer la compétitivité extérieure à l'aide de réformes structurelles pour améliorer le climat des affaires dans la région. |

¹ La matrice d'évaluation des risques mondiaux montre les événements qui pourraient modifier la trajectoire de référence (le scénario qui, du point de vue des services du FMI, a le plus de chances de se concrétiser) de manière majeure. La probabilité relative des risques correspond à l'évaluation subjective par les services du FMI des risques qui entourent la référence (par « faible », on entend une probabilité inférieure à 10 %, par « moyenne », une probabilité entre 10 et 30 % et par « élevée », une probabilité entre 30 % et 50 %). La matrice reflète les vues des services du FMI sur la source des risques et le niveau général de préoccupation au moment des discussions avec les autorités. Les risques non mutuellement exclusifs peuvent interagir et se concrétiser ensemble. Les mentions « court terme » et « moyen terme » indiquent que le risque pourrait se matérialiser d'ici un an et trois ans, respectivement.

| Source/probabilité | Effet attendu | Politiques proposées pour atténuer les risques |
|---|---|---|
| <p>Baisse des cours des produits de base</p> <ul style="list-style-type: none"> • Baisse persistante des prix énergétiques, due à des facteurs liés à l'offre qui ne s'inversent que progressivement. <p>Probabilité : élevée à moyen terme.</p> | <p style="text-align: center;">Élevé</p> <ul style="list-style-type: none"> • La baisse des prix du pétrole et d'autres produits de base va diminuer les exportations de la CEMAC, ce qui pourrait mettre en péril l'adéquation de la couverture des réserves. La baisse des revenus du pétrole va peser encore plus sur la viabilité des finances publiques dans la plupart des pays de la CEMAC. | <ul style="list-style-type: none"> • Supprimer les dispositifs de subventions au pétrole en suivant l'exemple du Gabon ; élargir l'assiette imposable dans le secteur non-pétrolier ; le cas échéant, réformer les compagnies pétrolières nationales de façon à les rendre plus efficaces. Enfin stimuler la concurrence dans les importations du secteur non-pétrolier. |
| <p>Retards dans la mise en œuvre des réformes régionales et nationales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une faible capacité de réalisation des réformes et des retards bureaucratiques au niveau régional comme au niveau national freinent le rythme des réformes. Dans un contexte de faible prix du pétrole, la CEMAC pourrait avoir encore plus de mal à favoriser l'intégration régionale. <p>Probabilité : élevée à court terme.</p> | <p style="text-align: center;">Élevé</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'efficacité des politiques économiques pourrait pâtir des retards dans la mise en œuvre des réformes de la gouvernance institutionnelle et des faiblesses opérationnelles. • L'absence de progrès significatifs des réformes des finances publiques et du secteur financier risque d'entraver l'investissement privé et saper les efforts de diversification de l'économie régionale. • L'absence de progrès dans l'amélioration de la mise en commun des réserves des États membres de la CEMAC pourrait compromettre la couverture des réserves de la région et nuire à la viabilité extérieure de la CEMAC. | <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les réformes dans les grandes institutions régionales. La BEAC devrait en priorité parachever son plan de modernisation et mettre en œuvre les recommandations du Département financier du FMI en matière de prévention des risques financiers. La Commission de la CEMAC devrait encourager la mise en place de la nouvelle structure de contrôle régionale et l'achèvement de la transposition par les États membres des directives de la CEMAC sur les finances publiques. • Coordonner les efforts aux niveaux national et régional visant à améliorer le climat des affaires. • Améliorer le système de gestion des réserves de la BEAC en adoptant les recommandations de 2015 du PESF. |
| <p>Aggravation de la crise sécuritaire dans la région du lac Tchad</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les menaces contre la sécurité pourraient reprendre et mettre en péril les grandes zones d'installation. <p>Probabilité : moyenne à court terme</p> | <p style="text-align: center;">Élevé</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'investissement et le commerce dans les pays concernés pourraient pâtir du déplacement des populations et de ses répercussions sur les activités économiques. Des dépenses sécuritaires supplémentaires (dépenses militaires, gestion des réfugiés) pourraient peser sur les équilibres budgétaires dans les pays concernés. | <ul style="list-style-type: none"> • Créer une marge de manœuvre budgétaire suffisante en privilégiant les grands projets d'infrastructures, en élargissant l'assiette de l'impôt hors pétrole, en supprimant les dispositifs de subventions pétrolières et, le cas échéant, en réformant les compagnies pétrolières nationales. |

Annexe II. CEMAC : Réactions aux avis précédemment émis par le FMI

| Recommandations régionales issues de la consultation de 2015 | | Réaction des autorités |
|---|---|--|
| Moyens d'action | <ul style="list-style-type: none"> • Rééquilibrer les finances publiques afin d'affronter la chute des prix du pétrole. • Résoudre la question du rapatriement partiel des réserves par certains États membres. | <ul style="list-style-type: none"> • Les autorités semblent déterminées à mettre en œuvre des politiques macroéconomiques conformes aux conseils du FMI. Cependant, certains pays ont poursuivi leurs orientations budgétaires expansionnistes, ce qui a réduit davantage leur marge de manœuvre. La plupart des pays ont prévu d'entamer dans une certaine mesure un rééquilibrage des finances publiques en 2016 après leurs élections respectives. • La BEAC continue de travailler sur un nouveau système de gestion des réserves en vue de résoudre la question du rapatriement partiel des réserves. |
| Coordination de la politique budgétaire | <ul style="list-style-type: none"> • Revoir le critère budgétaire clé de convergence sur le solde budgétaire • Réviser à la baisse le plafonnement de la dette à 70 % du PIB lorsque la dette augmente rapidement et que les réserves diminuent. • Renforcer le respect et le suivi du cadre régional de convergence. | <ul style="list-style-type: none"> • La Commission de la CEMAC a proposé un nouveau cadre qui n'est pas totalement conforme aux conseils donnés précédemment par le FMI, mais qui pourrait contribuer à atténuer l'instabilité des recettes pétrolières. Les autorités nationales n'ont pas été favorables à l'abaissement du plafonnement de la dette. • L'application des directives de la CEMAC sur la gestion des finances publiques s'est poursuivie mais n'est pas achevée. Elle varie selon les pays. • Le nouveau cadre de convergence ne prévoit pas de nouveau système pour renforcer le respect de la surveillance. |
| Politique monétaire / développement du secteur financier | <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la réforme du cadre de politique monétaire en vigueur. • Parachever les réformes visant à renforcer les sauvegardes. • Renforcer le cadre réglementaire et prudentiel pour consolider la stabilité financière à partir des recommandations du PESF de 2015. • Accélérer la résolution des banques en difficulté. • Adopter des mesures visant à stimuler les marchés interbancaires et obligataires régionaux. | <ul style="list-style-type: none"> • La politique monétaire reste essentiellement inefficace en raison de la faiblesse des mécanismes de transmission, qui sont entravés par des liquidités excessives et un marché interbancaire et un marché obligataire insuffisamment développés. Certains progrès ont certes été accomplis, mais la réforme des instruments de politique monétaire a été lente. • Les progrès dans l'application des mesures de sauvegarde se sont certes poursuivis, mais ils ont été mitigés. • Malgré les progrès enregistrés dans la réforme du cadre réglementaire, la mise en œuvre des principales réformes a été lente. • La revitalisation des marchés régionaux interbancaires et obligataires a progressé lentement. |

| | | |
|------------------------------------|---|--|
| Croissance / intégration régionale | <ul style="list-style-type: none"> • Prendre des mesures pour encourager l'amélioration du climat des affaires dans la région. • Renforcer les principales institutions régionales (COBAC, Commission de la CEMAC) pour mettre en œuvre des politiques propices à la croissance régionale. • Améliorer la qualité des informations économiques et financières. | <ul style="list-style-type: none"> • La Commission de la CEMAC a créé un observatoire régional du climat des affaires pour aider à améliorer le climat des affaires. Certains pays ont lancé des réformes à cet effet. • La COBAC a accru ses effectifs de plus de 50 % et sa capacité opérationnelle s'est améliorée. La Commission de la CEMAC continue de rencontrer de graves problèmes opérationnels. • La BEAC travaille sur un indice régional de l'IPC harmonisé et à une amélioration des statistiques monétaires. |
|------------------------------------|---|--|

Annexe III. CEMAC : Évaluation de la viabilité extérieure

Suivant diverses méthodes, il apparaît que le taux de change effectif réel soit légèrement surévalué par rapport à la norme du compte courant, et nécessite d'être suivi de près. Les évaluations de la compétitivité hors prix continuent de mettre en évidence d'importants problèmes structurels de compétitivité, qui doivent être traités pour faire en sorte que l'investissement public se traduise par de la croissance et rende la région plus attrayante pour les investisseurs privés.

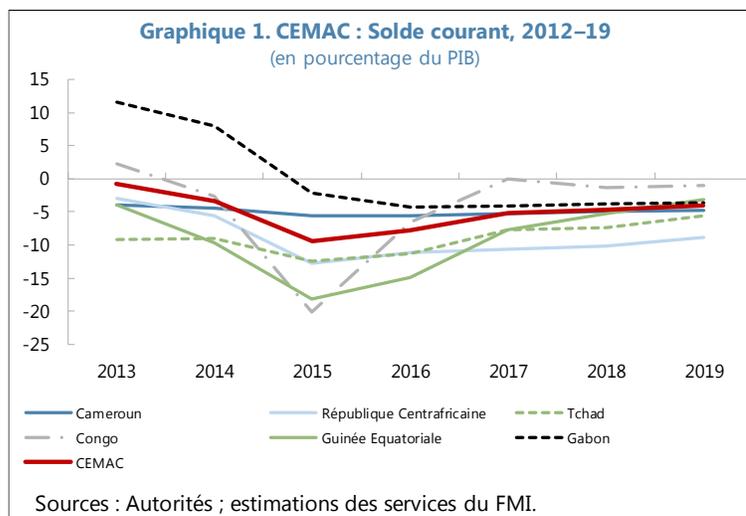
A. Balance des paiements

1. Après le choc des prix du pétrole, le déficit extérieur courant de la région devrait se creuser en 2016, du fait d'une nette dégradation de la balance commerciale dans la plupart des pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

Le déficit du compte des transactions courantes a augmenté, passant de 1,8 % du PIB en 2013 à 9,4 % du PIB

en 2015 (graphique 1). Il devrait rester élevé en 2016 et atteindre 8,1 %. Cette dégradation s'explique principalement par d'importants programmes d'investissement dans la plupart des pays membres, qui ont contribué à une hausse des importations, et a été aggravée par la chute des recettes d'exportation du pétrole. En 2016, le déficit courant des pays membres devrait se situer dans une fourchette allant de 5,7 % du PIB au Cameroun à

14,9 % du PIB en Guinée équatoriale. À moyen terme, un ralentissement des investissements publics et une lente reprise des exportations de pétrole devraient ramener le déficit du compte courant de la région autour de 4 % à 5 % du PIB.



2. Les investissements directs étrangers (IDE) constituent une source stable de financements extérieurs.

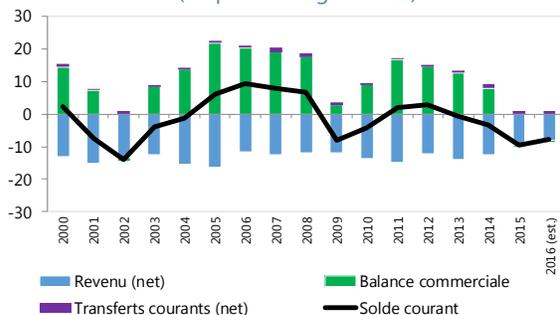
Les IDE sont une source stable de financement extérieur, et ont représenté en moyenne 5 % environ du PIB au cours de la dernière décennie (graphique 2). L'aide publique s'est établie en moyenne à 0,8 % environ du PIB sur la même période, tandis que les investissements de portefeuille ont été négatifs, de -0,3 % en moyenne. Les flux financiers générateurs de dette se sont situés en moyenne à 1,2 % du PIB environ durant la dernière décennie, et devraient se maintenir entre 2 % et 3 % à moyen terme. Toutefois, les entrées nettes de capitaux n'ont pas entièrement satisfait les besoins de financement extérieur, entraînant une baisse prévue des réserves officielles.

Graphique 2. CEMAC : Évolution du secteur extérieur, 2000–16

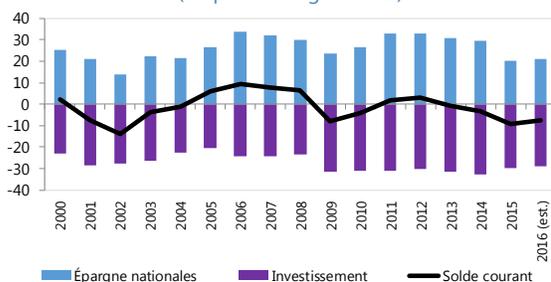
Le solde courant de la région s'est détérioré, reflétant l'évolution de la balance commerciale et ...

... des efforts d'investissements importants ...

CEMAC : Solde courant, 2000–16
(en pourcentage du PIB)



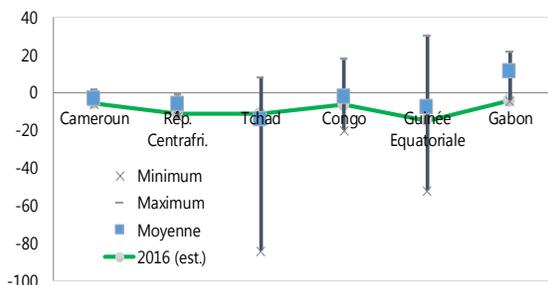
CEMAC : Solde courant, 2000–16
(en pourcentage du PIB)



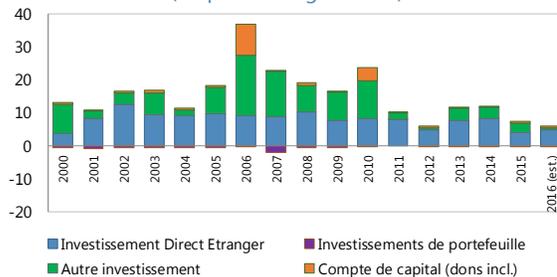
... dans la plupart des pays de la CEMAC.

Les IDE constituent une source stable de financement extérieur, alors que les prêts baissent.

CEMAC : Solde courant, 2000–16
(en pourcentage du PIB)



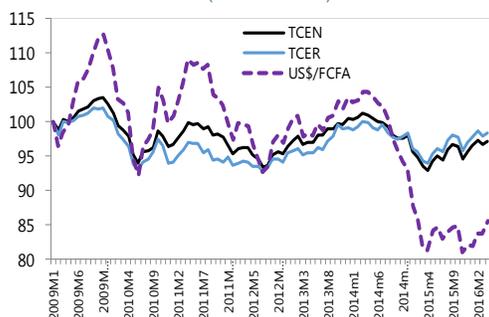
CEMAC : Financement du compte courant, 2000–16
(en pourcentage du PIB)



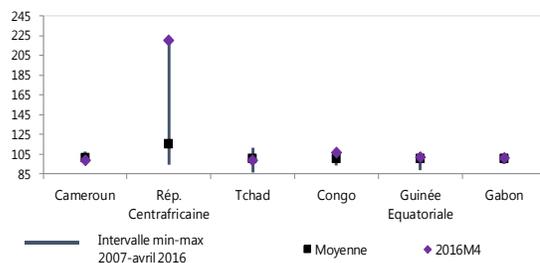
Le taux de change effectif réel régional s'est apprécié reflétant l'appréciation de l'euro et ...

...des pressions inflationnistes dans certains pays de la CEMAC.

CEMAC : Taux de change effectif réel et nominal, 2009–avril 2016
(2009M1=100)



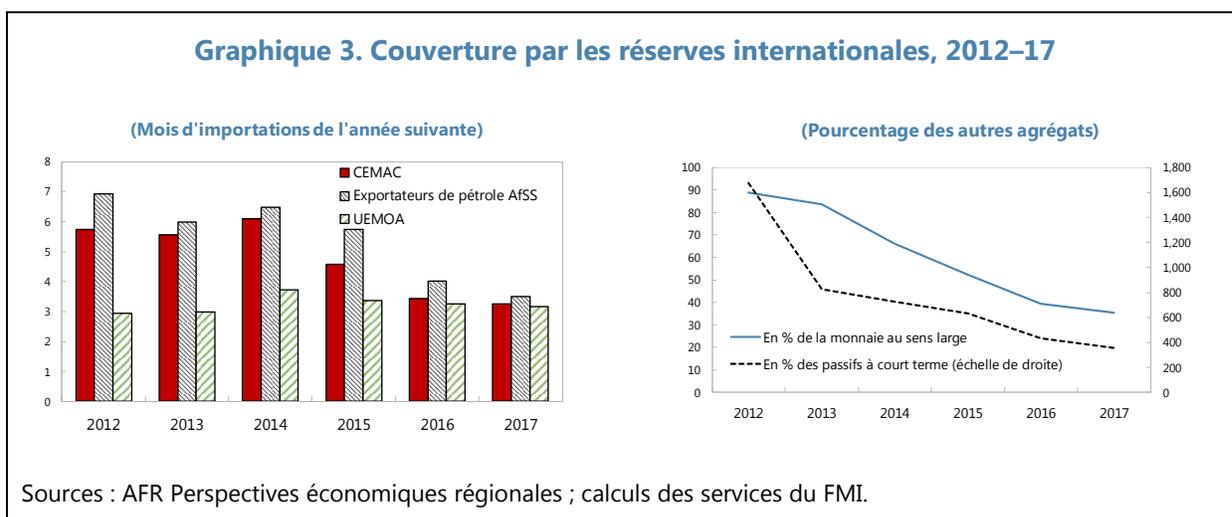
Taux de change effectif réel dans les pays de la CEMAC, 2007–avril 2016
(2010=100)



Sources : Autorités nationales ; International Financial Statistics (IFS) ; calculs du FMI.

B. Adéquation des réserves

3. À la fin de 2015, la couverture des réserves dans la CEMAC était en deçà des niveaux prudents et devrait diminuer en 2016. Les réserves officielles dans la région devraient être ramenées de 10,1 milliards de dollars (5.994 milliards de francs CFA) à la fin de 2015 à 7,9 milliards de dollars (4.596 milliards de francs CFA) à la fin de 2016, soit une diminution de 4,6 à 3,4 mois d'importations futures hors région (graphique 3). Les méthodes d'évaluation de l'adéquation des réserves donnent des résultats divergents. La couverture des réserves en 2016 semble adéquate suivant les calculs habituels, à savoir 39 % de la monnaie au sens large, 432 % des passifs à court terme et 135 % du ratio d'adéquation des réserves, soit davantage que le niveau donnant une marge de manœuvre adéquate pour prévenir les crises. En revanche, si l'on utilise les calculs les plus largement employés (les réserves par rapport aux importations futures), la couverture des réserves en 2016 restera inférieure au niveau jugé approprié dans une union monétaire riche en ressources naturelles (c'est-à-dire 5 mois d'importations)^{1,2}. L'analyse coûts-avantages³ indique également que le niveau des réserves est inférieur à la fourchette optimale, qui va de 4,8 mois à 12,0 mois d'importations, en fonction de l'écart de taux d'intérêt avec le reste du monde.



4. À terme, la couverture des réserves semble insuffisante. D'après les prévisions, elle devrait diminuer pour représenter environ 3,0 à 3,3 mois d'importations à moyen terme, leur niveau le plus bas depuis plus de dix ans. Ce niveau est jugé insuffisant dans une union monétaire riche en ressources naturelle. La trajectoire prévue des réserves pourrait rendre la Communauté vulnérable à une nouvelle baisse des prix du pétrole ou à un autre choc extérieur.

¹ «Assessing Reserves Adequacy», IMF Policy Paper, février 2011 et «Assessing Reserves Adequacy—Specific Proposals», IMF Policy Paper, avril 2015.

² Ces méthodes ne tiennent pas compte de l'accès aux réserves garanti par le Trésor français dans le cadre du dispositif de la zone franc. Pour des détails complémentaires sur la méthodologie, voir le rapport du FMI n° 13/322, 2013.

³ Dabla-Norris, E., J. I. Kim et K. Shorono, «Optimal Precautionary Reserves for Low-Income Countries: A Cost-Benefits Analysis», Document de travail du FMI 11/249, 2011.

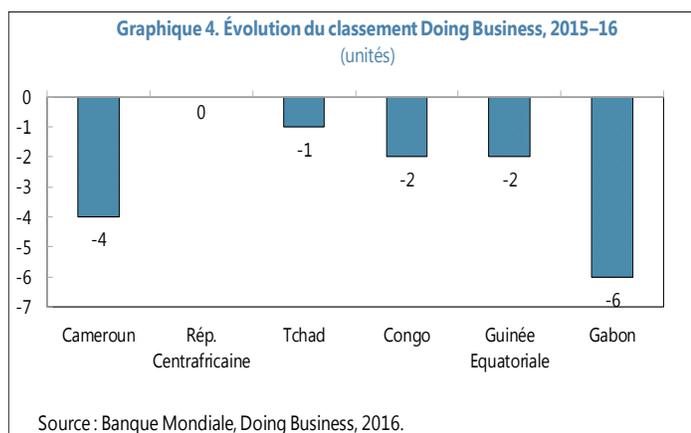
C. Compétitivité des prix

5. Les analyses du compte courant et du taux de change effectif réel (TCER) au niveau régional ne font pas apparaître de désalignement majeur ni de problème de compétitivité des prix. Le TCER s'est apprécié de 3,2 % sur la période de 12 mois s'achevant en avril 2016, ce qui traduit essentiellement l'évolution du taux de change effectif nominal et l'écart avec les taux d'inflation des partenaires commerciaux. Le taux de change effectif nominal s'est apprécié à la suite de l'appréciation du franc CFA par rapport au dollar des États-Unis et aux monnaies d'autres partenaires commerciaux. On note des divergences au niveau des pays : dépréciation de l'ordre de 2 % du TCER au Tchad, aucun changement au Gabon et une appréciation de 44 % en République centrafricaine. Les évaluations modélisées et les autres évaluations font apparaître une légère surévaluation, de 6,2 % en moyenne (encadré 1).

D. Compétitivité structurelle

6. Les indicateurs basés sur des enquêtes révèlent des problèmes importants de compétitivité structurelle. Différents indicateurs de compétitivité continuent de classer les pays de la CEMAC parmi ceux qui obtiennent les plus mauvais résultats.

- Les indicateurs «*Doing Business*» 2016 de la Banque mondiale montrent que les pays de la CEMAC se situent au bas du classement des pays évalués, la plupart d'entre eux stagnants ou reculant en 2016 par rapport à 2015 (graphiques 4 et 5, pages supérieures). Les pays de la CEMAC se classent derrière leurs pairs d'Afrique subsaharienne et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine du point de vue du climat des affaires⁴. La situation est particulièrement difficile s'agissant du démarrage des entreprises, de la fourniture d'électricité et du respect des contrats. Les infrastructures restent insuffisantes et la fourniture d'électricité problématique. Les procédures de paiement des impôts et d'enregistrement des biens demeurent complexes.
- Les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale classent également les pays de la CEMAC derrière leurs pairs, et affichent une détérioration relative au cours des cinq dernières années (graphique 5, pages du milieu et inférieure). En particulier, la CEMAC accuse un retard par rapport à ses pairs en termes d'efficacité de l'administration, d'obligation de rendre des comptes et de qualité de la réglementation.

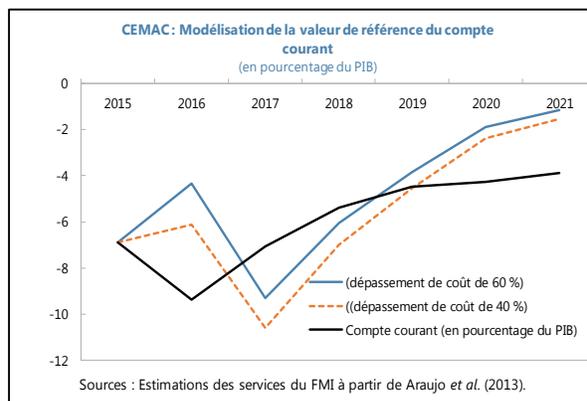


⁴ Ces indicateurs sont à interpréter avec prudence compte tenu du nombre limité de répondants, d'une couverture géographique restreinte et d'hypothèses standardisées sur les contraintes commerciales et la disponibilité d'information.

Encadré 1. CEMAC : Évaluations du compte courant et du taux de change effectif réel¹

Plusieurs méthodes ont été appliquées pour évaluer l'évolution du compte courant régional et du taux de change effectif réel (TCER).

- La première est celle du modèle de compte courant « EBA-Lite », qui compare le solde courant tendanciel avec la norme du compte courant modélisé. Ce modèle fait apparaître une surévaluation de 13,3 % du TCER en 2015.
- La deuxième est celle de l'indice du taux de change effectif réel (indice du TCER) EBA-Lite. Le résultat de la régression de l'indice du TCER révèle une sous-évaluation de 2,5 % en 2015.
- La troisième utilise la méthode d'annuité réelle Bems et Carvalho pour mieux tenir compte des recettes tirées des ressources naturelles dans les pays de la CEMAC². Elle calcule la norme du compte courant conforme à une tendance à long terme des avoirs extérieurs nets pour tenir compte de l'impact des recettes pétrolières et donne un écart positif de 16,2 % (c'est-à-dire une surévaluation) en 2015. Cependant, ce modèle ignore d'autres facteurs tels que les besoins temporaires d'investissements, les frictions financières et la faible productivité des investissements dans les pays de la CEMAC³.
- La quatrième méthode utilise le modèle d'Araujo *et al.*, qui corrige ces inconvénients⁴. En particulier, elle estime la norme du compte courant cohérente avec les recettes des ressources naturelles, les besoins d'investissement et les frictions réelles et financières (capacités d'absorption, productivité et efficacité des investissements et contraintes d'emprunt). Ce modèle indique une surévaluation du TCER de 1,7 à 2,3 % en 2015, selon les hypothèses de dépassement des coûts du modèle (60 % et 40 %, respectivement ; voir le graphique plus haut).



Si l'on tient compte des facteurs spécifiques à la CEMAC, à savoir l'union monétaire et la garantie du Trésor français, les résultats indiquent effectivement une légère surévaluation générale du compte courant régional et du taux de change effectif réel, sous réserve que le déficit du compte courant diminue comme prévu à moyen terme

CEMAC : Évaluations de la stabilité extérieure

| | EBA-Lite, 2015 | | Autres évaluations, 2021 | | |
|--|--------------------|--|---|----------------------------|----------------------------|
| | Compte courant(CC) | Indice du taux de change effectif réel (Indice du) | Méthode d'annuité réelle constante Bems et Carvalho | Araujo et al. | |
| | | | | Dépassement de coût de 40% | Dépassement de coût de 60% |
| Norme du compte courant (% du PIB) | -5.8 | | 7.1 | -1.0 | -1.4 |
| Compte | -9.4 | | -2.3 | -2.3 | -2.3 |
| Log TCER - norme (%) | | 4.63 | | | |
| Log TCER - réel (%) | | 4.61 | | | |
| Surévaluation (+)/sous-évaluation (-) (%) ¹ | | | 23.5 | 3.4 | 2.4 |
| Surévaluation (+)/sous-évaluation (-) (%) ² | 13.3 | -2.5 | 16.2 | 2.3 | 1.7 |

Source : Estimations des services du FMI.

¹ Basé sur une élasticité des échanges de 0,4 pour les méthodes Bems et Carvalho et Araujo et al.

² Basé sur une estimation de l'élasticité des échanges de 0,6 en supposant une élasticité du volume des exportations et des importations égale à zéro.

Hakura et Billmeier (2008) : "Trade Elasticities in the Middle East and Central Asia: What is the Role of Oil?", WP/08/216, FMI.

¹ La méthode élaborée à l'aide du modèle Araujo et al., a été préparée en collaboration avec Bin Li et Michele Andreolli. Les modèles EBA-Lite ne donnent pas de cadre particulier pour la CEMAC. Nous utilisons donc comme variable de substitution les coefficients de régression EBA-Lite fournis par le Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation du FMI et les données de la CEMAC, à partir des moyennes pondérées par le PIB en parité de pouvoir d'achat des six États membres.

² Bems, R., Carvalho I. (2009) «Exchange Rate Assessments: Methodologies for Oil Exporting Countries», Document de travail du FMI 09/281.

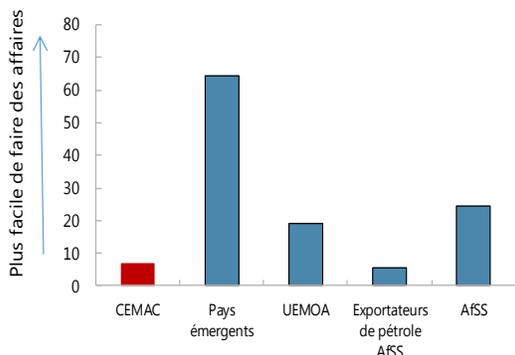
³ FMI (2012) «Macroeconomic Policy Frameworks for Resource-Rich Developing Countries. »

⁴ Araujo, J., Li B., Poplawski-Ribeiro M., Zanna L-F., (2013), «Current Account Norms in Natural Resource Rich and Capital Scare Economies», Document de travail du FMI 13/80.

Graphique 5. CEMAC : Climat des affaires et gouvernance

Facilité à faire des affaires, 2016

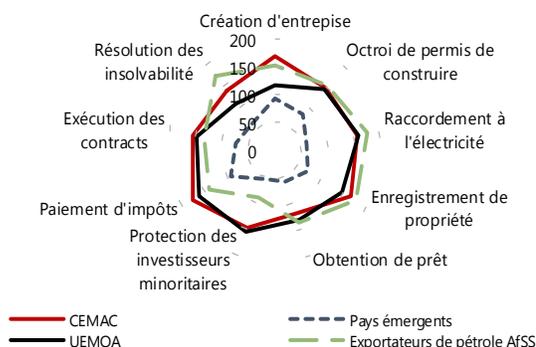
(classement en percentile ; 100= meilleur)



Source : Doing Business, 2015 ; calculs des services du FMI.

Facilité à faire des affaires, 2016

(classement en percentile ; 100= meilleur)



Sources : Doing Business, 2015 ; calculs des services du FMI.

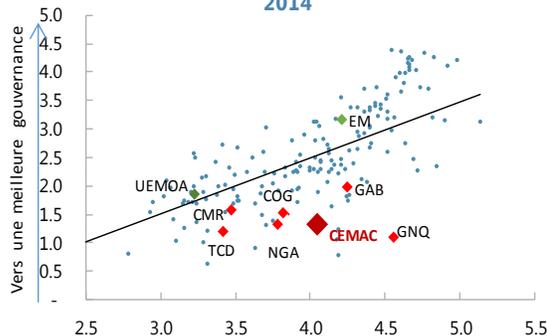
Indicateurs de gouvernance, 2014

(0=pire, 5 meilleur), estimation 2014



Source : Indicateurs de la gouvernance dans le monde (IGM), 2014.

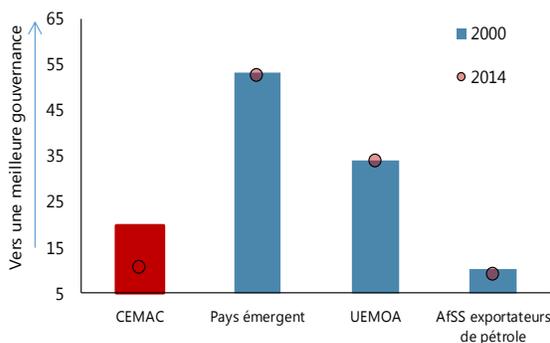
Gouvernance et PIB par habitant (log PPA), 2014



Source : Indicateurs de la gouvernance dans le monde (IGM), 2014. ^{2/}

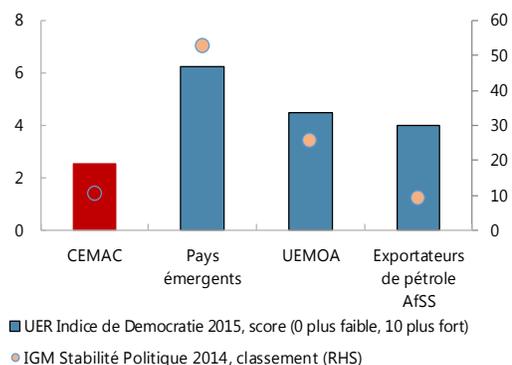
Variation de l'indicateur de gouvernance

(classement en percentile du score moyen, 100= meilleur)



Source : Indicateurs de la gouvernance dans le monde (IGM), 2014. ^{2/}

Score de stabilité politique et démocratique, 2014-15



Sources : IGM, 2014 ; Unité économiste de renseignement (UER). ^{2/}

1/ Afrique Subsaharienne = Angola, Nigéria et Soudan du Sud.

2/ L'indicateur de gouvernance dans le monde de la Banque mondiale est la moyenne simple de la lutte contre la corruption, l'efficacité des administrations, l'État de droit, la qualité de la réglementation, la stabilité politique, la participation et la responsabilisation.

Annexe IV. CEMAC : Recommandations du PESF 2015¹

| Principales recommandations (par organisme décisionnel compétent) | Effet 1/ | | Calen- drier 2/ |
|--|----------------------|----------------|-----------------------|
| | S | D | |
| Conférence des Chefs d'État et/ou Comité ministériel (CM) | | | |
| 1. Validation par le CM de la méthode d'évaluation du niveau optimal et de la structure optimale des réserves internationales. | | | |
| 2. Rationaliser la procédure d'approbation des règlements CEMAC relatifs au secteur financier. | | | |
| 3. Formaliser les procédures de coopération entre toutes les autorités intervenant face à une crise financière. | | | |
| 4. Définir les actions nécessaires pour confier de nouveau la présidence du CA de la BEAC au Gouverneur. | | | |
| 5. Achever la rationalisation des deux marchés boursiers concurrents. | | | |
| 6. Renforcer l'autonomie institutionnelle et la responsabilisation de la BEAC et de la COBAC. | | | |
| 7. Revoir les normes et pratiques de désignation des hauts responsables des agences financières régionales. | | | |
| Agences financières régionales : BEAC et COBAC | | | |
| 1. Accroître la transparence de la BEAC en adoptant un cadre comptable approprié. | | | |
| 2. Adopter une approche régionale des systèmes d'information sur les antécédents de crédit en réduisant les doublons le plus possible. | | | |
| 3. Accélérer la mise en œuvre de la réforme de la politique monétaire. | | | |
| 4. Engager un examen de la qualité des actifs, au moins des banques systémiques et des banques les plus vulnérables. | | | |
| 5. Mettre en place un cadre approprié de prêteur en dernier ressort. | | | |
| 6. Renforcer et formaliser le rôle des directions nationales de la BEAC dans les réformes du secteur financier. | | | |
| 7. Renforcer la fonction d'indemnisation du FOGADAC. | | | |
| 8. Renforcer de façon continue les effectifs du Secrétariat général de la COBAC. | | | |
| 9. Renforcer le cadre prudentiel des prêts aux parties liées. | | | |
| 10. Passer en revue les outils dont dispose l'autorité de contrôle pour assurer un contrôle fondé sur les risques. | | | |
| 11. Établir un dispositif de suivi de l'inclusion financière. | | | |
| 12. Mettre en œuvre des actions coordonnées de promotion de la monnaie électronique. | | | |
| Autorités nationales | | | |
| 1. Veiller à ce que la gouvernance des banques publiques respecte les meilleures pratiques. | | | |
| 2. Accroître l'efficacité des procédures de saisie hypothécaire dans le cadre de l'OHADA. | | | |
| 3. Sécuriser les droits fonciers et renforcer les systèmes d'enregistrement. | | | |
| 4. Privilégier les mécanismes d'aide publique ouverts à toutes les institutions de crédit. | | | |
| 5. Adopter une politique pénale pour la LBC/FT (y compris les infractions principales). | | | |
| 6. Renforcer la formation/spécialisation des magistrats, et la gouvernance des instances judiciaires. | | | |
| 7. Opérationnaliser les cellules de renseignements financiers du Congo et de la Guinée équatoriale. | | | |
| 1/ S : Stabilité – D : Développement | Élevé | Moyen | Neutre |
| 2/ Délai de mise en œuvre | Moins d'un an | 1-2 ans | Plus de 2 ans |

¹ Préparées par l'équipe du Programme d'évaluation du secteur financier

Annexe V. CEMAC : Liens macrofinanciers

A. Contexte

1. Le secteur financier de la CEMAC est restreint et très concentré. Il est dominé par des banques commerciales et environ 85 % du total des actifs appartient à des banques étrangères. Bien que le secteur bancaire se soit considérablement développé depuis une décennie, sa taille est inférieure à celle des autres grands pays d'Afrique subsaharienne. En janvier 2016, les actifs bancaires de la CEMAC représentaient 13 billions de francs CFA (soit environ 22,5 milliards de dollars, ou 29,9 % du PIB de la CEMAC, contre 15,7 % en 2004). Les banques dominent le secteur financier, mais les institutions de microfinance sont des acteurs importants au Cameroun et au Congo, et dans certains cas ont pris une importance systémique (au Congo par exemple). Les services bancaires mobiles se développent, mais ce secteur reste embryonnaire.

2. Le secteur financier ne répond pas bien aux besoins de développement de la CEMAC. Bien qu'il existe de vastes foyers de surliquidité dans la CEMAC, les banques sont souvent réticentes à accorder des crédits au secteur privé. Les obstacles sont bien connus : absence d'informations financières fiables, systèmes judiciaires déficients. Les dépôts constituent les ressources des institutions financières, dont le modèle économique repose à peu près autant sur les commissions que sur les marges d'intérêt, à la différence de la plupart des modèles commerciaux des banques dans le reste du monde, qui reposent sur les revenus d'intérêts comme principale source de revenus. Les informations financières sont limitées et contribuent au manque de confiance dans les institutions, ce qui freine le développement des marchés interbancaires et obligataires. Le marché financier régional est réduit (seules quatre entreprises sont cotées en bourse) et fragmenté, avec deux marchés boursiers, l'un à Douala (Cameroun) et l'autre à Libreville (Gabon).

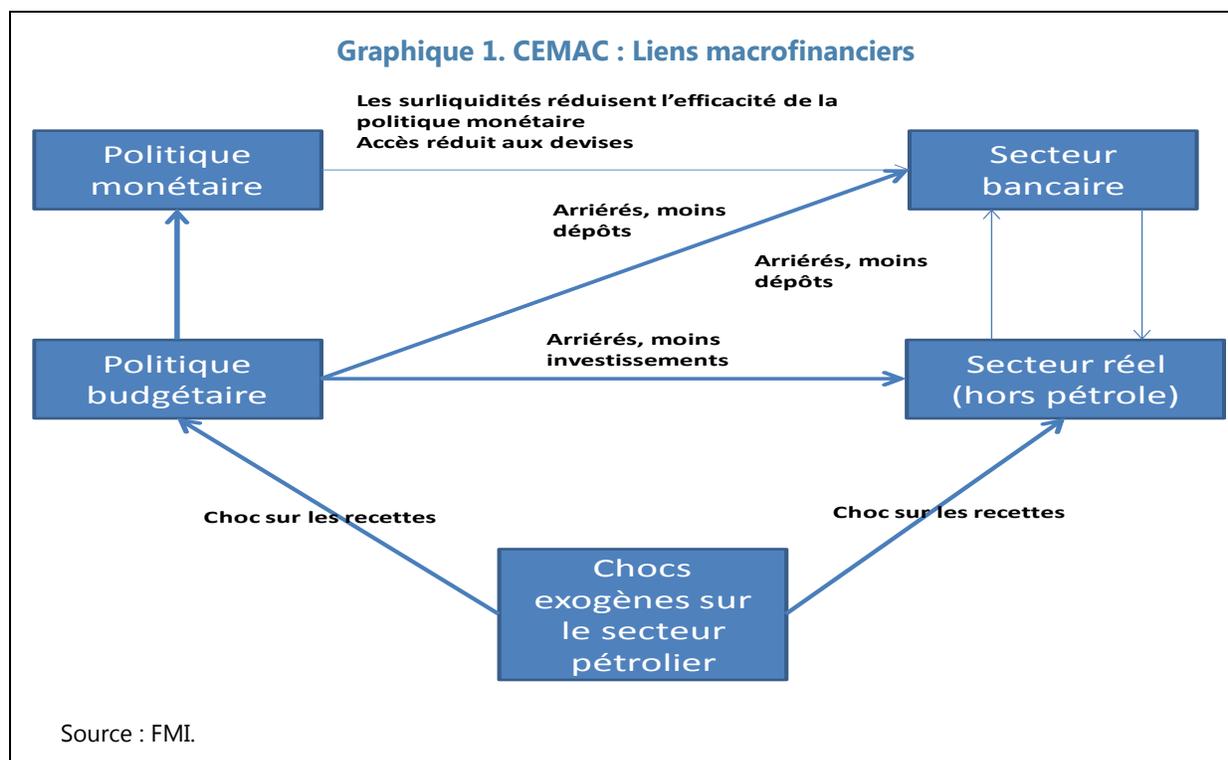
B. Liens macrofinanciers et dissémination des risques

3. L'exposition du secteur bancaire au secteur public constitue le principal canal de transmission des risques macrofinanciers (graphique 1). Le secteur pétrolier est le plus grand moteur de l'activité économique dans la CEMAC et a généré 59 % des recettes budgétaires de la région durant la dernière décennie. Avec la contraction des recettes pétrolières, les dépôts bancaires du secteur public ont été ramenés de 22 % du total des dépôts en septembre 2014 à 19 % en janvier 2016. De plus, la hausse des retards de paiement de l'État et la révision à la baisse des programmes d'investissements publics pourraient faire augmenter les prêts non productifs des banques au secteur privé, en particulier au secteur du bâtiment et des travaux publics. La hausse des prêts improductifs risquerait alors de limiter la rentabilité du secteur financier et sa capacité à accorder des crédits au secteur privé, et compromettre ainsi la croissance du PIB non pétrolier.

4. Le lien direct entre le secteur bancaire et le secteur pétrolier est faible. À la fin janvier 2016, la part des prêts aux industries extractives ne représentait que 2,4 %, et les prêts improductifs à ce secteur 1,4 % seulement. La faiblesse de ce lien s'explique par le fait que les compagnies pétrolières internationales gardent leurs recettes pétrolières à l'étranger et se financent

à l'extérieur. De plus, les actifs des compagnies pétrolières publiques sont déjà inclus dans le secteur public et sont couverts dans l'évaluation du lien entre le secteur public et le secteur bancaire (voir le paragraphe 3).

5. Les liens établis par l'intermédiaire des marchés interbancaires sont limités et devraient freiner la transmission des chocs. Le faible développement des marchés interbancaires explique la faiblesse des liens entre les établissements financiers. Parmi les facteurs du sous-développement de ces marchés, on peut citer l'asymétrie des informations sur le risque de crédit (la centrale des bilans n'est pas pleinement opérationnelle) ; la réticence des banques commerciales à fournir des liquidités à ses concurrents, qui pourraient les aider à accorder de nouveaux crédits ; une surliquidité systémique, qui réduit le besoin de crédits temporaires ; enfin les emprunts publics faits directement auprès des banques, qui évincent le marché des obligations d'État. Les mesures que la BEAC a prises récemment pour améliorer son cadre de politique monétaire peuvent encourager le développement du marché interbancaire, mais il faudra du temps avant de sentir pleinement leur effet. Ainsi, la BEAC a cessé d'injecter et d'emprunter des liquidités en même temps et a commencé à travailler sur un cadre de prêteur en dernier ressort, qui devrait lui permettre de résoudre des problèmes précis en apportant des réponses adaptées plutôt que d'injecter de nouvelles liquidités dans l'ensemble du système bancaire.



6. Les liens entre les institutions de microfinance et les banques sont parfois étroits et méritent qu'on leur prête une attention particulière. Beaucoup de banques de la CEMAC ont créé des institutions de microfinance pour accéder à une clientèle particulière (ménages et petites et moyennes entreprises par exemple). En échange, les institutions de microfinancement déposent

leurs liquidités excédentaires auprès de ces banques puisque, à l'exception de l'une d'entre elles, elles ne peuvent pas avoir de compte à la BEAC. Étant donné que les clients jugent les institutions de microfinance vulnérables, elles peuvent être sujettes à des chocs de liquidités provoqués par des retraits massifs de dépôts, qui peuvent avoir des répercussions sur les banques qui abritent des dépôts importants des institutions de microfinance. Les liquidations en cours de certaines d'entre elles, dues à de graves problèmes de gouvernance, ont touché des milliers d'épargnants à faible revenu et mis en lumière les risques de crédit que présentent ces institutions.

C. Santé du secteur financier

7. Malgré une conjoncture difficile, le secteur financier a jusqu'à présent surmonté le choc des prix du pétrole. Bien que la situation varie selon les pays et le type d'établissement, il semble que de manière générale, les banques soient rentables. La hausse des prêts improductifs, passés de 11,9 % du total des prêts en septembre 2014 à 12,6 % en janvier 2016, n'a pas sensiblement ébranlé la solidité du secteur bancaire. Cette augmentation des prêts improductifs est cependant marquée dans les plus grands pays exportateurs de pétrole de la CEMAC, dans lesquels les prêts improductifs dépassaient 19,0 % à fin janvier 2016. Le secteur du bâtiment et des travaux publics est le plus vulnérable pour les banques. De même, les créances improductives dans les établissements de microfinance ont peu augmenté, passant de 13,3 % du total des prêts en décembre 2014 à 14,0 % en septembre 2015. Selon l'autorité régionale de contrôle bancaire (la COBAC), elles pourraient dépasser 20 % dans certains établissements importants.

8. Le secteur financier semble globalement rentable, mais la situation varie selon les pays. Ainsi, la Guinée équatoriale a vu son revenu bancaire net annuel reculer de 16 % entre 2014 et 2015, presque uniquement en raison d'une forte baisse du produit des intérêts. Durant cette même période, le Cameroun et le Congo ont vu leur revenu bancaire net annuel augmenter de 9 % et 13 %, respectivement, des suites d'une hausse des crédits dans les deux pays.

9. À terme, la proportion de prêts improductifs actuellement élevée dans certains pays pourrait ébranler la solidité du secteur financier et limiter sa capacité à accorder de nouveaux crédits. Les ratios de solvabilité sont restés à un niveau confortable en moyenne puisqu'ils ont atteint 13,0 %, tandis que 8 des 52 banques de la CEMAC ne respectaient pas la norme de 8,0 % à la fin janvier 2016. La hausse des prêts improductifs peut sembler faible, mais au départ leur niveau était déjà élevé et ils restent malgré tout importants. Dans la plupart des pays, ce ratio est largement inférieur à 10 %.¹

10. Bien que jusqu'à présent, le secteur financier ait fait face au ralentissement économique, il risque de ne pas avoir une capacité suffisante pour supporter une nouvelle hausse des prêts improductifs. Malgré les recapitalisations intervenues récemment dans certains pays, les banques ont peu de réserves. En janvier 2016, les excédents de fonds propres du secteur bancaire et sa dette à long terme par rapport au total des actifs à long terme représentaient seulement de l'ordre de 285 milliards de francs CFA (494 millions de dollars environ). De

¹ Voir <http://data.worldbank.org/indicator/FB.AST.NPER.ZS/countries> à titre de comparaison.

nombreuses banques sont aux prises avec un volume non négligeable de prêts improductifs, dus à des crédits accordés à des apparentés sur fond de problèmes de gouvernance dont elles souffrent de longue date. A cause de ce point faible, elles disposent de peu de marge pour absorber de nouveaux risques. Les engagements excessifs auprès des apparentés restent le problème majeur du secteur financier de la CEMAC.

11. Les grands pays exportateurs nets de pétrole sont les plus exposés à une nouvelle propagation des effets du choc des prix du pétrole. Les résultats des tests de résistance révèlent que le ratio de solvabilité moyen des banques de Guinée équatoriale serait ramené de 22 % à 15 %, le secteur du bâtiment et des travaux publics devenant la principale courroie de transmission. Le Gabon serait le deuxième pays le plus exposé, les tests de résistance faisant apparaître une diminution du ratio de solvabilité moyen, qui passerait de 15 % à 8 %. Dans ce cas, c'est le secteur public qui serait le vecteur direct car les banques sont très exposées au secteur public.

12. L'excès de liquidité des banques à la BEAC reste important. Il représentait 12,3 % du total de leurs actifs en janvier 2016. Les banques pourraient utiliser cette surliquidité en investissant dans des actifs à rendement plus élevé, mais elles restent prudentes à cause des grandes incertitudes qui entourent les risques de crédit et de liquidité. De plus, les banques de la CEMAC doivent avoir de grands volants de liquidité car elles ne peuvent pas faire appel à la BEAC pour se refinancer facilement. Leurs actifs admis en garantie sont limités et les obligations d'État en circulation peu nombreuses. Le volume des refinancements auprès de la BEAC est donc faible pour la plupart des banques. Il représentait 1,7 % du bilan agrégé de l'ensemble du secteur à la fin janvier 2016. Dans le même temps, les banques disposaient de seulement 123 milliards de francs CFA (soit environ 213 millions de dollars, ou 0,9 % de l'actif total) d'actifs admis en garantie et non utilisés.

13. Certaines banques se sont servies de leur excès de liquidité pour accorder des prêts plus risqués. Cette stratégie pourrait être encouragée par la politique monétaire accommodante de la BEAC, qui n'incite pas les banques à bien tenir compte du risque de crédit. Faute d'outils adaptés d'évaluation des risques comme des centrales des risques, les banques doivent rester prudentes et s'abstenir d'utiliser leurs excès de liquidité de manière laxiste. Les banques étrangères sont le plus souvent soumises à des règles prudentielles plus strictes de la part de leur banque mère que les banques locales, et ont donc tendance à éviter des pratiques de crédit plus risquées.

14. La question des banques en difficulté reste un problème fondamental dans certains pays de la CEMAC. Huit banques de la CEMAC ont des fonds propres négatifs, et représentent 4,6 % environ du total des actifs du secteur bancaire. La COBAC devrait s'attaquer rapidement à ce problème car ces banques entretiennent le manque de confiance des établissements financiers et freinent le développement du marché interbancaire et du marché monétaire. Les institutions de microfinance sont confrontées à des problèmes analogues et la COBAC s'emploie à renforcer le cadre juridique de ces institutions en relevant le niveau minimal de fonds propres et en renforçant les règles de supervision.

D. Capacité des institutions de la CEMAC à prévenir une contagion financière

15. Le contrôle bancaire demeure la principale protection contre une contagion à travers les liens macrofinanciers. Le cadre prudentiel de la COBAC prend relativement bien en compte le risque de crédit, mais il faudrait en faire davantage en ce qui concerne les prêts aux apparentés. Nombre de recommandations du PESF de 2015 ont été mises en œuvre—ou le seront bientôt—et elles devraient contribuer à renforcer le contrôle. En outre, la COBAC devrait aussi s'intéresser au respect par les banques de la qualité de leurs états financiers. Le contrôle des plus grandes institutions de microfinance demeure un problème majeur et le renforcement en cours du cadre prudentiel reste au premier rang des priorités.

16. Le cadre macroprudentiel régional est embryonnaire et est entravé par certaines carences de données. Malgré la création d'un Comité de stabilité financière en 2012, les institutions de la CEMAC ne disposent pas d'une capacité suffisante pour évaluer les risques ou évaluer des stratégies adaptées pour absorber les chocs. Le Comité devrait sans délai mettre au point des indicateurs d'alerte avancée qui couvrent les indicateurs macroéconomiques, les institutions financières, les finances publiques et les marchés des capitaux (devises et taux d'intérêt par exemple).

17. La BEAC a peu de marge de manœuvre pour atténuer les effets du choc actuel car les réserves de change ont sensiblement diminué et le financement monétaire a atteint ses limites. La BEAC devrait mettre en place les mesures qui s'imposent pour préserver les réserves de change. Elle devrait en particulier réduire la surliquidité et accroître ses ressources stables (c'est-à-dire le passif du bilan) en adossant ses réserves de change à ses fonds propres ou aux dépôts à long terme des États membres de la CEMAC. S'agissant des liquidités, elle devrait sans délai achever son cadre régulateur de prêteur en dernier ressort pour répondre à des besoins spécifiques de liquidités.

18. Le cadre juridique insuffisant de la CEMAC fragilise la valeur réelle des sûretés financières et des autres garanties. Étant donné que ce problème ne sera pas résolu à court terme du fait des difficultés du système judiciaire de la CEMAC, les banques devraient éviter de faire appel aux garantis pour se couvrir contre les risques de crédit. La COBAC devrait prendre cette question davantage en compte dans ses règles lorsqu'elle calcule le ratio de solvabilité des banques (en augmentant par exemple le taux de provision des créances improductives).



COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES POLITIQUES COMMUNES ET LES DÉFIS POUR LES PAYS MEMBRES — ANNEXE D'INFORMATION

Le 28 juin 2016

Préparé par

Le Département Afrique
(en collaboration avec d'autres départements)

TABLE DES MATIERES

RELATIONS DES PAYS MEMBRES DE LA CEMAC AVEC LE FMI _____ 2

RELATIONS DES PAYS MEMBRES DE LA CEMAC AVEC LE FMI

Le Cameroun, la République Centrafricaine (RCA), le Tchad, la République du Congo et le Gabon sont devenus membres du FMI en 1963 et la Guinée équatoriale en 1969. Tous les pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ont souscrit à l'article VIII des Statuts du FMI le 1er juin 1996.

Relation des pays membres de la CEMAC avec le FMI

Cameroun. Le dernier accord financier, une Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), pour un montant équivalent à 18,6 millions de DTS (environ 26,8 millions de dollars) est arrivée à expiration le 31 janvier 2009. Le Conseil d'administration a approuvé un décaissement de 92,9 millions de DTS (environ 144,1 millions de dollars) au titre de la composante d'accès rapide de la Facilité contre les chocs exogènes le 2 juillet 2009. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues le 18 novembre 2015. Le Cameroun suit un cycle de consultations de 12 mois.

République Centrafricaine. Le Conseil d'administration a approuvé une assistance financière au titre de la Facilité de crédit rapide (FCR) pour un montant de 8,355 millions de DTS le 14 septembre 2015 à l'appui du programme de reprise économique d'urgence des autorités de transition en vue de restaurer la stabilité macroéconomique, de rééquilibrer les finances publiques et de renforcer les capacités administratives. Le total de l'assistance au titre de la FCR depuis mai 2014 a atteint 22,28 millions de DTS (20 % de la quote-part). En raison des troubles civils, les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues le 30 janvier 2012. En principe, la RCA suit un cycle de consultations de 12 mois.

Tchad. Le Conseil d'administration a approuvé un accord triennal au titre de la FEC pour un montant équivalent à 79,92 millions de DTS (environ 122,4 millions de dollars) le 1^{er} août 2014. Il a complété la première revue de l'accord FEC et approuvé la demande des autorités pour une augmentation de l'accès de 26,64 millions de DTS (environ 37 millions de dollars) le 27 avril 2015. Le 29 avril 2015, les Conseils d'administration de l'IDA et du FMI ont décidé que le Tchad avait atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et ont appuyé un allègement de la dette de 1,1 milliard de dollars. Le Conseil d'administration a complété la seconde revue le 14 décembre 2015, ce qui a porté le total des décaissements à 53,93 millions de DTS (environ 75,1 millions de dollars). Une équipe de mission du FMI s'est rendue au Tchad du 7 au 20 mars 2016 pour tenir des discussions sur la troisième revue de l'accord FEC et mener les consultations de 2016 au titre de l'article IV. Un accord général au niveau des services a été atteint sur les conditions de l'achèvement de la troisième revue. L'examen par le Conseil d'administration de la troisième revue et des consultations au titre de l'article IV devrait avoir lieu en juillet 2016. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues le 21 février 2014. Le Tchad suit un cycle de consultations de 24 mois.

République du Congo. Le Conseil d'administration a approuvé un accord triennal au titre de la FRPC en faveur du Congo pour un montant équivalent à 8,5 millions de DTS (environ 12,5 millions de dollars) le 8 décembre 2008. Le pays a atteint le point de décision de l'Initiative renforcée en faveur des PTTE le 8 mars 2006 et le point d'achèvement le 27 janvier 2010. L'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) a été achevé en août 2011. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues le 17 juillet 2015. Le Congo suit un cycle de consultations de 12 mois.

Guinée équatoriale. Le dernier accord financier au titre de la Facilité d'ajustement structurel renforcé (FASR), pour un montant équivalent à 9,9 millions de DTS, et une Facilité d'ajustement structurel (FAS) pour un montant équivalent à 3 millions de DTS, sont tous deux arrivés à expiration le 2 février 1996. Le pays n'est pas admissible à une assistance au titre de l'Initiative en faveur des PPTTE. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues le 20 juillet 2015. La Guinée équatoriale suit un cycle de consultations de 12 mois.

Gabon. Un accord de confirmation de trois ans, pour un montant équivalent à 77,2 millions de DTS (environ 117 millions de dollars) est arrivé à le 7 mai 2010, et seules les trois échéances premières revues ont été achevées. Le Gabon n'est pas admissible à une assistance au titre de l'Initiative en faveur des PPTTE. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues le 19 février 2016. Le Gabon suit un cycle de consultations de 12 mois.

Évaluation des sauvegardes

La Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) est la seule banque centrale régionale de la CEMAC. Normalement, les banques centrales régionales sont soumises à une évaluation des sauvegardes tous les quatre ans. Pour la BEAC, les difficultés de gouvernance et les échecs du contrôle, qui sont apparus en 2009, ont débouché sur un suivi rapproché par le biais de « mesures reconductibles » de suivi des sauvegardes du FMI. L'équipe de sauvegardes s'est rendue à la BEAC en avril 2016 et a noté que bien que le Plan de réforme et de modernisation de la BEAC soit proche d'être achevé, les deux recommandations prioritaires du FMI sur la réforme juridique axée sur la gouvernance et la transition à un cadre de communication des informations financières reconnu au niveau international (IFRS) étaient inachevées. Toutefois, suite à la visite d'avril 2016, le Conseil d'administration de la BEAC a donné instruction pour que l'institution prenne des mesures afin de lancer les travaux sur les recommandations prioritaires. Les services du FMI ont révisé la feuille de route de la mise en œuvre qui prévoit que la réforme juridique devrait être conclue au début de 2017 ; l'adoption de l'IFRS devrait commencer avec les états financiers de 2018. Les services du FMI continueront à accompagner la BEAC afin de suivre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde qui restent, ce dernier point restera une condition des nouvelles demandes de programmes et des revues pour les pays membres de la CEMAC.

Régime de change

La monnaie de la CEMAC est le franc CFA. De 1948 à 1999, il était rattaché au franc français. Depuis l'introduction de l'euro en 1999, il est rattaché à l'euro au taux de 655,957 FCFA pour 1 euro.

Consultations au titre de l'article IV

Suite à une décision du Conseil d'administration en janvier 2016, les discussions avec les unions monétaires ont été officialisées et font partie du processus de consultations au titre de l'article IV avec les pays membres. Les discussions, dont le compte rendu apparaît dans le rapport d'accompagnement des services du FMI, sont donc liées aux consultations au titre de l'article IV avec les six pays membres de la CEMAC. Le Conseil d'administration a conclu les dernières discussions sur les politiques communes des pays membres de la CEMAC le 25 juillet 2014. Ces discussions se tiennent tous les 12 mois.

Participation au PESF et aux RONC

Le premier Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) a été réalisé en janvier-mars 2006. Les Rapports régionaux sur l'observation des normes et des codes (RONC) ont été réalisés dans les domaines de la transparence de la politique monétaire et financière, de la supervision bancaire et de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) en juin 2006. Une actualisation du PESF a été réalisée de novembre 2014 à janvier 2015.

Assistance technique à la Banque des États de l'Afrique centrale, 2011-16

Avril 2016 : Atelier de MCM sur la supervision bancaire pour la COBAC.

Février 2016 : Assistance technique (AT) de MCM sur la mise en œuvre des IFRS.

Novembre 2015 : AT de LEG sur la réforme de la charte de la BEAC.

Juin 2015 : AT de MCM sur la prévision et la gestion de la liquidité.

Juin 2015 : AT de MCM sur la comptabilité de la banque centrale.

Juin 2015 : AT de MCM (AFRITAC Centre) sur la gestion des passifs.

Avril 2015 : AT de MCM sur la supervision et la réglementation bancaires et la stabilité financière.

Novembre-décembre 2014 : AT de MCM sur la supervision et la réglementation bancaires.

Octobre 2014 : AT de MCM sur la supervision basée sur le risque.

Mai 2014 : AT de MCM sur la gestion des passifs.

Avril 2014 : AT de MCM sur la gestion de la dette.

Mars 2014 : AT de MCM sur les indicateurs de solidité financière.

Décembre 2013 : AT de MCM, cours infrarégional sur la gestion macroéconomique et les questions d'endettement.

Juillet 2013 : AT de MCM sur l'actualisation du cadre prudentiel.

Mai 2013 : AT de MCM sur la gouvernance des banques centrales.

Mars-avril 2012 : Mission consultative de MCM sur la comptabilité de la banque centrale, les opérations monétaires et les tests de résistance.

Mars 2012 : AT de STA sur le développement et l'amélioration des statistiques monétaires et financières et des indicateurs de solidité financière.

Octobre 2011 : Conseiller résident de MCM affecté à la COBAC.

Juillet 2011 : Mission consultative de MCM sur la conception et la mise en œuvre de la politique monétaire.

Mai 2011 : Conseiller général résident de MCM affecté au Gouverneur de la BEAC sur la gouvernance, la comptabilité et le contrôle interne.

Assistance technique à la Commission de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale, 2011–16

Janvier 2016 : Soutien de FAD pour la mise en œuvre des directives de gestion des finances publiques (GFP) de la CEMAC.

Novembre 2015 : Conseiller en gestion des finances publiques de FAD.

Novembre 2015 : Atelier régional de FAD pour la CEMAC sur l'administration des douanes.

Novembre 2014 : Atelier régional de FAD pour la CEMAC sur l'administration des douanes.

Juin 2014 : Soutien de FAD à la mise en œuvre des directives de la CEMAC.

Janvier 2014 : Atelier de FAD pour la CEMAC sur l'administration des douanes.

Mars-juin 2013 : Missions d'AT de FAD sur la mise en œuvre des directives de GFP de la CEMAC.

Mai, juin et novembre 2012 : Mission d'AT sur la mise en œuvre des directives de GFP de la CEMAC.

Mai 2012 : Atelier d'administration des douanes de la CEMAC.

Avril 2012 : Participation de FAD et de STA à l'atelier de la CEMAC sur la conception d'une stratégie de mise en œuvre des nouvelles directives de GFP et de mise en œuvre de la directive relative au MSFP 2001.

Mars 2012 : AT de FAD sur la mise au point de guides techniques.

Mars 2012 : AT de STA sur la préparation de principes sur la directive relative au Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

Juillet 2011 : AT de FAD sur l'évaluation des besoins d'assistance technique de la CEMAC.

Février et avril 2011 : Participation de FAD et de STA aux ateliers sur l'élaboration des nouvelles directives de GFP et du projet de TOFE.

Février 2011 : Participation de STA à l'atelier de la CEMAC sur l'analyse des agrégats macroéconomiques.

**Déclaration de MM. Yambaye et N'Sonde sur la Communauté économique et monétaire
de l'Afrique centrale
Réunion du Conseil d'administration
13 juillet 2016**

Au nom des autorités des pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) que nous représentons, nous tenons à exprimer nos remerciements à la Direction du FMI pour le dialogue qu'elle entretient avec la Communauté. La visite de la Directrice générale du FMI en janvier dernier auprès des institutions de la CEMAC à Yaoundé, Cameroun, et dans ses pays membres est la plus récente illustration de cette excellente relation. Cette visite avait été grandement attendue et a répondu aux attentes en assurant un moment d'échanges de vues francs et fructueux sur les défis auxquels est confrontée la région. Les autorités ont en outre salué la visite de la Directrice générale dans un pays membre — le Tchad — en proie à des problèmes de sécurité accrus.

Les résultats économiques et financiers de la région ont souffert de la forte baisse des cours du pétrole et de la situation sécuritaire. Le taux de croissance moyen du PIB est tombé à 1,6 % en 2015 et devrait passer à 1,9 % en 2016 et continuer à s'améliorer dans le moyen terme. L'inflation a été maintenue sous contrôle et est estimée à 2,3 % pour 2015. Elle devrait se replier à 2 % en 2016. Le solde budgétaire global (hors dons) devrait augmenter légèrement et passer de 6,4 % en 2015 à 6,8 % du PIB en 2016 sous l'effet des mesures prises. Cependant, le déficit extérieur courant s'est sensiblement accru et a atteint 9,4 % du PIB en 2015, en raison surtout de la baisse des cours du pétrole. Ce déficit devrait être ramené à 5,2 % en 2016 et les réserves internationales devraient être équivalentes à environ 3 mois d'importations.

Les autorités de la CEMAC continuent à accorder une grande valeur aux entretiens tenus avec les services du FMI et à leurs conseils, particulièrement en des temps difficiles caractérisés par des chocs en nombre et d'une ampleur sans précédent. Sur certains points, elles souscrivent à l'évaluation et aux recommandations des services du FMI, notamment lorsque celles-ci portent sur les perspectives économiques, la baisse préoccupante des réserves, la nécessité d'un ajustement budgétaire et le potentiel inexploité du secteur financier en tant que moteur de l'activité du secteur privé. Cependant, bien que l'impact des chocs exogènes ait mis en lumière les vulnérabilités et risques, le point de vue des autorités diverge quelque peu de celui des services du FMI dans certains domaines, dont le calibrage du dosage de mesures, les efforts déployés par certaines institutions régionales pour remplir leur mandat et contribuer effectivement à l'intégration régionale et leur engagement à cet égard, et les raisons de suivre une politique monétaire de soutien à l'activité. Elles jugent quelque peu préoccupant le ton général du corps du rapport, qui ne souligne pas suffisamment les efforts que les autorités déploient pour faire face aux chocs et peut émettre un signal alarmant sur la situation de la région.

I. CHOCS MULTIPLES ET CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES

La région de la CEMAC semble offrir un bon exemple de ce qu'une région peut endurer sous l'effet de chocs multiples. La baisse des cours du pétrole nuit grandement aux exportateurs de pétrole de la région — cinq des six pays membres — par la lourdeur de la charge budgétaire et l'élargissement du déficit extérieur courant qui y sont liés. La situation sécuritaire dans la région du lac Tchad ajoute aux tensions économiques et financières dans certains pays, notamment au Cameroun et au Tchad. La République Centrafricaine sort lentement d'une longue période de troubles socio-politiques. Les tensions politiques dans une année électorale ont contribué à freiner l'activité économique.

Des pays comme le Gabon et le Cameroun sont en outre confrontés au défi posé par le resserrement des conditions du marché financier résultant de la normalisation de la politique monétaire dans les économies avancées. Déjà, les taux du marché des capitaux ont augmenté, les marges se sont davantage creusées et l'accès au marché pourrait s'avérer plus difficile à l'avenir.

L'insécurité créée par Boko Haram dans la région du lac Tchad a amené le Cameroun et le Tchad à effectuer de grosses dépenses budgétaires pour lutter contre le danger et les risques posés par ce groupe. Des progrès sont observés dans l'atténuation de cette menace, mais il importe de noter que la lutte contre les activités terroristes a lourdement pesé sur le budget des pays et continuera à exiger un volume élevé de ressources.

Des défis liés aux conditions atmosphériques viennent intensifier les chocs, notamment au Tchad, où la sécheresse continue à sévir, causant parfois le déplacement de populations et exigeant l'affectation de ressources budgétaires à la lutte contre les crises humanitaires et au soutien de la production agricole.

Sous l'effet de ces chocs de nature économique et autre, la croissance régionale s'est sensiblement ralentie en 2015 et restera faible cette année, et les perspectives à moyen terme sont devenues incertaines. Les autorités régionales sont conscientes de la nécessité de s'attaquer à la question de la prédominance budgétaire par l'application de règles budgétaires et de commencer à reconstituer la marge de manœuvre budgétaire épuisée.

Ces chocs, en particulier le recul des cours du pétrole, ont en outre entraîné une réduction des dépôts du secteur public dans les banques. Ils pourraient nuire au bilan des banques en causant une augmentation des prêts improductifs due aux difficultés de l'État à s'acquitter de ses obligations de paiement et une contraction des programmes d'infrastructure, ce qui nuirait à la croissance du crédit et du PIB non pétrolier.

II. PRIORITÉS DES POLITIQUES ET RÉFORMES

Face à une telle situation, les autorités de la CEMAC se sont efforcées d'atténuer l'impact des chocs et de maintenir plus ou moins les objectifs de développement à long terme en recourant à un dosage de mesures. À cet égard, la BEAC a utilisé les instruments à sa disposition pour mener une politique monétaire accommodante afin d'étayer le rééquilibrage budgétaire et de préserver

un minimum de dépenses en capital génératrices de croissance. Les autorités des pays de la CEMAC que nous représentons sont conscientes de la nécessité de redoubler d'effort face à la réduction de la marge de manœuvre budgétaire et des réserves internationales et à l'aggravation des déséquilibres macroéconomiques, mais aussi devant la longue persistance des faiblesses structurelles. En particulier, elles sont déterminées à poursuivre l'ajustement budgétaire, en particulier dans le contexte d'un régime de taux de change fixe ; à renforcer la stabilité régionale par un cadre d'intégration régionale approprié ; à améliorer les canaux de transmission de la politique monétaire ; et à accroître la viabilité du secteur financier. Le renforcement des capacités des institutions régionales à remplir leurs mandats respectifs est une priorité des autorités de la CEMAC.

1. Assurer la viabilité budgétaire

Les autorités de la CEMAC sont tout à fait d'accord avec les services du FMI sur la nécessité d'encourager l'ajustement budgétaire au niveau des pays. Cependant, elles sont d'avis que le rapport des services du FMI ne souligne pas suffisamment les efforts de rééquilibrage que les autorités de la plupart des pays de la région ont déployés face à la baisse des recettes pétrolières et à une situation sécuritaire très difficile. Ces dernières années, presque tous les pays de la CEMAC ont commencé à procéder à de gros ajustements budgétaires par des révisions de leurs budgets successifs sous la forme de fortes réductions de dépenses. Pour ce qui est de l'avenir, les autorités partagent l'opinion que le rééquilibrage budgétaire doit tenir compte de la nécessité d'éviter une orientation récessive, au vu de la forte impulsion donnée à la croissance par les investissements dans l'infrastructure. La définition des priorités est d'une importance critique. L'élargissement de la base d'imposition contribuera à accroître les recettes tout en améliorant la qualité des dépenses et il importe de hiérarchiser les projets d'infrastructure sur la base de leur rendement économique et de leurs effets sur les autres secteurs. Déjà, un certain nombre de projets ont été suspendus dans de nombreux pays membres.

Les autorités régionales demeurent déterminées à encourager l'application de politiques d'emprunt prudentes pour assurer la viabilité de la dette. Cependant, elles partagent l'opinion que, sauf dans le cas d'un pays, les ratios d'endettement restent gérables. En conséquence, lorsqu'il existe une marge de manœuvre, il y a lieu de recourir à l'emprunt — concessionnel de préférence — pour répondre aux besoins impérieux de développement. À cet égard, elles sont d'accord sur la nécessité de revitaliser les marchés régionaux de la dette, de promouvoir la coordination entre les Trésors nationaux pour planifier les émissions d'instruments de dette et de favoriser une plus grande concurrence entre les participants au marché. Elles voient dans la création d'une institution régionale d'émission de la dette publique un objectif à plus long terme.

2. Faire face aux défis de la politique monétaire

Une politique monétaire accommodante a aidé à faire face à l'impact des chocs sur les positions budgétaires et à étayer les plans de croissance et de développement dans une période exceptionnelle caractérisée par un ou plusieurs grands chocs exogènes. Devant l'effondrement des recettes pétrolières de la plupart des pays de la région, les instruments de politique monétaire directs ou indirects utilisés par la BEAC ont été considérés comme les moyens les plus

appropriés et les plus efficaces de protéger les dépenses publiques essentielles et le crédit au secteur privé. La BEAC a déjà cessé de recourir à certains de ces instruments, dont les avances statutaires.

Les autorités poursuivront ces efforts de calibrage des outils monétaires et budgétaires pour faire face aux chocs, préserver la stabilité macroéconomique ainsi que la croissance à long terme. Ce faisant, elles mettront à profit les progrès réalisés dans la réforme des outils de politique monétaire, parmi lesquels l'établissement d'un cadre de prévision de la liquidité, la décision de normaliser les coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques et la cessation des injections et retraits simultanés de liquidités. Elles mettront en place cette année un nouveau contrat d'opérations de pension qui réduira le risque de crédit et favorisera le développement du marché interbancaire. Parallèlement, il faudra poursuivre les efforts déployés au niveau des pays pour améliorer le climat des affaires, ce qui contribuera au développement des marchés interbancaires et de la dette.

Les autorités régionales demeurent prêtes à poursuivre le dialogue avec le FMI sur les moyens d'améliorer davantage les instruments de politique monétaire.

3. Renforcer le secteur financier

Les institutions financières de la CEMAC sont dans l'ensemble rentables, liquides et solvables, mais il y a quelques banques en difficulté. Les autorités saluent l'évaluation par les services du FMI du secteur financier de la région et des liens macrofinanciers qui y existent, en particulier des vulnérabilités croissantes qui ressortent des tests de résistance. Elles demeurent attentives à l'évolution du secteur bancaire, notamment à la situation des banques en difficulté pour lesquelles la nomination d'administrateurs provisoires sera envisagée chaque fois qu'elle s'avérera nécessaire.

Les autorités mettent l'accent sur le rôle joué par les institutions de microfinance dans la promotion de l'inclusion financière, lequel devrait donc être favorisé par une réglementation et un contrôle appropriés. La Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) est maintenant dotée d'une forte capacité en ressources humaines lui permettant de surveiller de près les banques et institutions de microfinance et de les soumettre à de fréquentes inspections sur place.

4. S'attaquer aux problèmes de compétitivité structurelle

Les autorités souscrivent à l'analyse faite par les services du FMI des faiblesses structurelles qui nuisent à la compétitivité. Elles sont conscientes que, pour renforcer la résilience des économies, il faudra remédier à ces goulets d'étranglement, notamment en comblant les déficits d'infrastructure critiques (énergie, routes, télécommunications) et en améliorant le climat des affaires, en particulier dans les volets paiement d'impôts, facilité de la pratique des affaires et systèmes judiciaires.

5. Renforcer le cadre de convergence régionale et les institutions régionales

Les autorités ont mis en place un nouveau cadre de convergence régionale. Ce cadre a été soumis à l'approbation des Chefs d'État dans le but de renforcer sa légitimité et son internalisation.

Toutes les institutions régionales sont actuellement renforcées et encouragées à œuvrer en étroite coopération. C'est ainsi que la Commission de la CEMAC et la BEAC seront elles aussi renforcées, notamment au regard du partage d'informations. En outre, des pressions sont exercées en faveur de l'inclusion des directives en matière de gestion des finances publiques de la CEMAC dans la législation nationale, et de gros progrès devraient être réalisés dans ce domaine avant la fin de 2017. D'autres institutions régionales, dont la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) et le Groupe d'action contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Afrique centrale (GABAC), sont actuellement dotées des capacités dont elles ont besoin pour remplir leurs mandats respectifs.

III. CONCLUSION

Les autorités régionales ont réaffirmé leur engagement de mettre en place les politiques nécessaires pour réduire les vulnérabilités budgétaires et macrofinancières, consolider le cadre des politiques, assurer le respect effectif du nouveau cadre de convergence, renforcer les institutions régionales tout en déployant des efforts pour éliminer les obstacles structurels à la compétitivité. Elles réfléchissent aux politiques et réformes à appliquer pour permettre aux économies de faire face aux vastes cycles pétroliers à l'avenir. Un soutien accru de la part du FMI, au niveau tant régional que national — sous la forme de conseils, d'assistance technique et, si nécessaire, de concours financiers — sera d'une importance critique pour compléter les politiques et réformes envisagées par les autorités, aider les pays à supporter les chocs existants, renforcer leur résilience et placer l'économie de la région sur la voie d'une croissance et d'un développement plus durables.